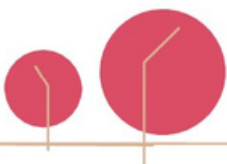


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Pour le Logement Savoyard
Agence départementale d'information
sur le logement



LE MOT DE LA PRESIDENTE

L'année 2022 a vu des changements au sein de l'ADIL74 :

- départ de la directrice et arrivée d'un nouveau directeur.
- remplacement de 2 juristes et arrivée d'une chargée de mission prévention des expulsions.
- mise en place de l'observatoire des loyers.

Ainsi, l'ADIL est pleinement dans ses missions d'information du grand public et de présence sur le terrain auprès des partenaires : Etat, collectivités, bailleurs, associations et acteurs économiques.

2023 sera marquée par les collectes 2022 et 2023 de l'Observatoire Local des Loyers, permettant à chacun de disposer d'un outil précieux d'information sur l'évolution des loyers sur les grands bassins de population.

Par ailleurs, l'arrivée d'un chargé d'étude dans le cadre d'une mission confiée à l'ADIL par l'Etat sur la mobilisation du parc privé, renforcera le rôle de l'ADIL auprès des bailleurs en vue d'augmenter l'offre de logements dans un territoire tendu.



AURORE TERMOZ

PRESIDENTE



**Information et
conseil grand public**

page 8

**Gestion territoriale
du SNE - PLS**

page 22

**Un réseau régional et
national**

page 60

**QUI ?
QUOI ?
COMMENT ?**

page 3

**Prévention
des Expulsions**

page 49

**Un financement
public et ciblé**

page 80



**Observatoire
Local des Loyers**

page 52

**Etudes et
communication**

page 58

**Partenariats
et représentations**

page 55

**Portrait de territoire :
Haute-Savoie**

page 64



L'ADIL74 - c'est qui ?

Des instances riches représentatives du territoire

MEMBRES DE PLS.ADIL74 AU 31/12/2022

MEMBRES DE DROIT

ETAT, représenté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDETS (ex DDCS))
Conseil Départemental
Association Départementale des Maires

MEMBRES ADHERENTS

Associations d'usagers

Union départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.)

Organismes du logement social

HAUTE-SAVOIE HABITAT ; HALPADES ; ICF Habitat Sud Est Méditerranée ; IMMOBILIERE RHONE-ALPES SA ; LEMAN HABITAT ; S.A. HLM MONT-BLANC ; SAVOISIENNE HABITAT ; CDC HABITAT SOCIAL ; SEMCODA ; SOLLAR ; CHABLAIS HABITAT ; S.A.C.I.C.A.P. 74 ; ALPES HABITAT

COOPERATIF

Organisme Action Logement

ACTION LOGEMENT

Organismes financiers

Crédit Foncier de France ; Banque Populaire des Alpes ; Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ;
Crédit Agricole des Savoie

Organismes sociaux spécialisés

Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie ; SOLIHA 74

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Agglomération du Grand Anney ; Thonon agglomération ;

Communauté de communes Arve et Salève ; Communauté de communes Fier et Ussets ;

Communauté de communes du Genevois ; Communauté de communes du Pays Rochois ;

Communauté de communes Ussets et Rhône ; Communauté de communes Cluses Arve et Montagne

Plusieurs communes du département

AUTRES MEMBRES

AATES ; Chambre Départementale de l'Union Nationale des Géomètres-Experts de la Haute-Savoie
FNAIM Savoie Mont-Blanc ; Habitat et Humanisme ; TERACTION ; LCA-FFB

MEMBRES DU BUREAU

Président : Monsieur Vincent PACORET puis Madame Aurore TERMOZ

Trésorier : Monsieur Alain BENOISTON

Vice-Président : Monsieur Gilles MOLLARD

Secrétaire (jusqu'en 2022) : Monsieur Jean-Louis GARCIA

L'ADIL74 - C'EST QUOI, C'EST COMMENT ?

Mission d'information, de conseil et d'action pour le logement et l'habitat

L'ADIL 74 est une association loi de 1901 agréée par le Ministère du Logement et qui remplit une mission d'intérêt général sur les questions liées au logement. Elle est financée par l'ensemble des partenaires publics et privés œuvrant dans ce domaine. Elle rend une information gratuite, neutre et personnalisée.



LE CONSEIL PERSONNALISÉ AUPRÈS DES MÉNAGES

- PLS.ADIL 74 informe sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement et de l'habitat : 5 178 demandes traitées sur l'année 2022.
- Elle reçoit les demandeurs lors de contacts en face à face ou au téléphone, dans tout le département de la Haute-Savoie.



DES MISSIONS PONCTUELLES OU PERMANENTES

- PLS.ADIL 74 assure la mission de gestionnaire territorial pour le SNE et la saisie de la demande de logement social pour 148 services enregistreurs sur 236.
- PLS.ADIL74 assure l'observation de la situation sur le département de la Haute-Savoie à travers ses partenariats et différents outils dont l'Observatoire Local des Loyers.
- PLS.ADIL74 est référent départemental sur la Prévention des expulsions en lien avec les services de l'Etat et le département.

PLS.ADIL74 met en place une mission de mobilisation du parc privé à la demande de l'Etat.

UNE PLACE CENTRALE DANS L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS PUBLICS ET PRIVÉS

- PLS.ADIL 74, par l'ensemble de ses missions et partenariats, occupe une place centrale dans le domaine du logement et de l'habitat, devenant ainsi un lieu ressource pour la population et l'ensemble des acteurs du logement.



LES ADIL - UN TAUX DE SATISFACTION ÉLEVÉ

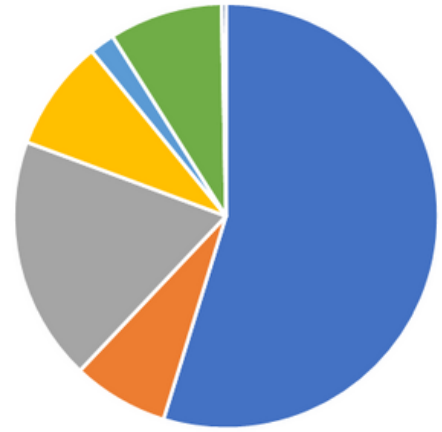
Un accueil de qualité et très apprécié !

Type de consultation



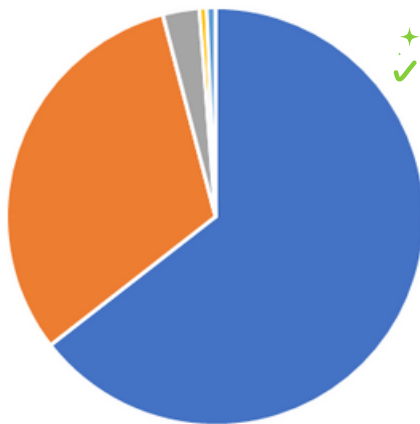
- Consultation en ADIL sans rendez-vous
- Consultation en ADIL sur rendez-vous
- Consultation téléphonique
- Par e-mail
- Visite du site internet uniquement
- Sans réponse

Thème de consultation



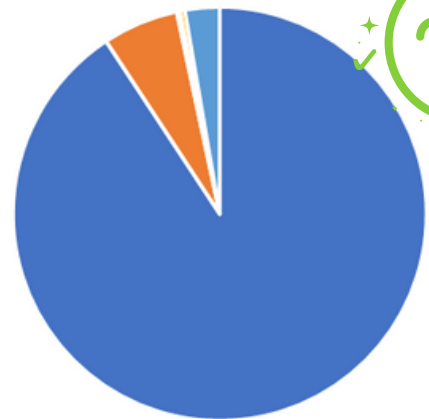
- Location
- Acquisition d'un logement
- Travaux d'amélioration, rénovation énergétique
- Copropriété
- Fiscalité
- Autre
- Sans réponse

Délai pour rendez-vous



- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insatisfaisant
- Très insatisfaisant
- Sans réponse

Avez vous eu un bon accueil ?

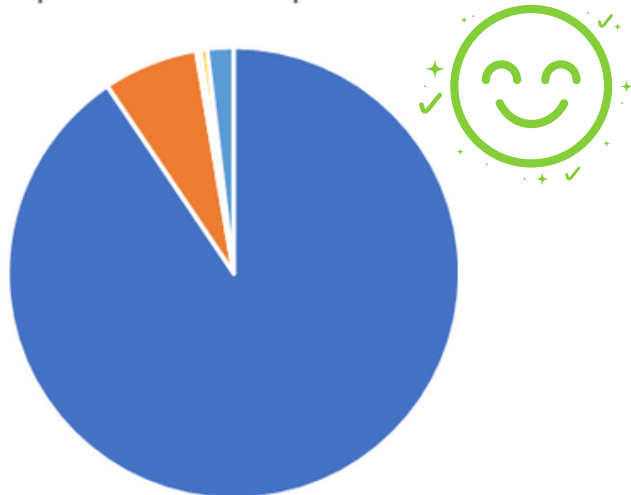


- Oui
- Plutôt Oui
- Plutôt Non
- Non
- Sans réponse

LES ADIL - UN TAUX DE SATISFACTION ÉLEVÉ

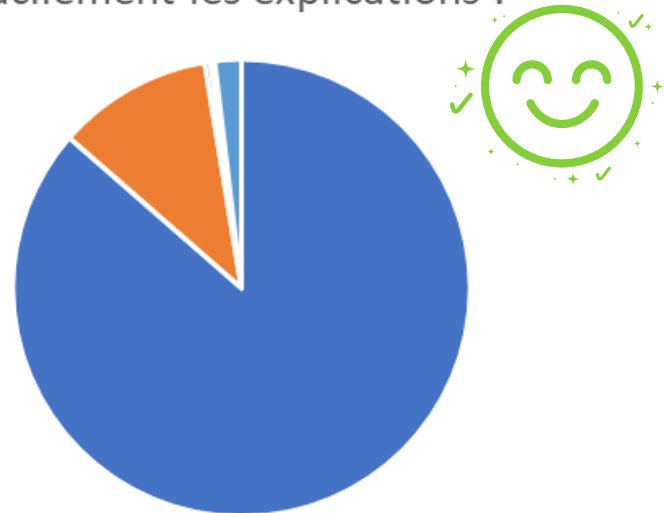
Des taux de satisfaction de plus de 97% !

Avez vous eu affaire à une personne compétente ?



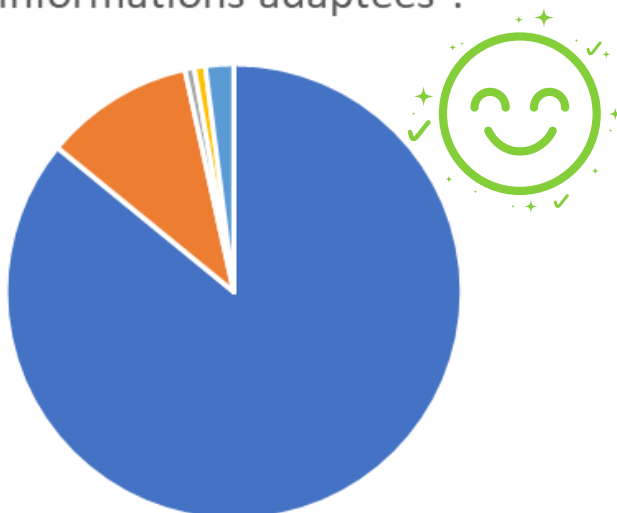
■ Oui ■ Plutôt Oui
■ Plutôt Non ■ Non
■ Sans réponse

Avez vous compris facilement les explications ?



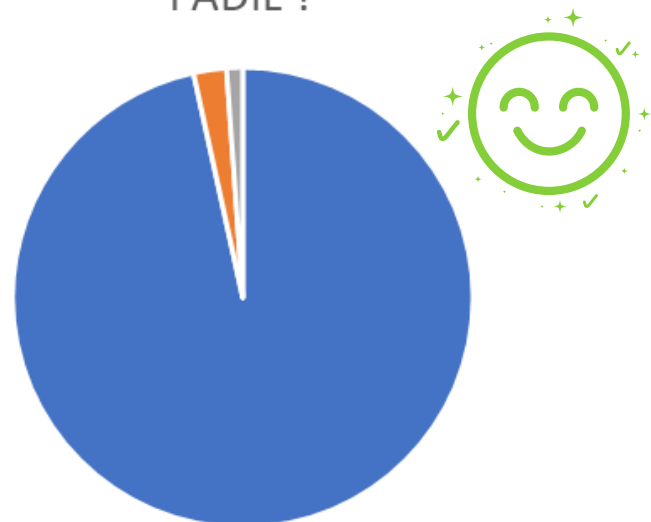
■ Oui ■ Plutôt Oui
■ Plutôt Non ■ Non
■ Sans réponse

Avez vous eu des informations adaptées ?



■ Oui ■ Plutôt Oui
■ Plutôt Non ■ Non
■ Sans réponse

Recommanderiez vous l'ADIL ?



■ Oui ■ Non ■ Sans réponse





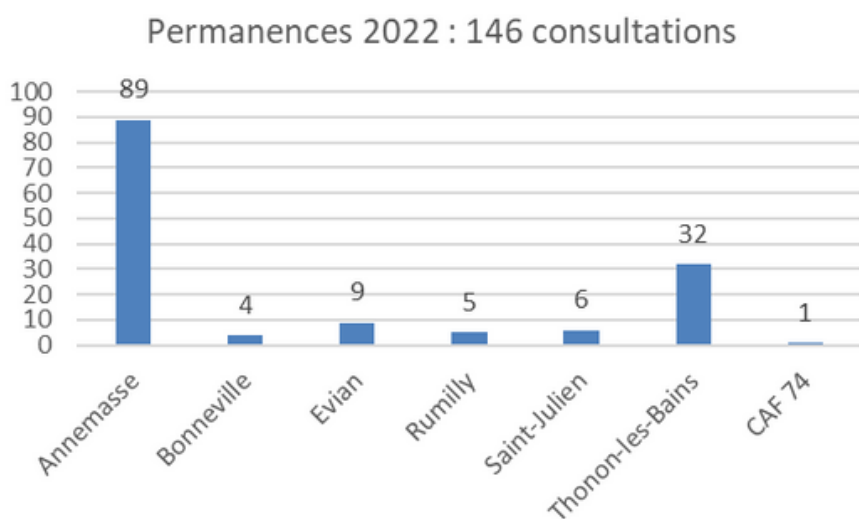
ANALYSE DE LA DEMANDE

LES THÈMES PRINCIPAUX :

- **Le droit de la location** (avec notamment des questions sur la prévention des impayés et des expulsions, l'habitat indécents...)
- **L'accès au parc privé et social** (aides à l'accès, contrat de location, règles d'attribution des logements sociaux...)
- **La copropriété** (règles de majorité, charges de copropriété, travaux, syndic...)
- **La fiscalité immobilière** (crédit d'impôt, revenus fonciers, BIC, investissement Pinel...)
- **L'accession à la propriété dans ses aspects financiers** (établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager, prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, aides au logement, droits de mutation et frais annexes...)
- **L'accession à la propriété dans ses aspects juridiques** (contrats de construction, VEFA, compromis de vente, responsabilités en matière de construction, assurances liées à la construction et au logement...)
- **Les relations avec les professionnels de l'immobilier** (réglementation, mission, honoraires...)
- **L'amélioration de l'habitat** (aides fiscales et financières pour le propriétaire-bailleur, pour le propriétaire-occupant, aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie...)
- **Les relations de voisinage**



LIEUX DE CONSULTATION



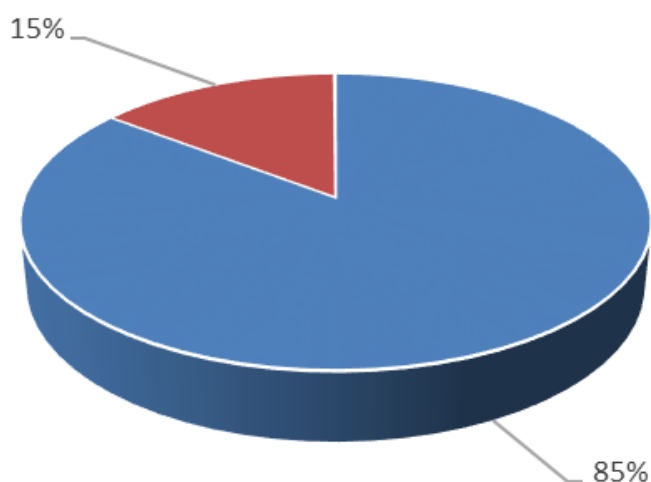
Les permanences ont lieu sur les territoires suivants : Annemasse (2 fois par mois), Bonneville, Evian-les-Bains, Rumilly, Thonon-les-Bains, Caisse d'Allocations Familiales Annecy.

En 2022, les consultations ont été en hausses du fait de la sortie du COVID et malgré la diminution du nombre de juristes. On a comptabilisé 146 consultations.

TYPE DE CONSULTATION

Téléphone	4 423
Visite	750
Courriel	5
Total	5 178

Le traitement des demandes se fait essentiellement par téléphone (85,4 % des demandes), les rendez-vous étant réservés aux situations les plus complexes (contrats à examiner, règlements de copropriété, décomptes de charges, simulations de financement...).

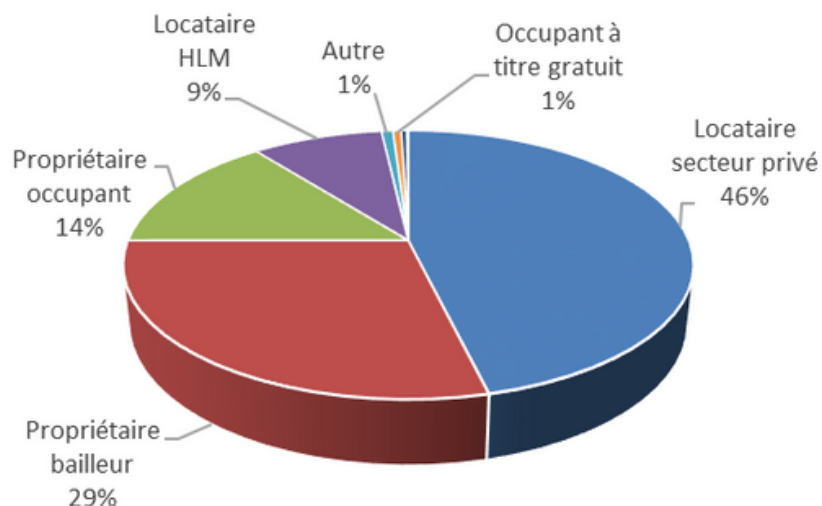


Les demandes sont faites en amont d'un litige dans 85 % des cas.

STATUT DU CONSULTANT

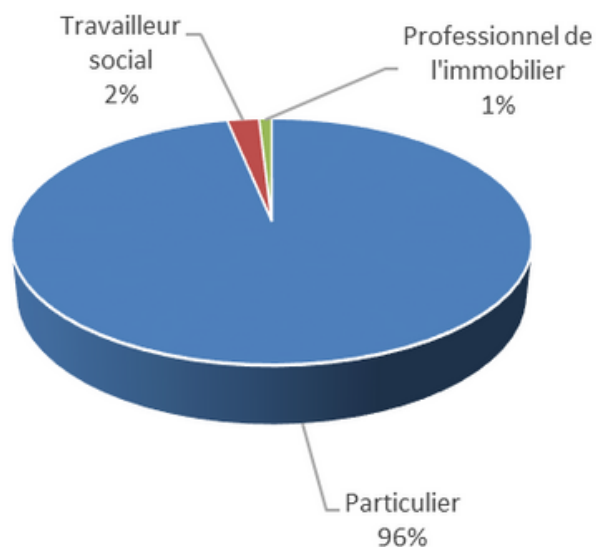
Locataire secteur privé	2392
Propriétaire bailleur	1491
Propriétaire occupant	744
Locataire HLM	457
Autre	40
Occupant à titre gratuit	29
Hébergement collectif	20
Résidence secondaire	5
Total	5178

46 % des consultants sont locataires dans le secteur privé. Les locataires HLM représentent 9 % des consultants. On comptabilise 29 % de propriétaires-bailleurs et 14 % de propriétaires-occupants.



NATURE DU CONSULTANT

Particulier	4955
Travailleur social	119
Professionnel de l'immobilier	47
Association	22
Collectivité locale	15
Autre	11
Autre administration	9
Total	5178



THÈME DE LA CONSULTATION

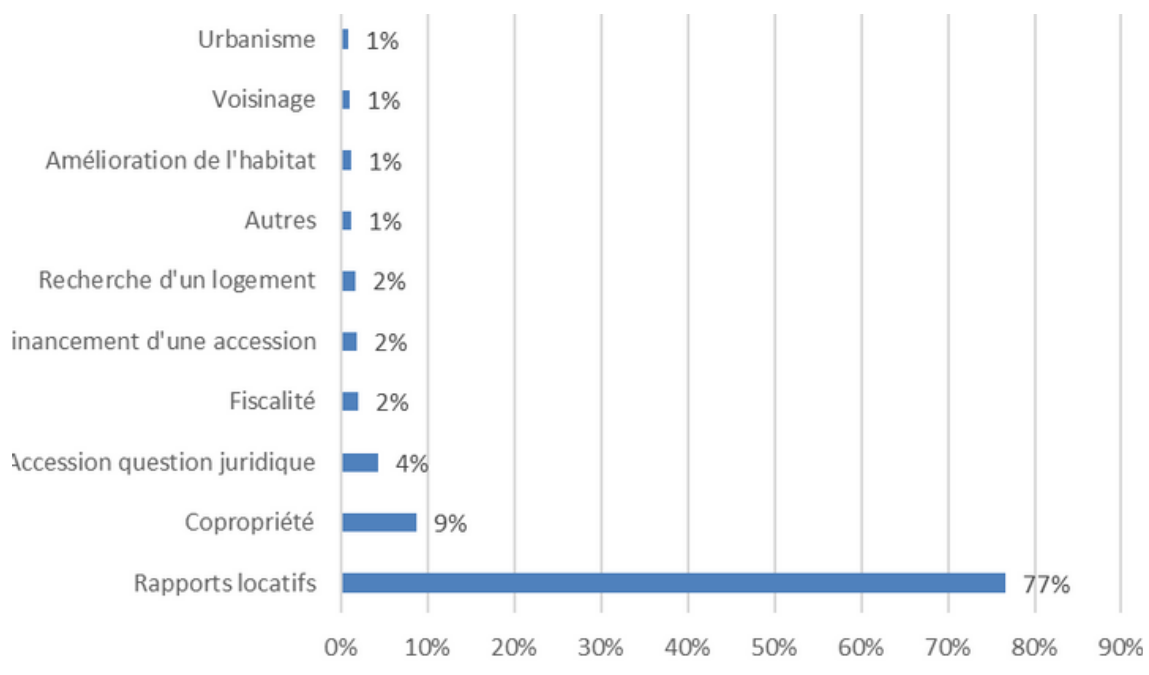
Rapports locatifs	3971
Copropriété	452
Accession question juridique	225
Fiscalité	105
Financement d'une accession	99
Recherche d'un logement	91
Autres	61
Amélioration de l'habitat	60
Voisinage	51
Urbanisme	46
Conseil technique	9
Diagnostics réglementaires	6
Investissement locatif	2
Total	5178

Les 3/4 des demandes concernent les rapports entre propriétaires et locataires.

Les questions de location restent la préoccupation principale des consultants.

Le conseil en accession représente plus que 4 % des consultations totales, qu'il s'agisse de renseignements d'ordre juridique ou d'ordre financier.

Le thème de la copropriété continue sa progression pour représenter 9 % des questions posées aux conseillères juristes.



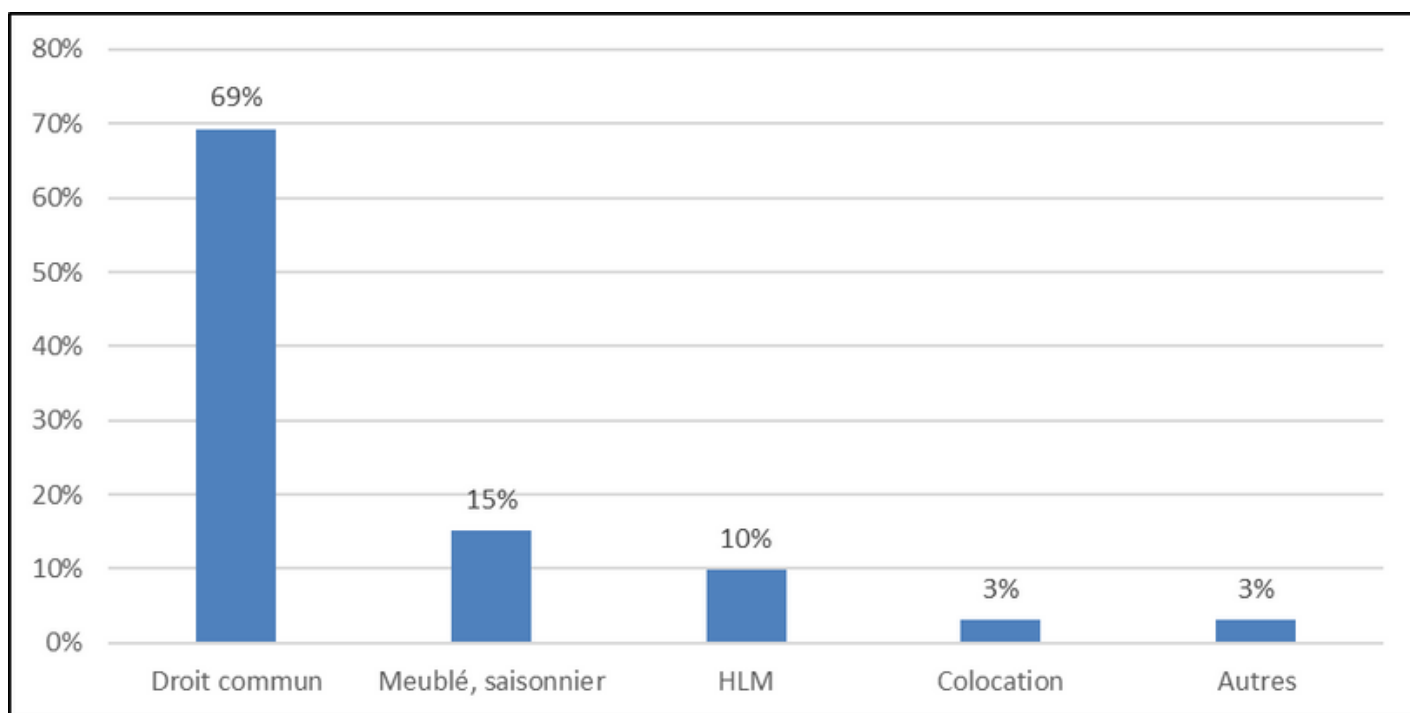
RAPPORTS LOCATIFS

RÉGIME DE LOCATION

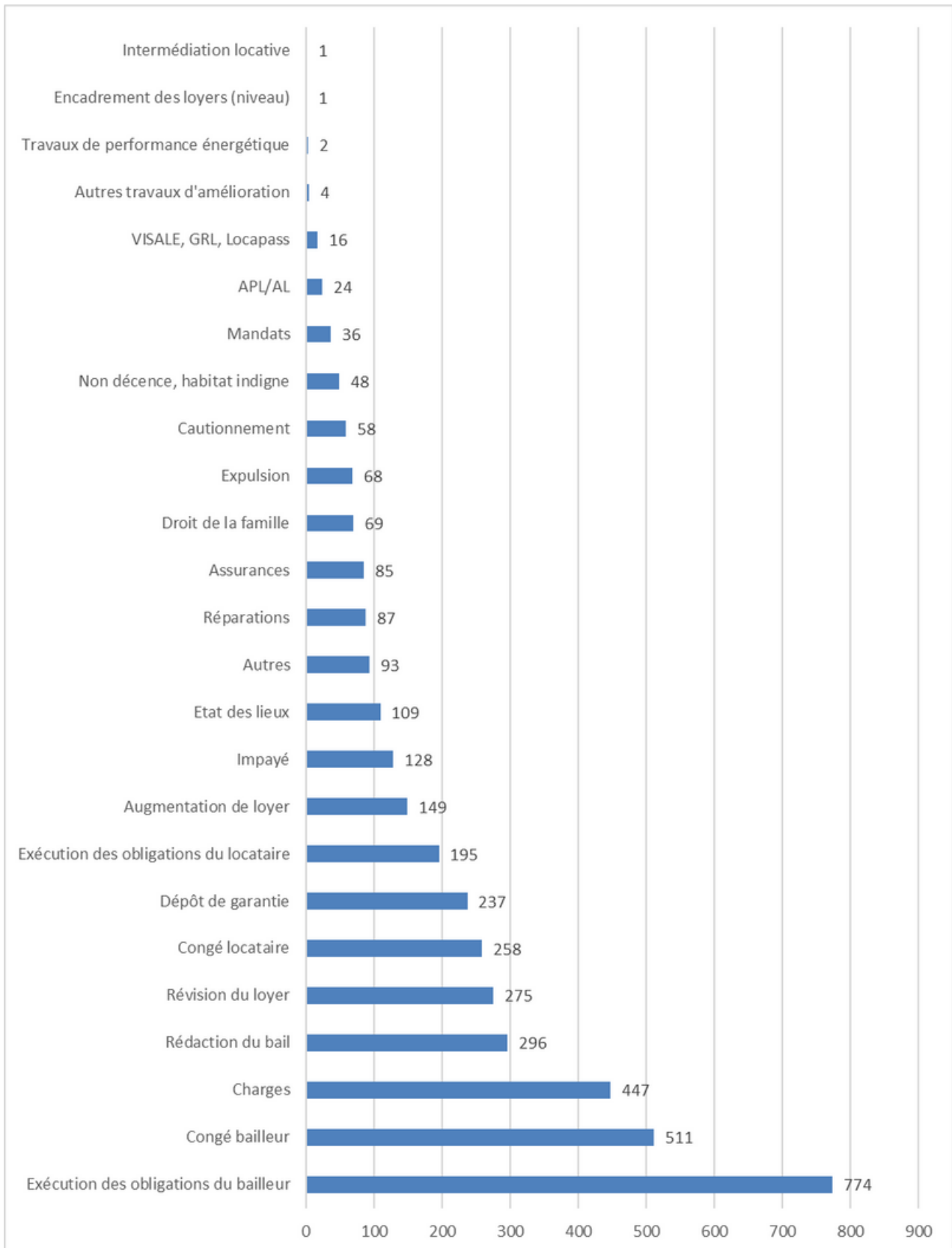
Droit commun	2751
Meublé, saisonnier	598
HLM	390
Colocation	98
Autres	94
Résidence communautaire	16
Professionnel	14
Conventionné privé	10

Les consultations portent essentiellement sur des contrats de location soumis au droit commun (69 %).

Les questions les plus fréquemment posées portent sur les congés, les charges, l'exécution des obligations des parties, la révision du loyer, le dépôt de garantie (essentiellement sur les conditions de sa restitution), les impayés, l'état du logement...



LOCATION : QUESTIONS POSÉES





Pascale DUBOST
Juriste

” Conseillère juriste depuis plus de 30 ans , j’ai suivi les évolutions législatives sur le logement avec des textes de plus en plus nombreux et techniques. La demande de renseignements des particuliers est toujours aussi soutenue voire plus forte (notamment en matière locative ou sur les problèmes de copropriété) et compte tenu des phénomènes de tension sur le marché du logement. La prévention des expulsions , l’habitat indigne et la performance énergétique font davantage partie des préoccupations ces dernières années .
L’accession à la propriété est devenue difficile, alors que les questionnements à ce sujet et les simulations financières représentaient un grand pan de l’activité de conseiller juriste à mes débuts à l’Adil. ”

ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

FINANCEMENT

Prêts et aides	47
Premières informations	23
Simulation financière	15
Assurances des prêts	6
Autre	6
Réaménagement, renégociation	1
Difficultés de remboursement	1
Total	99

En matière de financement, les conseillères juristes reçoivent les ménages qui souhaitent devenir propriétaires.

Pour les ménages qui sont au début de leurs démarches, un diagnostic financier est réalisé afin de déterminer une enveloppe budgétaire pour un projet qui correspond à leurs ressources et à leurs besoins, en tenant compte des prêts et aides auxquels ils peuvent prétendre.



ACCESSION : NATURE DE L'OPÉRATION

VEFA	58
CCMI	39
Promesse et compromis	33
Contrat de vente	33
Contrat d'entreprise	26
Autre	18
Maîtrise d'oeuvre	6
Droit de la famille	5
Mandat de vente	4
SCI	2
Contrat de prêt	1
Total	225

Sur les aspects juridiques, la demande porte majoritairement sur les logements neufs.

Les questions sont variées et dépendent de la nature du contrat ; mais globalement, elles portent sur notre expertise sur le contrat avant signature, les conditions d'exécution des contrats, les principes généraux qui s'appliquent à ces contrats, la livraison du bien, les garanties, les assurances, la possibilité de se rétracter ou de résilier un contrat, les frais divers....



Lorraine LOYNET
Juriste

"Le métier de conseiller-juriste en ADIL nécessite de la flexibilité : d'une part, il convient de s'adapter à une législation en constante mouvance, d'autre part il convient de s'adapter à un public dont le besoin, qu'il soit juridique ou humain, est en évolution permanente. Le métier de juriste en ADIL suppose également une vive agilité dans la mesure où le conseil doit être dispensé dans de brefs délais et de manière souvent instantanée."



ACCESSION EN CCMII (contrat de construction)

Exécution du contrat	13
Principes généraux	6
Prix	6
Réception des travaux	4
Délais, pénalités	3
Faillite constructeur et garanties	3
Autre	2
Travaux réservés	1
Rétractation, résiliation	1
Total	39

ACCESSION EN VEFA (vente en l'état futur d'achèvement)

Garanties	25
Exécution du contrat	12
Livraison	10
Autre	5
Vérification du contrat	3
Païement	1
Protection de l'emprunteur	1
Droit de rétractation	1
Total	58

CONTRAT D'ENTREPRISE

Exécution du contrat	10
Autres	8
Prix	5
Réception des travaux	2
Principes généraux	1
Total	26

ACCESSION EN EXISTANT OU ACHAT TERRAIN

Avant contrat	16
Rétractation, résiliation	9
Diagnostics techniques	3
Autre	3
Garanties	2
Total	33

CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Exécution du contrat	3
Autre	3
Total	6



AUTRES THÈMES DE CONSULTATION

COPROPRIÉTÉ

Syndic (désignation, rôle, contrat, responsabilité ...)	82
La copropriété et les tiers (contentieux, responsabilité...)	54
Autres	54
Organisation de l'AG (y.c. règles de majorité)	5
Règlement de copropriété, EDD	47
Autres travaux (entretien, amélioration, urgents, fibre...)	39
Décompte des charges, comptabilité copro	32
Conseil syndical (désignation, rôle, consultation...)	25
Travaux de rénovation énergétique	17
Acquisition ou vente d'un lot	12
Syndicat des copropriétaires (objet, forme coop. responsabilité, scission...)	10
Fonds de travaux	9
Impayés de charge	8
Immatriculation	5
Travaux de mise aux normes	3
Copropriété en difficulté	1
DGT	1
Total	452

A noter quelques mesures en 2022 concernant l'évolution des loyers :

Article 17-1 et 17-2 de la loi 89-462 du 6/07/1989

Depuis le 24 Août 2022, lorsqu'un logement de la classe F ou G au sens de l'article L173-1 du Code de la Construction et de l'habitation fait l'objet d'une nouvelle location, le loyer du nouveau contrat de location ne peut excéder le dernier loyer appliqué au précédent locataire. (article 159 de la loi du 22/0/2021 climat et résilience).

Depuis cette même date, pour les contrats conclus, renouvelés ou tacitement reconduits, la révision et la majoration du loyer ne peuvent être appliquées dans les logements classés F ou G. Un « bouclier loyer » (la loi 2022-1158 du 19/08/2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat) destiné à plafonner la hausse de loyer a été mis en place pendant un an jusqu'au 30/06/2023. Pour les révisions annuelles de loyer faites du 2ème trimestre 2022 au 3ème trimestre 2023, la hausse de l'Indice de Référence des Loyers est plafonnée à 3,5% en métropole. Cet indice sert de base pour réviser les loyers des logements vides ou meublés. Il est défini chaque trimestre par l'INSEE en fonction de l'évolution des prix .



FISCALITÉ

Avantages fiscaux en locatif	49
BIC	20
Taxe d'habitation, taxe foncière	14
Revenus fonciers	8
Plus-value immobilière	8
Autre	4
TVA	1
Taxes d'urbanisme	1
Total	105

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Projet sans travaux	26
Non déterminé	8
Projet avec travaux, incluant rénovation thermique	7
Projet avec travaux, sans rénovation thermique	4
Total	45

Actualité : La loi de finances 2022-1726 du 30/12/2022 pour 2023 :

La loi de finances pour 2021 a mis en place un crédit d'impôt pour soutenir l'acquisition et la pose de systèmes de charge électrique pour véhicules automobiles pour les dépenses effectuées entre le 1er Janvier 2021 et le 31 Décembre 2023. La loi de finances pour 2023 l'étend jusqu'au 31 Décembre 2025.



Location ou sous-location meublée.

Les personnes qui louent ou sous-louent une partie de leur habitation principale sont exonérées d'impôts sur le revenu pour les produits tirés de cette location si les pièces louées constituent pour le locataire ou sous-locataire en meublé sa résidence principale et si le loyer est fixé dans des limites raisonnables (plafonds publiés par l'administration).

Le dispositif est prolongé jusqu'au 15 juillet 2024.

En ce qui concerne le parc social la loi de finances proroge également jusqu'au 31 Décembre 2023, afin de favoriser la construction de logements sociaux, l'exonération d'impôts sur les plus-values de certaines opérations immobilières (cession d'immeubles, partie d'immeuble ou droits relatifs à ces biens) réalisées par des particuliers directement ou indirectement au profit d'acquéreurs qui réalisent des logements sociaux.

Enfin les critères de définition des communes "en zone tendue" sont modifiés, il peut s'agir également de communes qui, sans appartenir à une zone d'agglomération continue de plus de 50 000 habitants sont confrontées à une attrition de logements disponibles pour l'habitation principale (proportion élevée de résidences secondaires par rapport à l'ensemble du parc de logements).

La liste sera définie par décret à paraître.

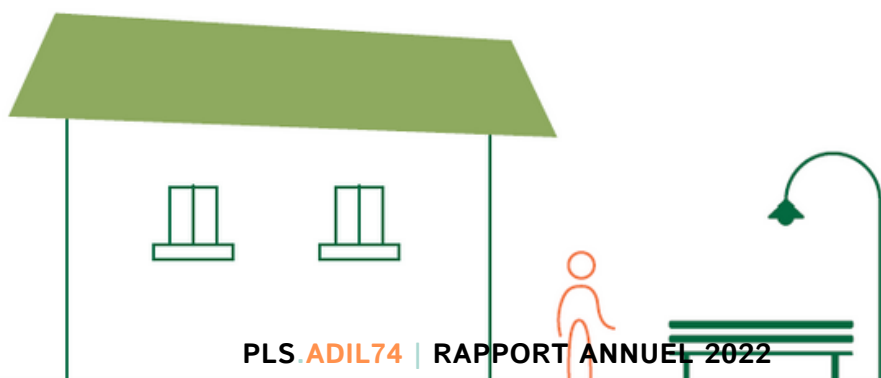
Les délais de délibération pour instituer la Taxe Annuelle sur les Logements Vacants et la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont prorogés jusqu'au 28 février 2023 afin de permettre aux communes concernées d'en tirer dès 2023 les conséquences.

La loi de finances rectificative 2022-1499 pour 2022 du 1/12/2022 a doublé le montant du déficit foncier imputable sur le revenu global, le portant à 21 400 euros. Ce dispositif temporaire est applicable aux propriétaires bailleurs réalisant des travaux de performance énergétique permettant à un logement de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A ,B, C ou D.

Pour mémoire, le déficit foncier est constitué lorsque les charges excèdent les revenus fonciers perçus par les propriétaires bailleurs. Ce déficit peut être imputé sur le revenu global du contribuable et réduire ainsi son imposition dans la limite d'un plafond, fixé jusque-là à 10 700 euros.

Ce dispositif s'applique au titre des dépenses déductibles de rénovation énergétique pour lesquelles le contribuable justifie de l'acceptation d'un devis à compter du 5 novembre 2022 et qui seront payées entre le 1er Janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

Si le contribuable ne justifie pas de nouveau classement de performance énergétique du bien au plus tard le 31 Décembre 2025, le revenu foncier et le revenu global des années de déductions des dépenses de travaux seront reconstitués.



URBANISME

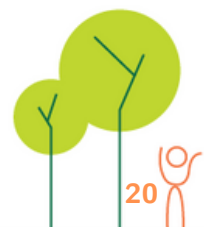
Lotissement, ZAC	19
Permis de construire, déclar. de travaux	11
Droit de construire	7
Autre	6
Droit de préemption, expropriation	2
Servitudes publique	1
Total	46

VOISINAGE

Troubles de voisinage	22
Servitudes privées	16
Autre	7
Mitoyenneté	6
Total	51

RECHERCHE D'UN LOGEMENT

Mise en oeuvre du DALO	43
Recherche logement social	37
Recherche logement locatif privé	11
Total	91



MISSIONS SPÉCIFIQUES LIÉES AU LOGEMENT SOCIAL

APPLICATION PLS



RAPPEL LEGISLATIF

La loi ALUR du 24 mars 2014 conforte le système national d'enregistrement de la demande (SNE) créé par la loi du 25 mars 2009 dite loi « MOLLE » pour enregistrer les demandes de logement social et délivrer le numéro unique départemental (NUD). Elle en organise la gestion, confiée par l'Etat à un GIP qui regroupe l'Etat, l'USH et les représentants des réservataires de logements sociaux (groupement d'intérêt public).

D'autres évolutions du SNE ont suivi afin de permettre aux demandeurs de s'enregistrer en ligne sur un Portail Grand Public (PGP) et de rattacher les pièces justificatives nécessaires à l'instruction des dossiers, constituant ainsi le Dossier Unique.

En 2017, une nouvelle fonctionnalité rend possible le partage d'informations, définies par décret, sur le traitement de la demande permettant ainsi aux EPCI de remplir leurs obligations en matière de gestion partagée, sans investissement informatique.

RAPPEL DE L'EVOLUTION DU FICHER

Jusqu'en 2015, PLS.ADIL 74 était en charge du Fichier partagé de la demande de logement social sur le département et de l'enregistrement des demandes, qui était alors centralisé et assumé par PLS. Ce Fichier était reconnu par l'Etat sous le terme de « système particulier de traitement automatisé » et a fait l'objet d'un décret pris par le Préfet de Haute-Savoie en 2011.

Suite aux évolutions nationales du SNE, les administrateurs de PLS ont décidé le rattachement du département au SNE le 6 janvier 2016, ce qui implique que la saisie des demandes de logement social s'effectue depuis cette date dans l'application nationale et que PLS n'est plus le seul organisme à saisir les demandes.

Les administrateurs ont cependant souhaité conserver l'application locale pour la fonctionnalité liée à la cotation de la demande. Les données sont récupérées via le SI des 2 organismes bailleurs.

PLS.ADIL 74

APPLICATION LOCALE DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX



GESTION DE L'APPLICATION LOCALE

L'application PLS offre un outil de cotation des demandes de logement social, utilisé principalement par les bailleurs sociaux au moment de la recherche de candidats, dans le cadre de la délégation du contingent « réservation sociale ».

Cette cotation s'analyse comme un outil d'aide à la décision.

Elle tient compte des publics prioritaires (L. 441 du CCH) et autres critères (taux d'effort actuel, revenus, ancienneté).

La cotation est établie essentiellement sur la base de données déclaratives qui figurent dans le cerfa.



ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL

MANDATEMENT DE PLS.ADIL 74

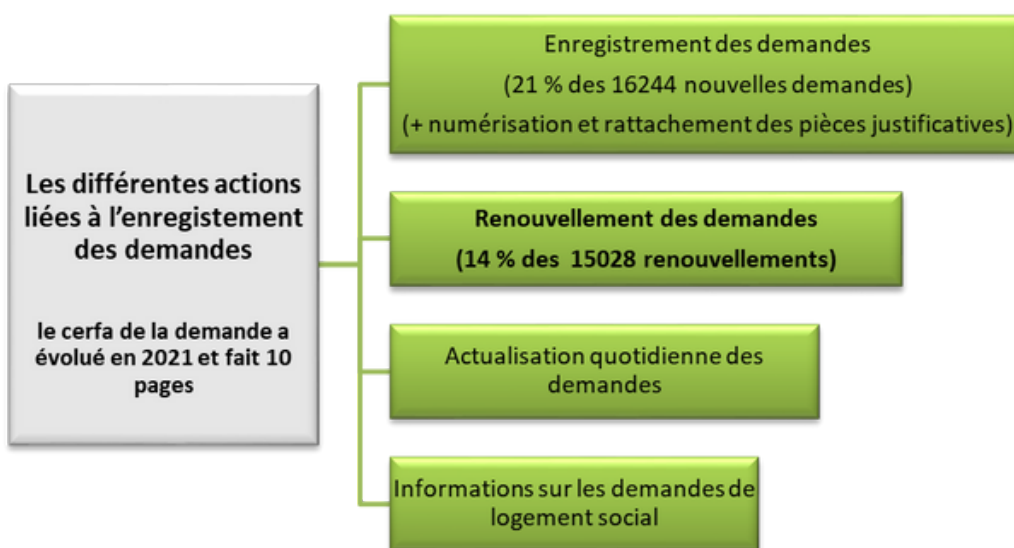
Le Code de la Construction et de l'Habitation (R.441-2-1 CCH) prévoit la possibilité pour les personnes morales ou services qui enregistrent les demandes de logement social de confier, par convention, à l'un ou l'autre d'entre eux, ou à un mandataire commun sur lequel ils ont autorisé la mission d'enregistrer les demandes pour leur compte.

PLS.ADIL 74 est mandatée par **148 services enregistreurs sur les 237 recensés**. On a donc 8 bailleurs qui l'ont mandaté en 2022 .

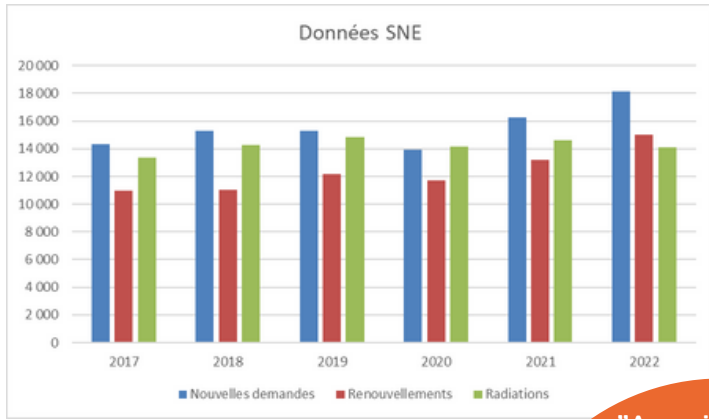
MISSIONS DE PLS.ADIL 74

PLS			
Moyenne Mensuelle	2020	2021	2022
Nouvelles demandes PLS	317	315	310
Renouvellements	265	232	180

	Nombre de SE	Nombre de SE qui mandatent PLS
Communes	205	137
Bailleurs	19	8
EPCI	6	3
DDETS 74	1	
ACTION LOGEMENT	1	
Conseil départemental 74	1	
SIAO (Croix-rouge)	1	
La Poste	1	
La SNCF	1	
	236	148



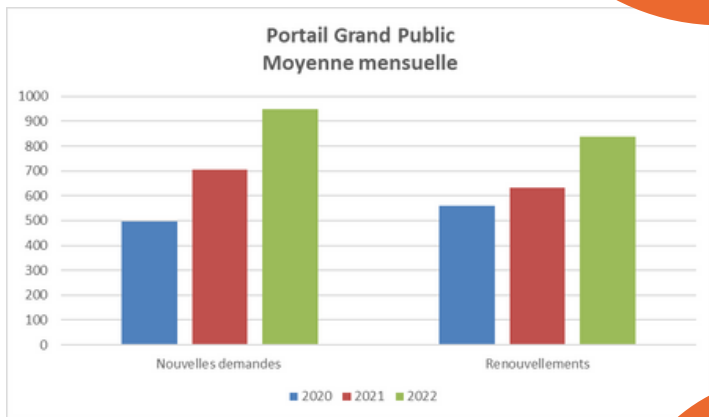
Activité des guichets enregistreurs en 2022



"Au sein de l'association depuis plus de 10 ans, mes relations avec les partenaires (guichets, mairies, bailleurs...) ainsi que les demandeurs me permettent de mesurer l'importance et les enjeux de notre politique de logement social. Cette mission sociale me tient particulièrement à cœur et me pousse à être la plus efficace au quotidien dans l'exercice de mes missions."



Amina MAHREZ
Agent administratif au service de l'enregistrement des demandes de logement social



Au service d'enregistrement et de renseignements, je m'assure de délivrer un travail de qualité



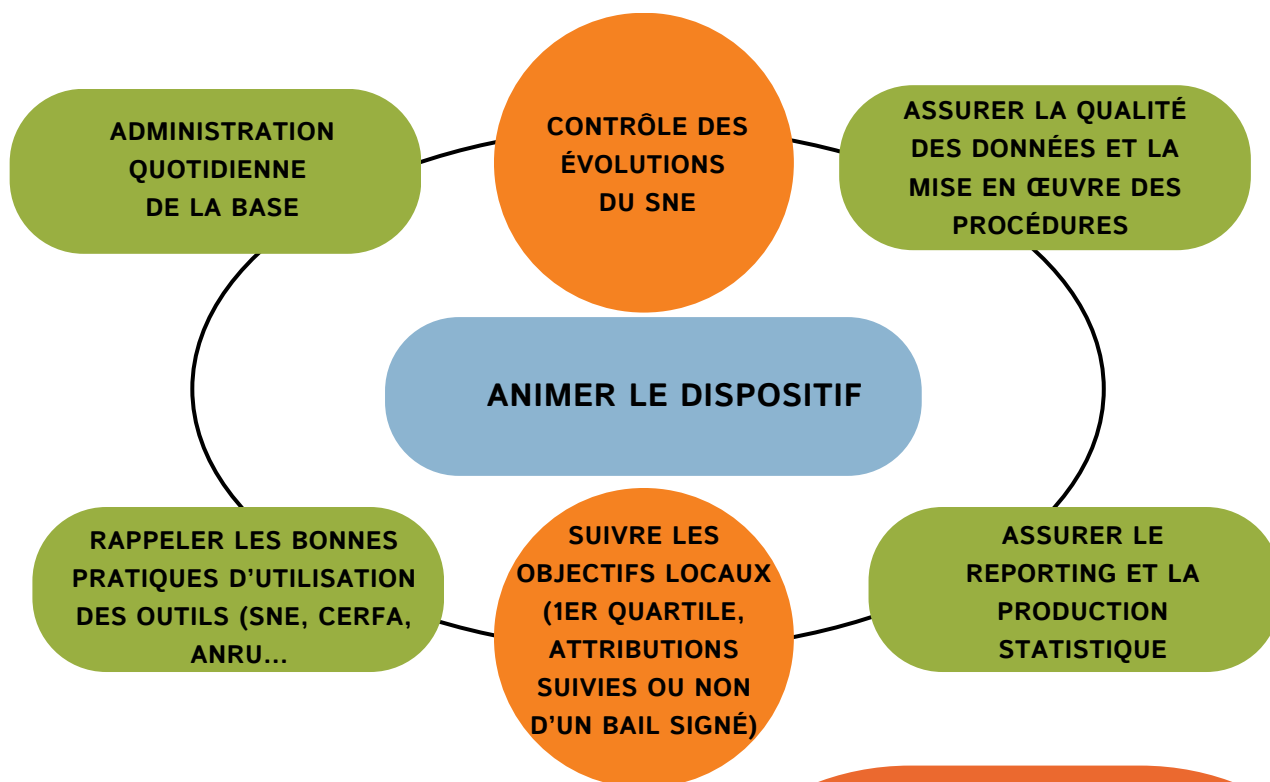
Kemissa MONTEIRO
Agent administratif au service de l'enregistrement des demandes de logement social

Informations Infocentre SNE	Nouvelles demandes	Renouvellements	Radiations
2017	14 336	10 976	13 370
2018	15 320	11 038	14 251
2019	15 316	12 196	14 834
2020	13 922	11 728	14 184
2021	16 244	13 220	14 633
2022	18 120	15 028	15 069



MISSION DE GESTIONNAIRE TERRITORIAL DU SNE

Pour la 7ème année consécutive, la mission de gestionnaire territorial SNE a été confiée à PLS.ADIL 74 par la DDETS. La mission est financée par la DDETS à concurrence de 31 260 €.



Sylvie PERILLAT
Gestionnaire SNE

"Au cœur des politiques sociales du logement, le SNE est un outil partagé par des partenaires de plus en plus nombreux (Bailleurs, DDETS, DDT, CD, SIAO, Communes, EPCI, Action Logement,...). Il crée du lien entre les acteurs de la demande de logement social. 2022 a été marquée par le premier démarrage de la cotation des demandes dans le SNE à Thonon Agglomération. Cette année, ce sont Annemasse agglomération et Grand Annecy qui se sont lancés.

D'ici fin 2023, elle devra être déployée sur les 8 EPCI concernés par la réforme des attributions."



Composition du comité de pilotage :

Structure d'appartenance	Fonction
Préfecture	Préfet ou son représentant (DDETS)
Conseil départemental	Président ou son représentant
EPCI	Président ou représentant des services enregistreurs
Organismes bailleurs	Président ou son représentant
Collecteurs	Action Logement Services/ Président ou son représentant
PLS.ADIL 74	Président ou son représentant

Missions de PLS :

- Apporter un appui et assistance aux guichets enregistreurs sur l'utilisation de l'application nationale

Les questions récurrentes posées par les services enregistreurs portent sur la réglementation (validité des pièces d'identité et titres de séjour....), le traitement de difficultés techniques (problèmes de connexion, d'interfaces, de certificat...), la gestion des doublons, les modifications à faire par le gestionnaire territorial (comme le changement de nom), le traitement des réclamations des demandeurs (comme la réactivation de dossiers, la reprise d'ancienneté, la consultation de la base de suivi des plis gérée par le prestataire qui envoie les lettres, l'utilisation du PGP et renvoi sur l'assistance), ou encore la mise en œuvre du dossier unique.

- Former et informer les services enregistreurs

PLS a pu former 48 personnes en 2022.

Les informations relatives au SNE sont diffusées régulièrement, soit sous forme de courriels ponctuels, soit sous forme de lettres d'information locales et d'états semestriels sur la demande de logement social et l'activité des services enregistreurs.

- Contrôler la qualité des données et la mise en œuvre des procédures

L'Infocentre met à disposition un ensemble de tableaux de bord pré-paramétrés répondant aux questions courantes de suivi quantitatif et qualitatif de la demande, comme l'évolution du stock, des séries chronologiques, une analyse des demandes en cours et des demandes satisfaites, le suivi des guichets à travers son rapport n° 6, le rapport sur les objectifs de la loi EC et des rapports sur les personnes hébergées.

Le rapport n° 6 permet de produire une vingtaine d'indicateurs chiffrés, relatifs à la qualité de l'alimentation du SNE, tant au niveau de la demande que des attributions. PLS effectue un contrôle mensuel de ces indicateurs et diffuse le rapport aux bailleurs.



- **Veiller à la bonne mise en œuvre des règles relatives au Dossier Unique**

Le dépôt des pièces justificatives peut être fait par les particuliers sur le PGP ou par les services enregistreurs, soit sur l'application nationale, soit par le biais du Portail du GIP-SNE, pour traitement par le numériseur national (Docapost depuis novembre 2020).

PLS :

- Veille au bon déploiement du Dossier Unique
- Veille au respect de la charte qui prévoit de rattacher certaines pièces dès l'enregistrement des demandes (pièce d'identité ou titre de séjour et RFR)
- Répond aux difficultés rencontrées par les services enregistreurs
- Gère l'accès au portail du GIP-SNE.
- Contrôle le nombre de pièces rattachées depuis l'accès à l'univers détaillé de l'Infocentre SNE
- Fait remonter les dysfonctionnements

- **Reporting et production statistique**

Des données statistiques de la demande de logement social sont mises à disposition des services enregistreurs en fonction de leurs demandes et besoins.

- **Respect des objectifs de la loi Egalité et Citoyenneté (1er quartile...)**

Rappel de la loi Egalité et Citoyenneté : obligation de consacrer au moins un certain pourcentage (25 % par défaut) des attributions suivies de baux signés réalisées hors QPV à deux catégories de publics :

- Les demandeurs dont le niveau de ressources par unité de consommation est inférieur à un montant constaté annuellement par arrêté ministériel. Ce montant correspond au niveau de ressources le plus élevé du quartile des demandeurs aux ressources les plus faibles parmi les demandeurs d'un logement social situé sur le territoire de l'EPCI. L'application dans le temps de la mesure se fait de la manière suivante : il convient de déterminer, parmi les demandeurs qui souhaitent un logement situé sur une commune de l'EPCI, ceux dont les ressources par unité de consommation sont inférieures au seuil de ressources du 1er quartile. Ce seuil est fixé par un arrêté ministériel.
- Les personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (RU).

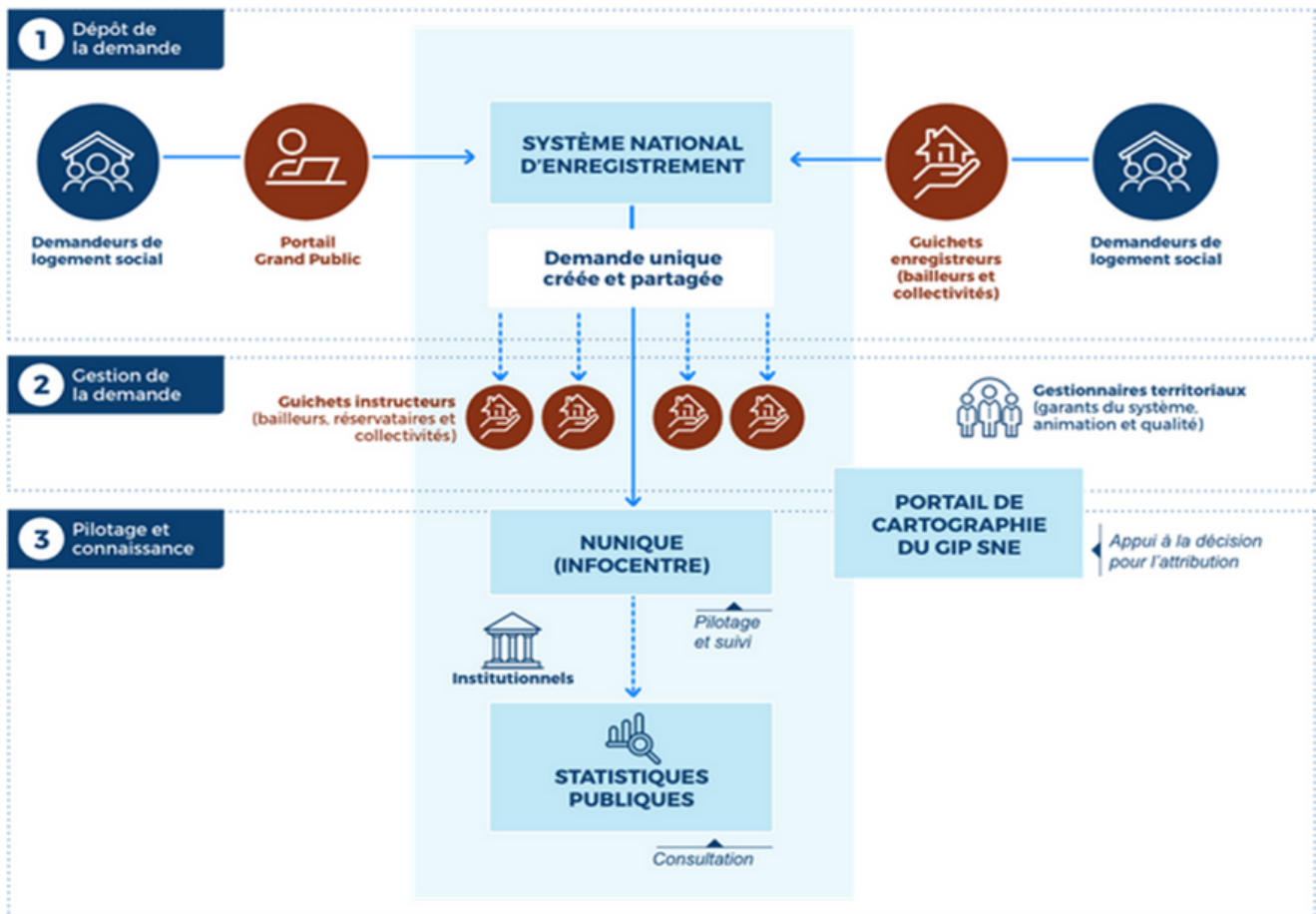
La fixation d'un objectif en pourcentage (50 % par défaut) des attributions réalisées dans les QPV à des demandeurs des trois autres quartiles de ressources.

Seuls les EPCI ayant au moins un QPV sont concernés et l'objectif est exprimé en termes d'attributions, qu'un bail soit signé ensuite ou non.



Acteurs du SNE

Système National d'Enregistrement des demandes et des attributions de logement social



Nombre de services enregistreurs :

237 au 31/12/2022



(plus de 1000 utilisateurs ayant accès à notre territoire)

19 Bailleurs

Action logement

La Poste

La SNCF

205 Communes

6 EPCI

- CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération
- CA Thonon Agglomération
- CC Cluses-Arve et Montagnes
- CC du Canton de Rumilly / CCAS de Rumilly
- CC Faucigny-Glières
- CC Usse et Rhône

PLS ADIL 74

DDETS 74

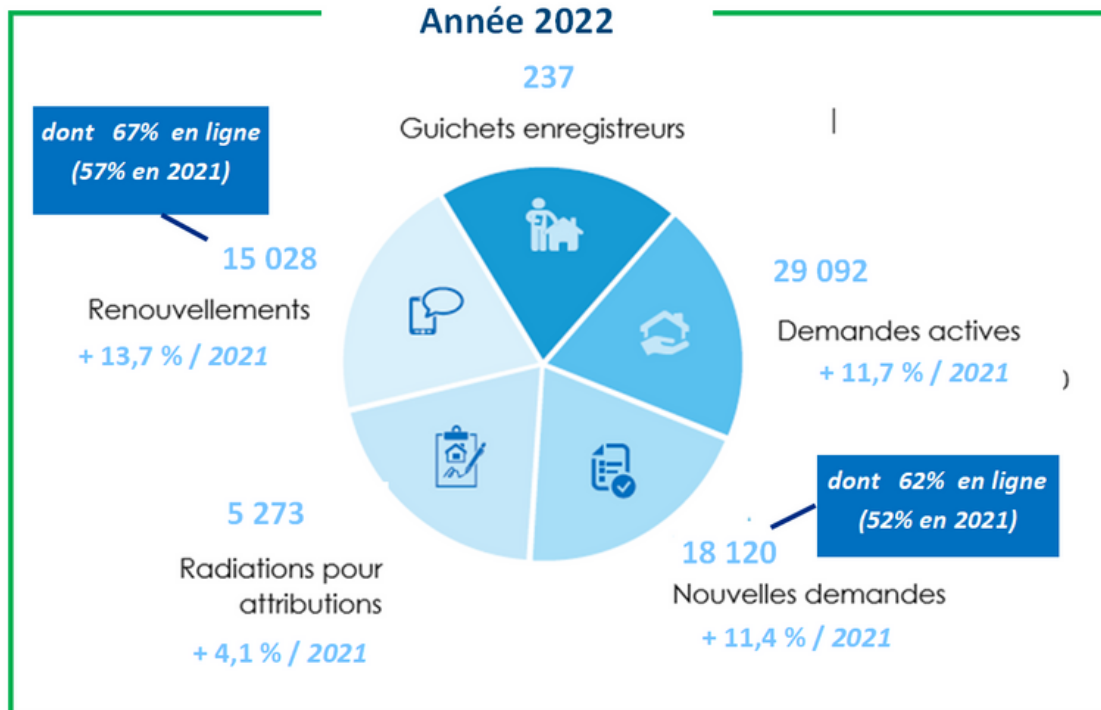
SIAO (Croix-Rouge)

Conseil Départemental 74

ANALYSE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN 2022

ETAT DES LIEUX DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN HAUTE SAVOIE

29 092 DEMANDES ACTIVES CONTRE 26 041 AU 1ER JANVIER 2022 (+ 11,7 %)



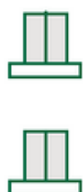
Chiffres issus de l'infocentre SNE au 10/02/2023

Le stock de demandes actives hors associations s'établit à 29 036 au 31/12/2022 dont 32 % demandes de mutation. En Haute-Savoie, les demandes de mutation ont progressé ces dernières années mais le taux reste l'un des plus bas de l'ex région Rhône-Alpes. L'augmentation est de 11.7 % par rapport au stock du 01/01/2022 (26 041) 15 069 radiations ont été effectuées dont 5 272 radiations pour attribution , soit 35%.

L'ancienneté moyenne des demandes en cours est de 18 mois mais varie en fonction des EPCI (de 9 mois à 21 mois).

52% de la demande concerne des T1-T2 et 47% des demandeurs sont des personnes seules.

Le revenu moyen par UC des demandeurs est de 1353€. La taille moyenne des ménages est de 2,2 et l'âge moyen de 41 ans.



ANALYSE DE LA DEMANDE (DONNÉES INFOCENTRE SNE (HORS ASSOCIATIONS))

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Territoire : Département de Haute-Savoie

Chiffres au 31/12/2022

Source: Ministère en charge du logement-DGALN/DHUP-Infocentre NUNIQUE SNE (Univers agrégé) -
Données du : 10/02/23 éditées le : 13/02/23



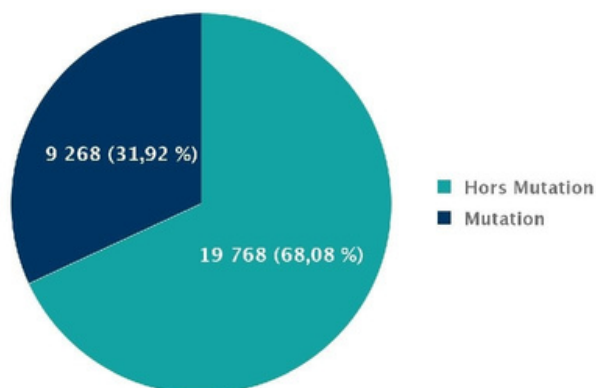
PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Nombre de demandes de logement social au 31/12/2022 (Hors associations)

29 036

Répartition Hors Mutation / Mutation



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

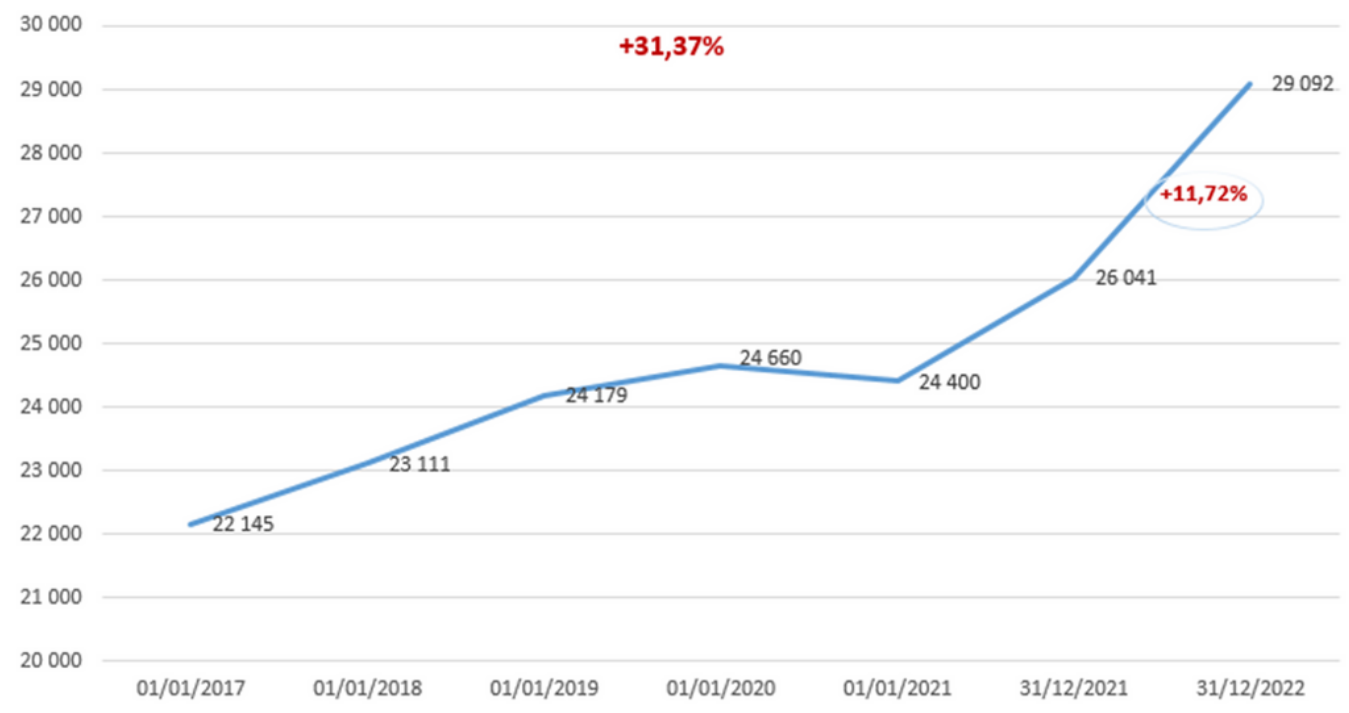


Conception: PLS.ADIL 74

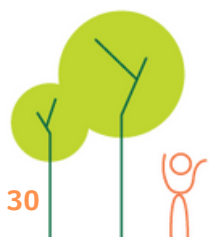
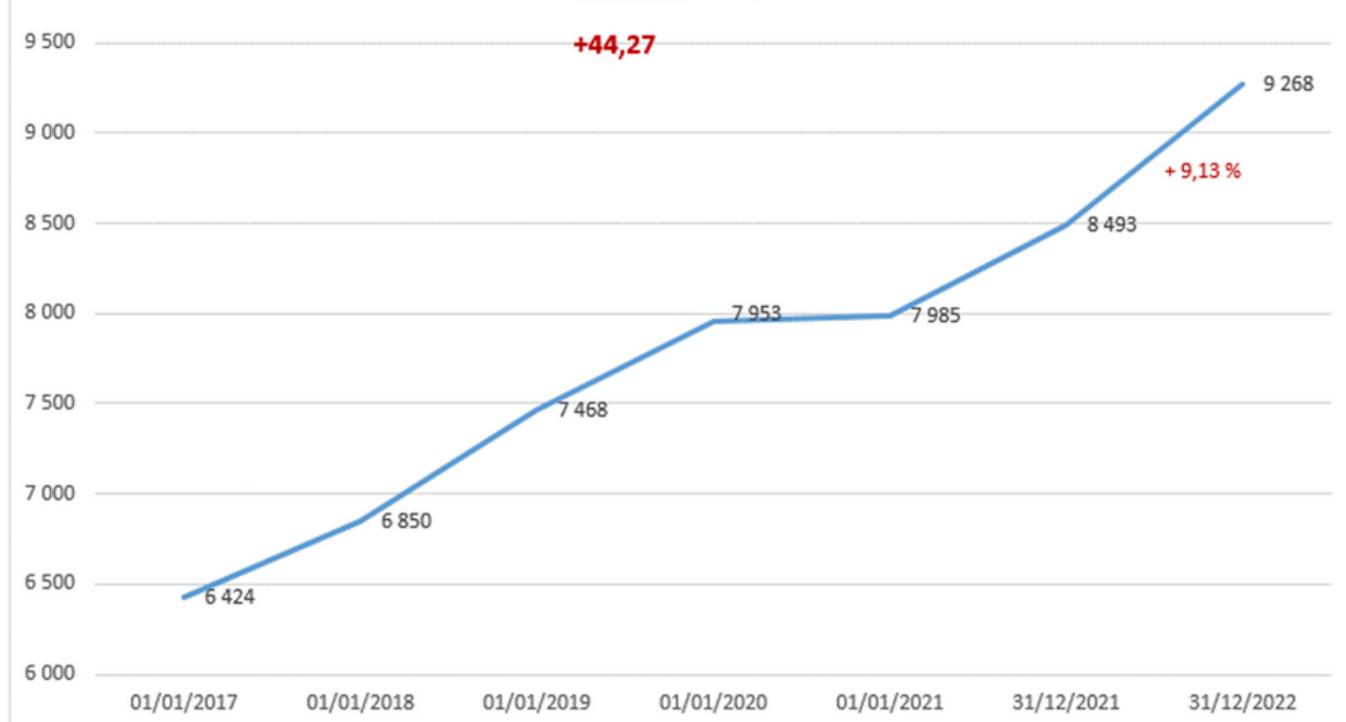
La demande de logement social en Haute-Savoie au 31/12/2022



Évolution du nombre de demandes de logement entre janvier 2017 et fin décembre 2022



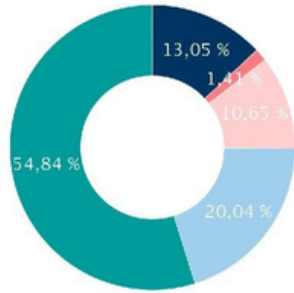
Évolution du nombre de demandes de mutation entre janvier 2017 et décembre 2022



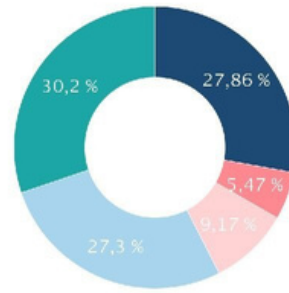
PROFIL DES DEMANDEURS

COMPOSITION FAMILIALE

Taille moyenne des ménages (toutes demandes confondues) : 2,2



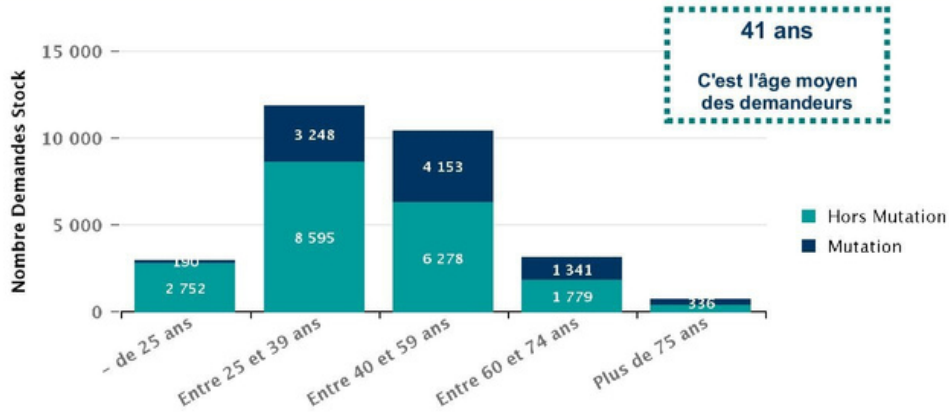
Hors mutation



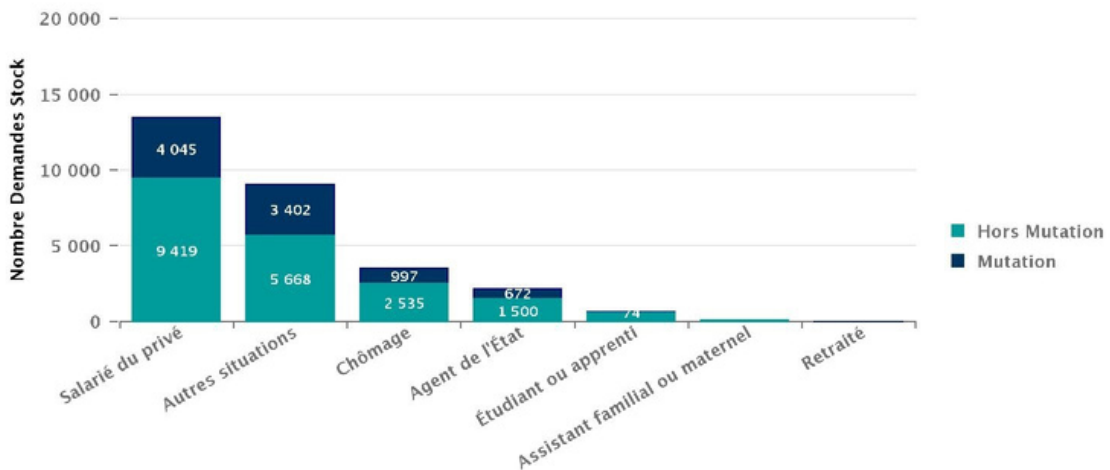
Mutation

- Couples 1 à 3 enfant(s)
- Couples plus de 3 enfants
- Couples sans enfant
- Familles monoparenta...
- Personnes seules

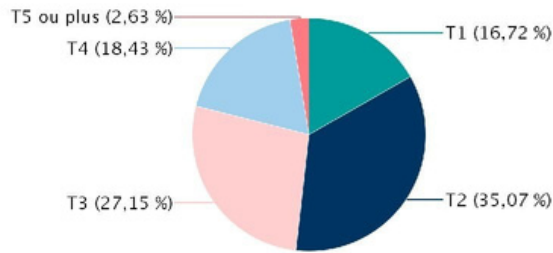
AGE



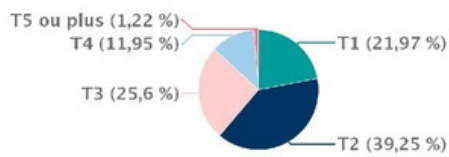
SITUATION PROFESSIONNELLE



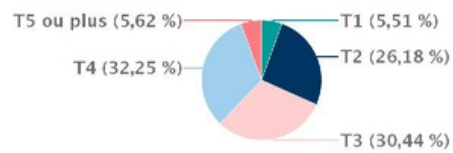
TYPLOGIE SOUHAITÉE*



Hors mutation

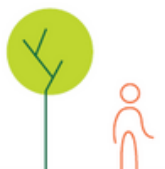
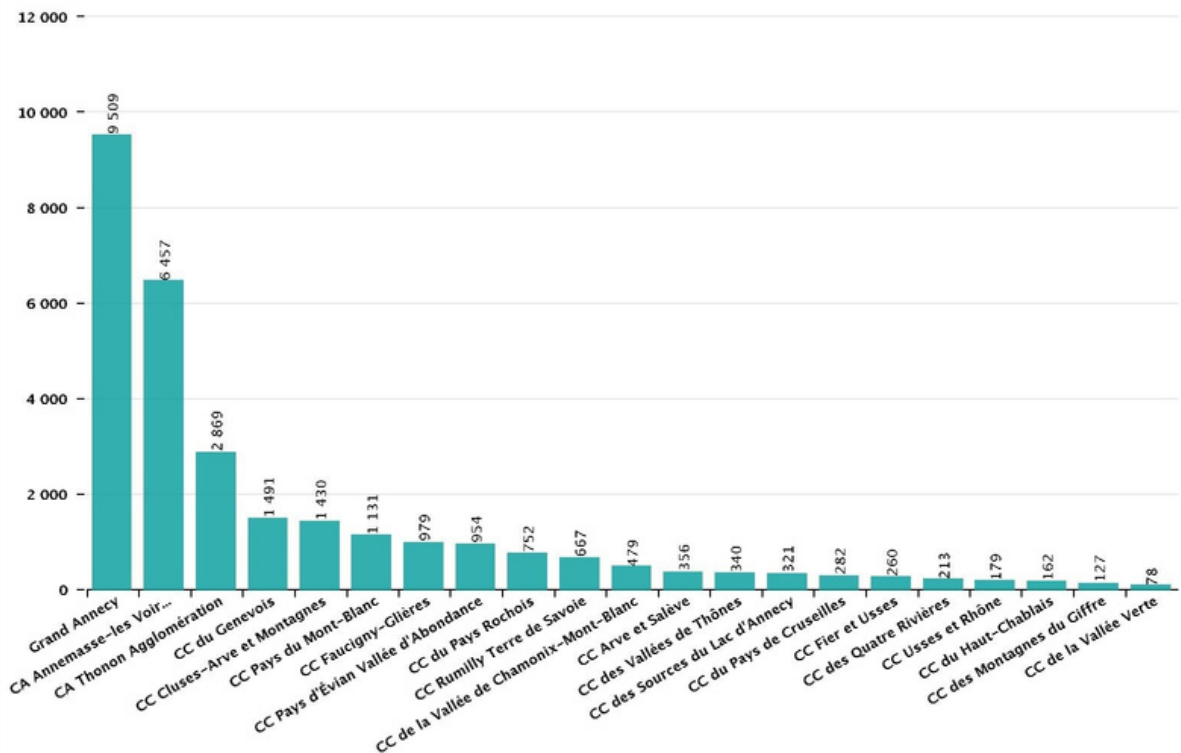


Mutation

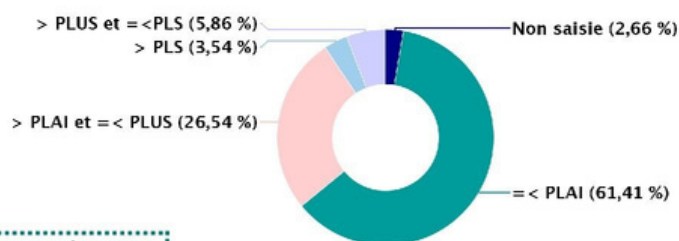


*Seule la plus petite typologie demandée est prise en compte

EPCI SOUHAITÉ en 1er choix

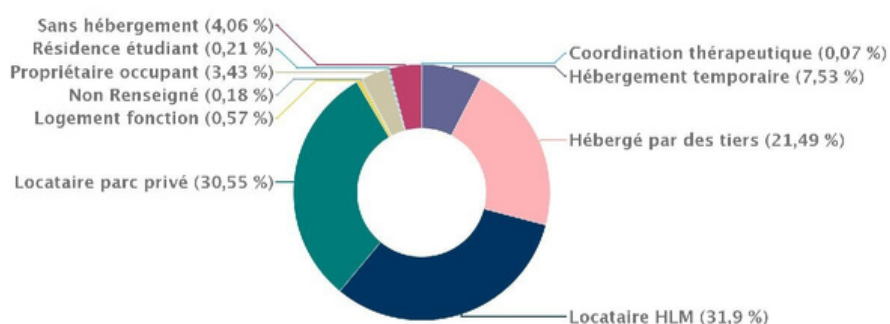


REVENUS PAR RAPPORT AUX PLAFONDS HLM



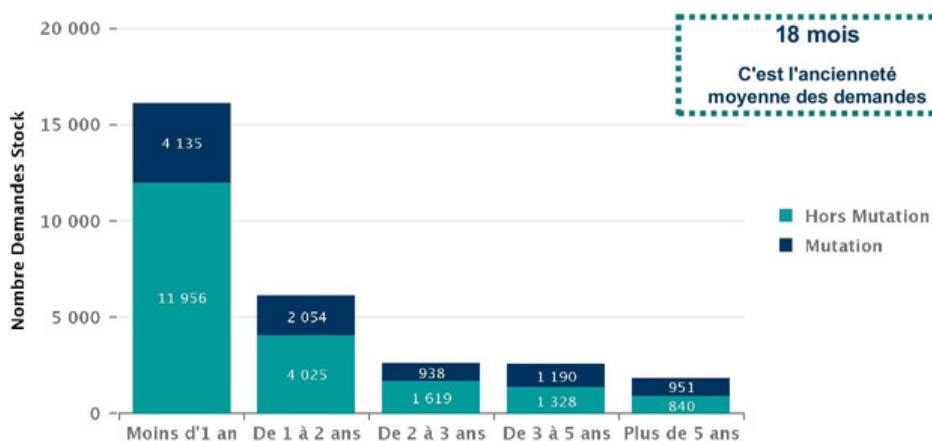
Le revenu mensuel moyen par Unité de Consommation est de 1 353 €

LOGEMENT ACTUEL



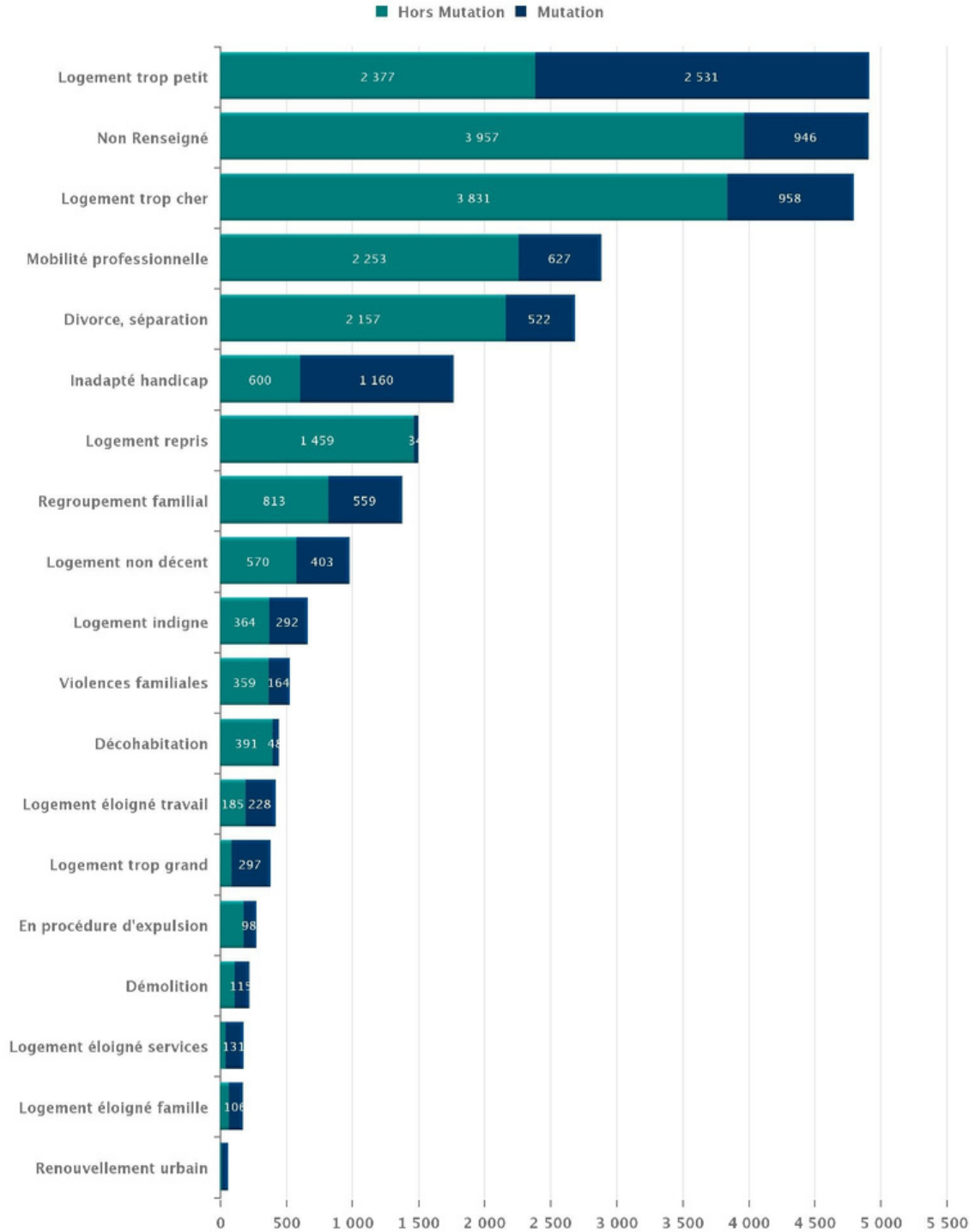
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE

ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE



MOTIF DE LA DEMANDE*

*Seul le motif n°1 est pris en compte



Conception: PLS.ADIL 74

La demande de logement social en Haute-Savoie au 31/12/2022

4/4



ANALYSE DE ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT SOCIAL

Territoire : Département de Haute-Savoie

Attributions de l'année 2022

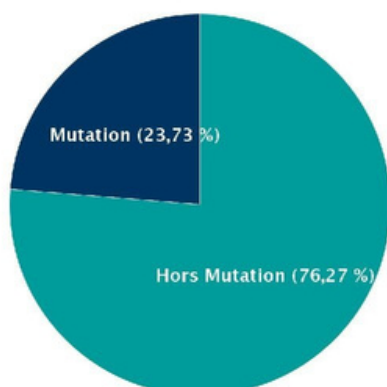


Source: Ministère en charge du logement-DGALN/DHUP-Infocentre NUNIQUE SNE (Univers agrégé) -
Données du : 10/02/23 éditées le : 13/02/23

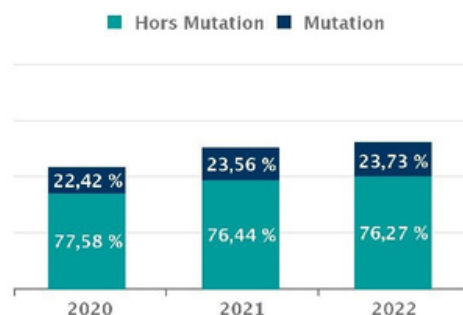
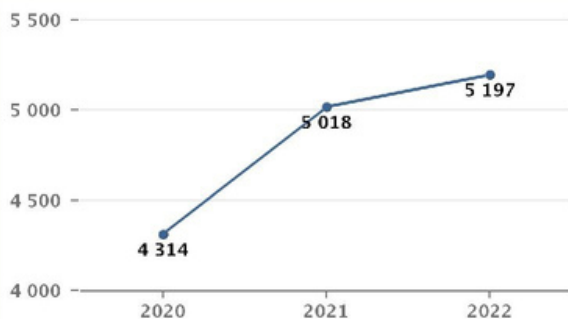
Nombre de demandes de logement social satisfaites pour l'année 2022 (Hors associations)

5 197

Répartition Hors Mutation / Mutation



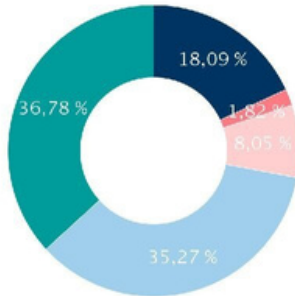
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES



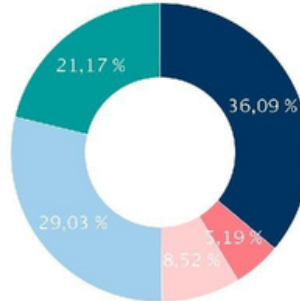
PROFIL DES DEMANDEURS

COMPOSITION FAMILIALE

Taille moyenne des ménages (toutes demandes confondues) : 2,4



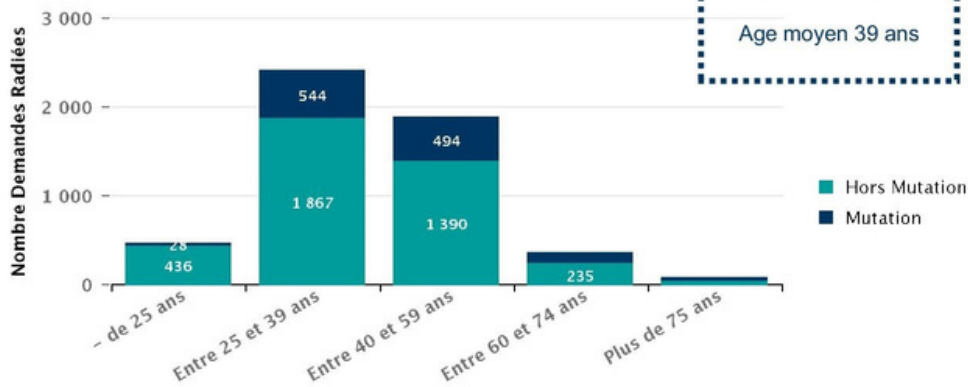
Hors mutation



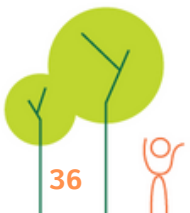
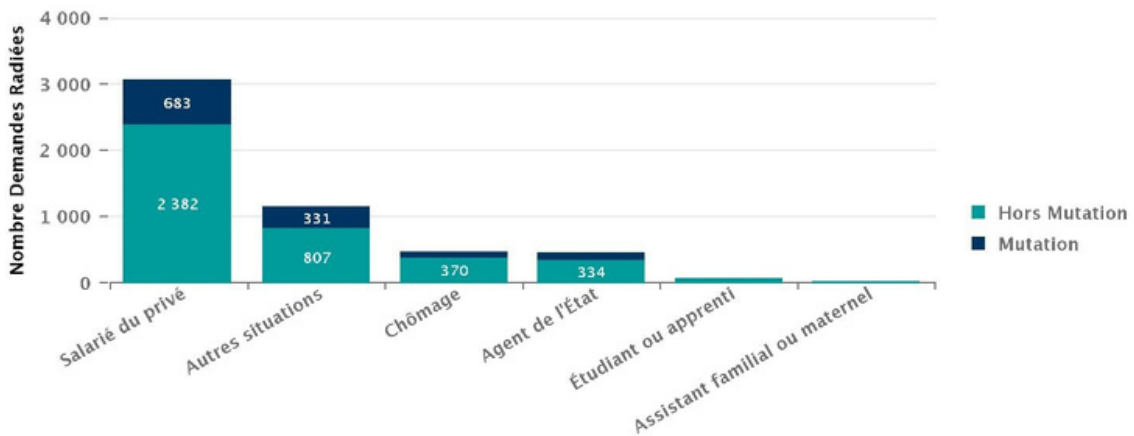
Mutation

- Couples 1 à 3 enfant(s)
- Couples plus de 3 enfants
- Couples sans enfant
- Familles monoparentales
- Personnes seules

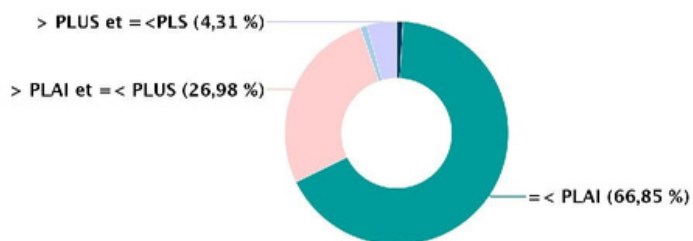
AGE



SITUATION PROFESSIONNELLE

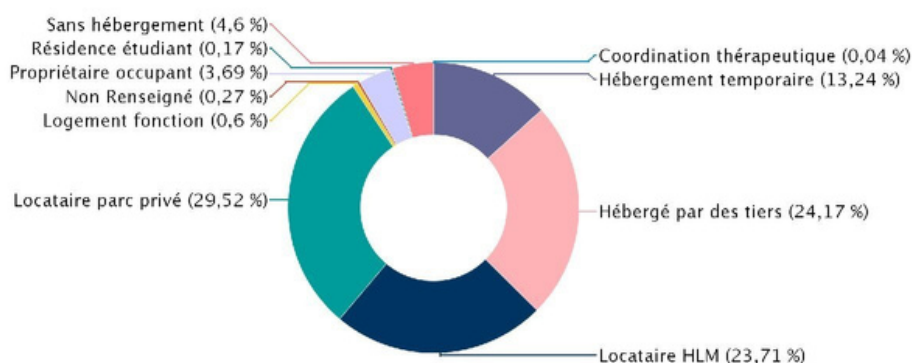


REVENUS PAR RAPPORT AUX PLAFONDS HLM



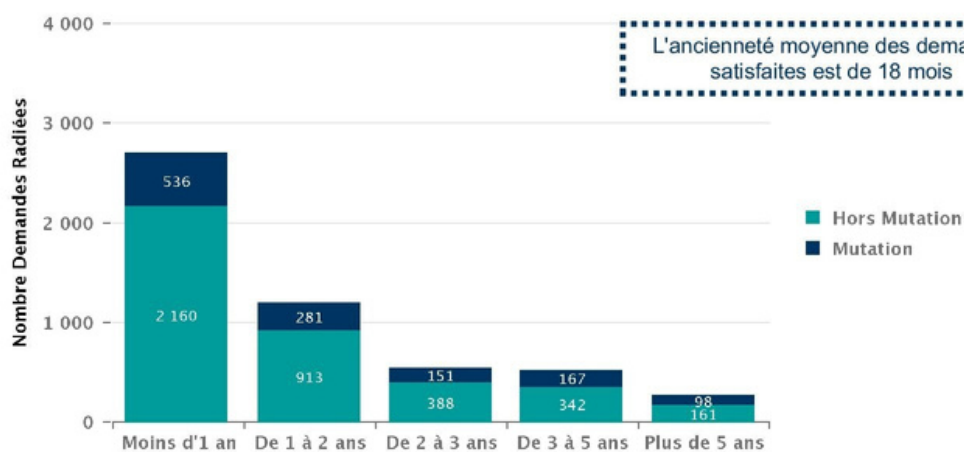
Le revenu mensuel moyen par Unité de Consommation est de 1 335 €

LOGEMENT ACTUEL

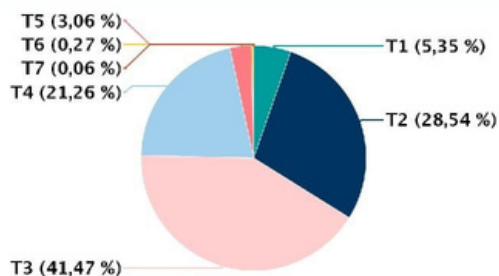


LA DEMANDE

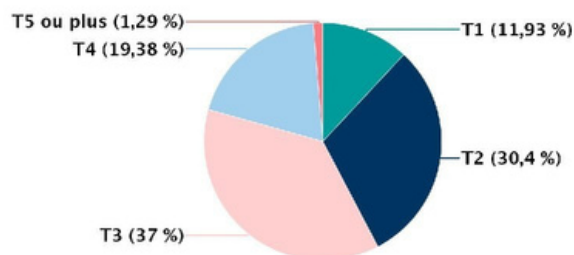
ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE



TYPLOGIE ATTRIBUÉE



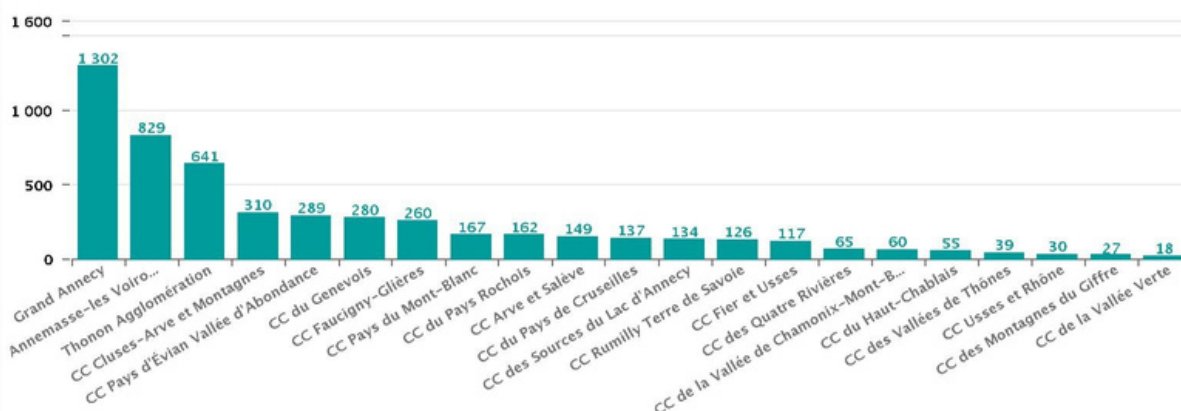
Typologie souhaitée* par les demandeurs ayant eu une attribution



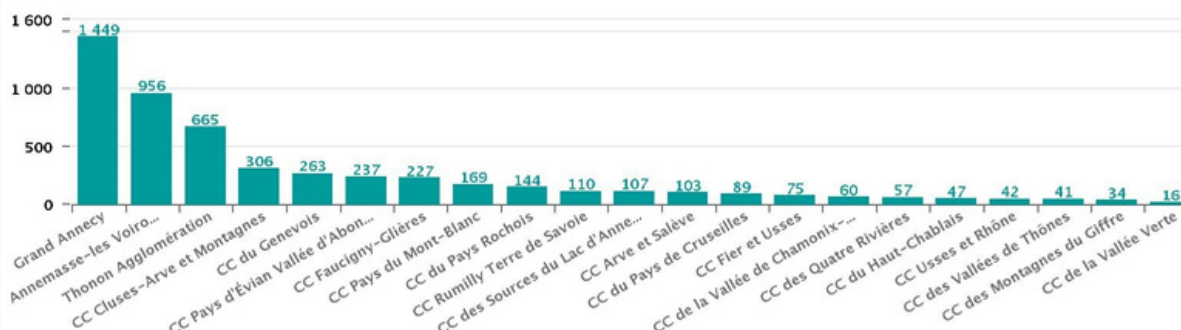
*Seule la plus petite typologie cochée est prise en compte

EPCI ATTRIBUÉ*

*Ne sont affichés que les EPCI ayant eu plus de 9 attributions



EPCI souhaité en 1er choix par les ménages bénéficiaires d'une attribution en Haute-Savoie



Conception: PLS.ADIL 74

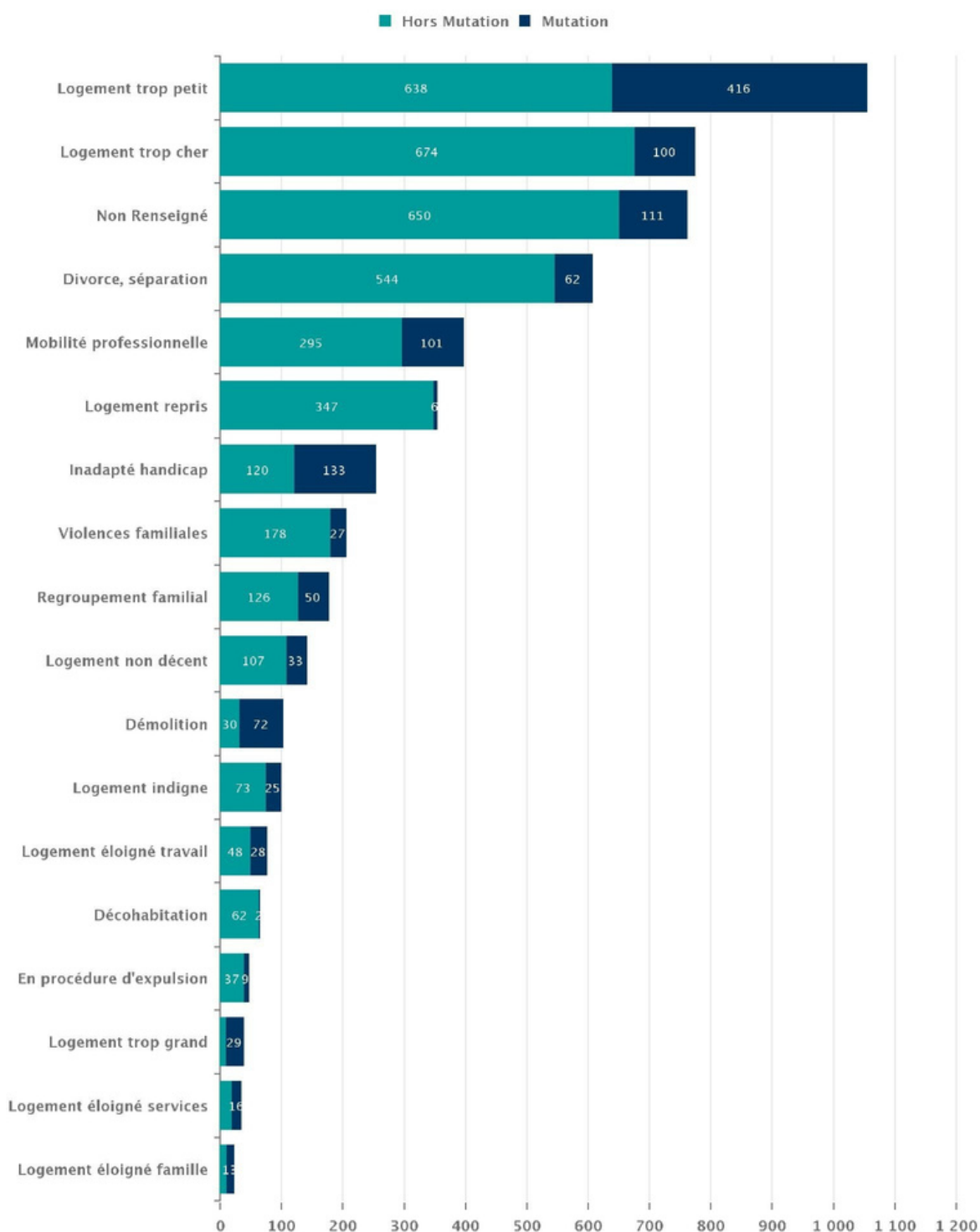
Attributions 2022 - Haute-Savoie

3/4



MOTIF DE LA DEMANDE*

*Seul le motif n°1 est pris en compte



Conception: PLS.ADIL 74

Attributions 2022 - Haute-Savoie

4/4



ANALYSE DES ATTRIBUTIONS 1er QUARTILE PAR EPCI

EPCI	Seuil de ressources 1er quartile 2022	TOTAL Attributions	1er Quartile ou ANRU hors QPV (obj. Minimal 25%)	Rappel 2021
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	9 492 €	829	17,04%	16,33%
CA du Grand Annecy	10 975 €	1302	16,79%	16,92%
CA Thonon Agglomération	10 053 €	641	19,22%	23,26%
CC Cluses-Arve et Montagnes	10 400 €	311	20,27%	20,34%
CC du Genevois	10 800 €	280	11,44%	14,13%
CC Faucigny-Glières	10 286 €	260	23,83%	36,92%
CC Pays du Mont-Blanc	10 983 €	167	19,75%	20,19%
CC Rumilly Terre de Savoie	10 963 €	126	20,63%	23,89%

Données SNE

ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS AU 1ER QUARTILE HORS QPV DEPUIS 2018

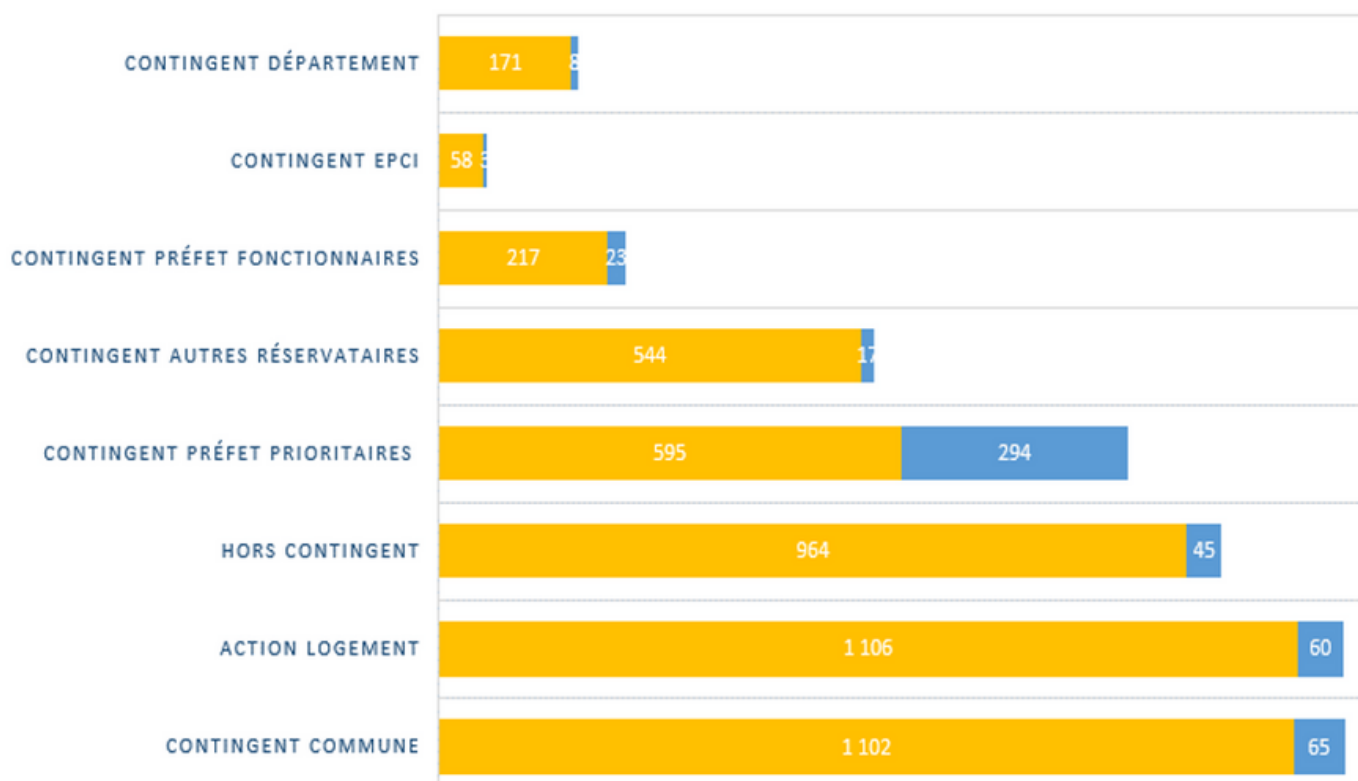


ANALYSE DES ATTRIBUTIONS DALO

Année 2022	Nombre d'attributions			dont DALO			%					
	5 272			515			9,8%					
	2019			2020			2021			2022		
Réservataire	Nombre total d'attributions	dont DALO	%	Nombre total d'attributions	dont DALO	%	Nombre total d'attributions	dont DALO	%	Nombre total d'attributions	dont DALO	%
Contingent préfet prioritaires	935	302	32,3%	785	285	36,3%	878	387	44,1%	889	294	33,1%
Contingent préfet fonctionnaires	248	34	13,7%	224	33	14,7%	265	32	12,1%	240	23	9,6%
Contingent commune	1 235	81	6,6%	1 180	89	7,5%	1 170	116	9,9%	1 167	65	5,6%
Action Logement	1 143	33	2,9%	937	26	2,8%	1 194	65	5,4%	1 166	60	5,1%
Contingent EPCI	97	4	4,1%	86	2	2,3%	68	6	8,8%	61	3	4,9%
Hors contingent	956	49	5,1%	661	33	5,0%	869	61	7,0%	1 009	45	4,5%
Contingent département	148	11	7,4%	125	10	8,0%	163	14	8,6%	179	8	4,5%
Contingent autres réservataires	232	10	4,3%	372	24	6,5%	445	35	7,9%	561	17	3,0%
Total Haute-Savoie	4 994	524	10,5%	4 370	502	11,5%	5 052	716	14,2%	5 272	515	9,8%

ATTRIBUTIONS À DES MÉNAGES RECONNUS DALO EN 2022

■ Hors DALO ■ DALO



Bourse d'échange de l'USH74

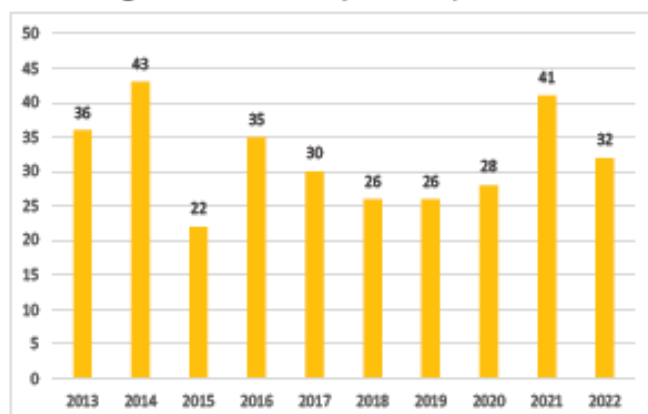
BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS - Bilan 2022

638 MÉNAGES ONT CHANGÉ DE LOGEMENT
DEPUIS LE LANCEMENT DU SITE
echangeonsnoslogements74.fr



➤ En 2022, 64 locataires ont échangé leur logement social en Haute-Savoie

40 échanges annuels en moyenne depuis 2013 :

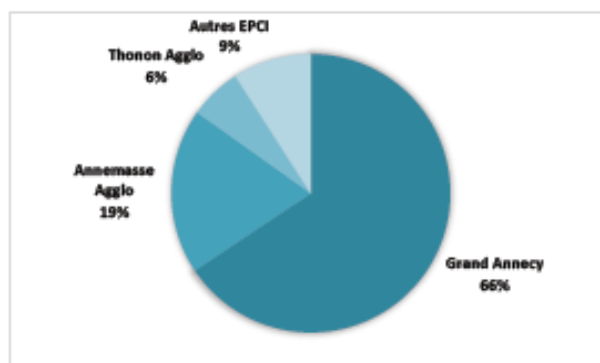


Localisation des logements échangés :

Grand Annecy*	42
Annemasse Agglo	12
Thonon Agglo	4
CC Pays d'Evian et Vallée d'Abondance	4
CC du Genevois	2
Total	64

* dont 36 sur Annecy commune nouvelle

90% des logements échangés sont situés sur l'une des 3 agglomérations du département



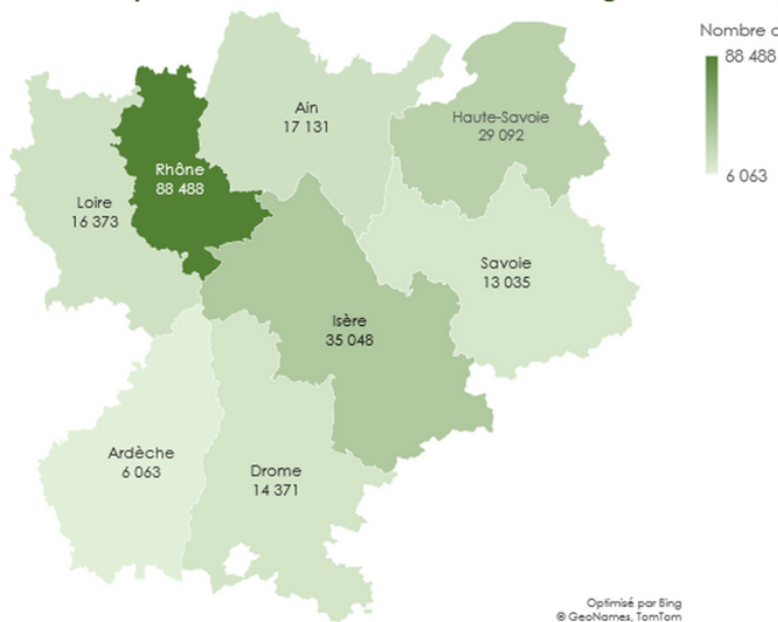
USH 74 Organismes de logement social en Haute-Savoie
Association régionale AURA Hlm

Données 2022



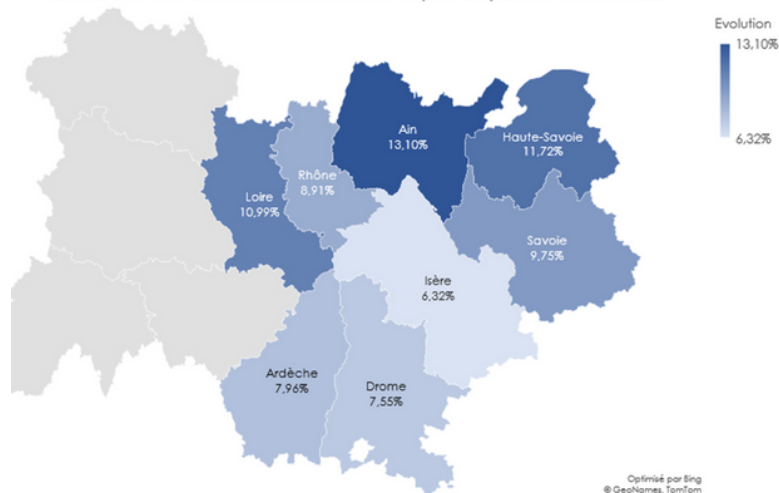
Demande active en Rhône Alpes

Répartition des demandes actives en région Rhône-Alpes



Départements	Demandes actives au 31/12/2022	% par rapport aux demandes de la région RA	Nombre de ménages (INSEE 2019)	% Demandes actives / Nbre de ménages
RHÔNE	88 488	40,3%	838 931	10,5%
HAUTE-SAVOIE	29 092	13,2%	366 281	7,9%
ISÈRE	35 048	16,0%	553 122	6,3%
AIN	17 131	8,5%	277 345	6,2%
LOIRE	16 373	7,5%	343 335	4,8%
DRÔME	14 371	6,5%	231 521	6,2%
SAVOIE	13 035	5,9%	199 957	6,5%
ARDÈCHE	6 063	2,8%	149 347	4,1%
RHÔNE-ALPES	219 601		2 959 839	7,4%

Evolution des demandes sur Rhône-Alpes depuis le 01/01/2022



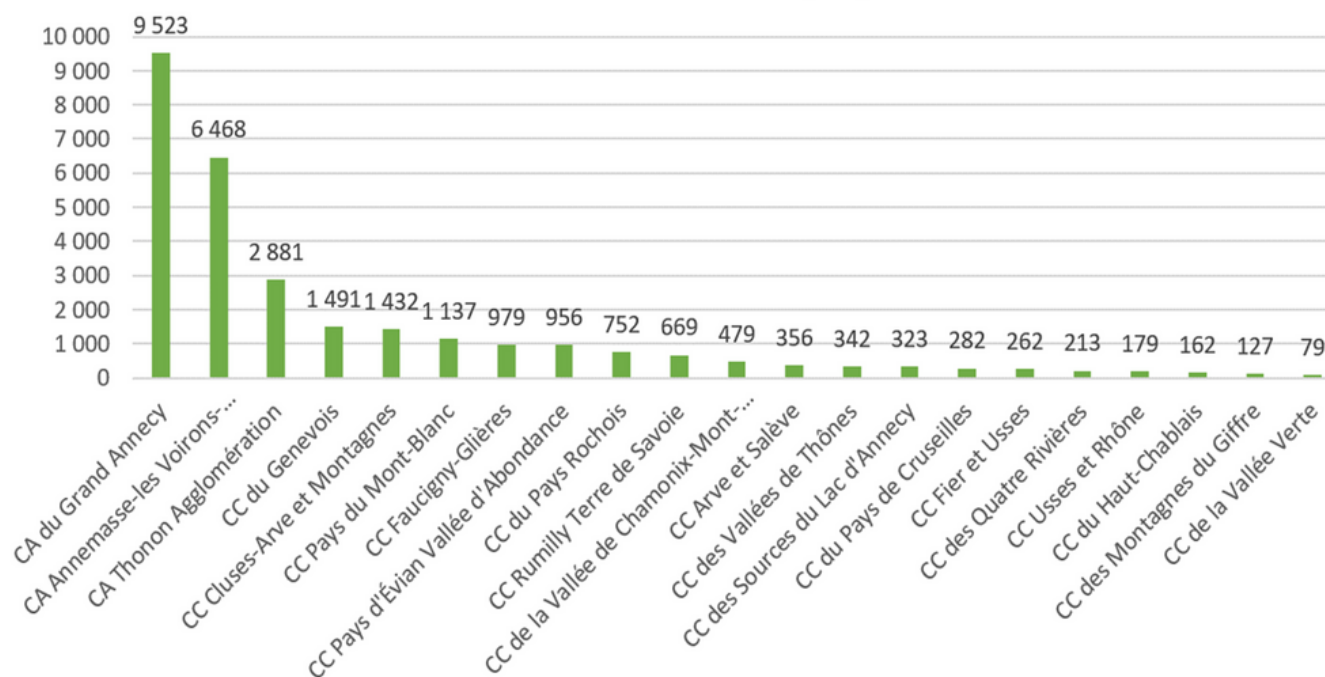
	Demandes actives au 01/01/2022	Demandes actives au 31/12/2022	Évolution demandes actives
Ain	15 147	17 131	13,10%
Haute-Savoie	26 041	29 092	11,72%
Loire	14 752	16 373	10,99%
Savoie	11 877	13 035	9,75%
Rhône	81 251	88 488	8,91%
Ardèche	5 616	6 063	7,96%
Drôme	13 362	14 371	7,55%
Isère	32 966	35 048	6,32%
Rhône-Alpes	201 012	219 601	9,25%

	Demandes hors mutation	Demandes de mutation	% Mutation	Total
Isère	20 867	14 181	40,5%	35 048
Rhône	54 634	33 854	38,3%	88 488
Ain	10 591	6 540	38,2%	17 131
Savoie	8 505	4 530	34,8%	13 035
Loire	10 748	5 625	34,4%	16 373
Drôme	9 497	4 874	33,9%	14 371
Ardèche	4 091	1 972	32,5%	6 063
Haute-Savoie	19 824	9 268	31,9%	29 092
Rhône-Alpes	138 757	80 844	36,8%	219 601

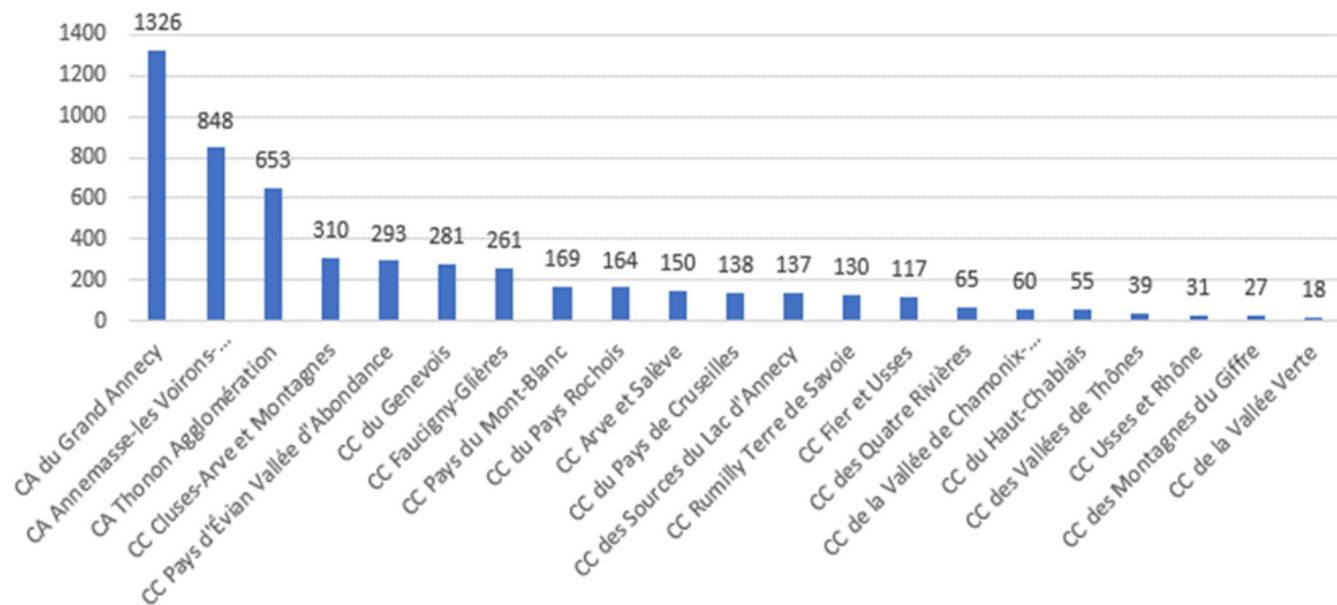


Demande active en Haute-Savoie

Demandes en cours au 31/12/2022



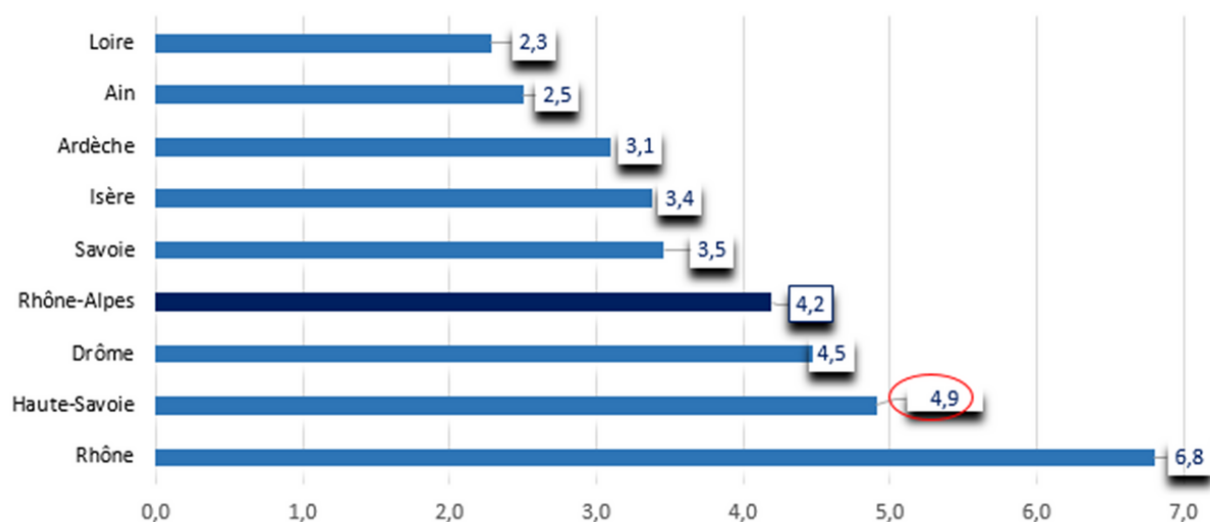
Attributions par EPCI * au 31/12/2022



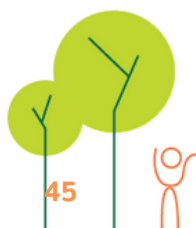
LES 3 AGGLOMÉRATIONS CONCENTRENT 65 % DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL ET 54 % DES ATTRIBUTIONS



TAUX DE TENSION



Nom de l'EPCI souhaité	A Nombre de demandes (hors mutation) en stock au 31/12/2022	B Nombre de demandes (hors mutation) radiées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	Tension = A / B	Rappel tension au 31/12/2021
CC des Sources du Lac d'Annecy	239	84	2,85	3,11
CC du Pays de Cruseilles	209	73	2,86	2,89
CC Fier et Usses	185	60	3,08	3,90
CC Arve et Salève	260	79	3,29	5,24
CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	640	186	3,44	2,51
CC Usses et Rhône	131	38	3,45	2,51
CC du Haut-Chablais	136	39	3,49	2,17
CC des Quatre Rivières	156	44	3,55	5,31
CC des Montagnes du Giffre	104	28	3,71	4,15
CC Cluses-Arve et Montagnes	930	240	3,88	5,02
CA Thonon Agglomération	1 938	499	3,88	3,48
CC Faucigny-Glières	634	144	4,40	5,87
CC du Pays Rochois	523	117	4,47	5,67
CC de la Vallée Verte	57	12	4,75	3,44
CC du Genevois	1 008	208	4,85	4,21
Haute-Savoie	19 829	4 040	4,91	4,48
CC Rumilly Terre de Savoie	483	95	5,08	4,09
CA Annemasse-les Voirons- Agglomération	4 157	738	5,63	5,66
CA du Grand Annecy	6 561	1 134	5,79	4,71
CC Pays du Mont-Blanc	809	128	6,32	4,02
CC des Vallées de Thônes	283	40	7,08	4,90
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	386	54	7,15	7,05



Marché immobilier privé

LES LOYERS PAR DÉPARTEMENT

Source : Données Label arrêtées au 3^{ème} trimestre 2022

Loyer médian au m ²	2022	2021	2020	% EVOLUTION 2022-2021
01 (Ain)	11,87 €	10,18 €	9,70 €	16,6%
73 (Savoie)	12,08 €	11,43 €	11,60 €	5,7%
74 (Haute-Savoie)	13,76 €	13,83 €	13,60 €	-0,5%

NIVEAU DES LOYERS DANS LES PRINCIPALES VILLES

Source : Données Label arrêtées au 3^{ème} trimestre 2022

Département / Ville	Niveau des loyers (€/m ²)	Évolution	
		1 an	5 ans
Ain	11,9	+9,7%	+9,4%
Savoie	12,1	+4,9%	+10,0%
Haute-Savoie	13,8	+1,2%	+4,9%
Bourg-en-Bresse	9,6	+5,7%	+11,3%
Aix-les-Bains	12,9	+4,3%	+8,3%
Chambéry	13,0	+7,0%	+4,4%
Annecy	14,9	+1,3%	+14,4%
Annemasse	14,2	ns	+6,2%
Thonon-les-Bains	12,1	+1,0%	+2,2%



AGIR POUR LE LOGEMENT
Chambre
SAVOIE MONT-BLANC
AIN - SAVOIE - HAUTE-SAVOIE

Données FNAIM

Baux signés en 2022 – Appartements

LE MARCHÉ LOCATIF PAR BASSIN DE VIE

Source : Données Label du 3^{ème} trimestre 2021 au 3^{ème} trimestre 2022

📉 Loyer médian des baux en cours - Prix au m²

Baux en cours	2022	2021	2020	% EVOLUTION
Vallée de l'Arve	12,02 €	11,74 €	11,70 €	▲ 2,39%
Avant-Pays Savoyard	8,62 €	8,55 €	8,30 €	▬ 0,82%
Bassin d'Annecy	14,03 €	13,92 €	14,00 €	▬ 0,79%
Bassin Bourg-Bresse	9,05 €	8,90 €	8,90 €	▲ 1,69%
Chambéry - Aix-les-Bains	11,47 €	11,47 €	11,60 €	▬ 0,00%
Dombes - Plaine de l'Ain - Côtière	9,85 €	9,56 €	9,90 €	▲ 3,03%
Léman (Genevois - Pays de Gex - Chablais)	13,31 €	13,37 €	14,00 €	▬ -0,45%
Les Vallées de Vanoise (Tarentaise - Maurienne)	8,24 €	8,55 €	9,70 €	▼ -3,63%



NOMBRE DE VENTE ET PRIX DES LOGEMENTS DANS LES ALPES PAR COMMUNE – TOP 20

Sources : Insee, base DVF (ministère des Finances), CGEDD d'après DGFiP, data.gouv.fr, FNAIM

Communes (triées par nombre de ventes)	N° départ.	Parc de logements	Nombre de ventes	Dont appartements	Dont maisons	Prix (€/m ²)	% DPE F ou G
1. Grenoble	38	97 795	3 941	3 815	126	2 877	13,9%
2. Annecy	74	69 777	2 368	2 132	236	5 418	23,1%
3. Chambéry	73	31 795	1 155	1 038	118	3 297	12,5%
4. Aix-les-Bains	73	20 423	909	789	121	4 410	15,4%
5. Thonon-les-Bains	74	19 969	814	713	101	3 793	27,4%
6. Gap	05	22 230	767	588	179	2 868	22,8%
7. Bourg-en-Bresse	01	23 231	751	570	181	2 110	7,0%
8. Annemasse	74	19 134	732	707	25	3 732	18,8%
9. Saint-Martin-d'Hères	38	17 878	620	560	59	2 448	6,9%
10. Vienne	38	15 983	606	462	144	2 478	18,6%
11. Bourgoin-Jallieu	38	14 293	605	448	157	2 568	19,7%
12. Échirolles	38	16 884	548	476	72	2 035	5,6%
13. Voiron	38	11 314	529	426	103	2 590	7,4%
14. Les Deux Alpes	38	7 792	451	427	24	4 831	33,7%
15. Manosque	04	12 670	423	259	164	2 361	27,2%
16. Chamonix-Mont-Blanc	74	13 887	406	334	72	10 283	38,5%
17. Fontaine	38	11 349	404	359	45	2 381	5,4%
18. Saint-Gervais-les-Bains	74	8 771	392	310	82	5 447	45,9%
19. Albertville	73	10 873	367	296	71	2 291	18,8%
20. Les Belleville	73	15 024	356	317	39	7 320	43,9%

Nombre de ventes sur 12 mois,
prix moyens sur 3 mois

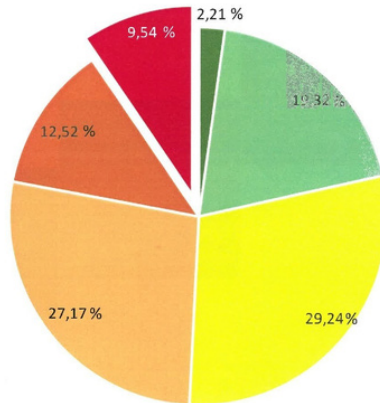
CLASSEMENT ENERGETIQUE DES LOGEMENTS EXISTANTS DANS LES 3 DEPARTEMENTS SMB

Source : Données Ademe au 3^{ème} trimestre 2022



AGIR POUR LE LOGEMENT
Chambre
SAVOIE MONT-BLANC
AIN - SAVOIE - HAUTE-SAVOIE

Données FNAIM



- CLASSE A & B
- CLASSE C
- CLASSE D
- CLASSE E - Logements indécents au 01/01/2034
- CLASSE F - Logements indécents au 01/01/2028
- CLASSE G - Logements indécents au 01/01/2025

TENIR LE CALENDRIER DE LA LOI CLIMAT : MISSION POSSIBLE ?

	Calendrier de l'indépendance énergétique	Copros > 200 lots	Copros entre 51 et 200 lots	Copros de < 50 lots
1 ^{er} janvier 2023	Logements > 450 kWh/m ² /an = indécents	Elaboration obligatoire d'un projet de plan pluriannuel de travaux		
1 ^{er} janvier 2024		Obligation d'avoir un DPE collectif	Elaboration obligatoire d'un projet de plan pluriannuel de travaux	
1 ^{er} janvier 2025	Tous logements G considérés comme indécents		Obligation d'avoir un DPE collectif	Elaboration obligatoire d'un projet de plan pluriannuel de travaux
1 ^{er} janvier 2026				Obligation d'avoir un DPE collectif
1 ^{er} janvier 2027				
1 ^{er} janvier 2028	Tous logements F considérés comme indécents			





PRÉVENTION DES EXPULSIONS - PEX

La politique de prévention des expulsions (PEX) a pour enjeu d'éviter toute mise à la rue de personnes de bonne foi menacées d'expulsion, en permettant leur maintien dans le logement ou leur relogement dans un habitat adapté à leur situation. Elle consiste d'une part à proposer un accompagnement social à toute personne engagée dans une procédure d'expulsion.

D'autre part, elle a pour objectif de coordonner les acteurs du logement dans la prise en charge des situations les plus complexes afin de proposer une orientation personnalisée.

Dans le cadre du plan d'action de sortie de crise de l'Etat en matière de prévention des expulsions locatives, l'ADIL74 a recruté en 2022 une chargée de mission prévention des expulsions locatives, Ilona STOURAITIS.

Elle a pu ainsi rencontrer l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine, dresser un état des lieux, participer aux CCAPEX et en effectuer le suivi.

Bilan de la pré-CCAPEX et de la CCAPEX

Réalisation d'un bilan sur la CCAPEX et la pré-CCAPEX.

Ilona STOURAITIS a procédé à une mise en commun des supports des deux institutions. Cette analyse a éliminé les éventuels doublons et a paré la perte de dossiers.

Ce travail a mis en lumière l'importance de la création d'un support dématérialisé et commun aux deux institutions afin d'assurer le suivi des situations traitées en pré-CCAPEX.

Rédaction des statistiques sur base des situations examinées en 2022 :

La DDETS souhaitait connaître les ratios pour les éléments suivants :

- le secteur privé et le secteur public ;
- les arrondissements géographiques ;
- le stade de la procédure.

Les éléments relevés au cours de ce travail vont être utilisés dans la rédaction d'un bilan pré-CCAPEX « 2022 ».

Afin d'uniformiser ce travail au sein du service expulsion locative de la DDETS, Ilona STOURAITIS a collaboré avec Charlotte Michaud, Anne-Claire Scriban et Jean-Pierre Lasselin à une mise en commun des outils dans un seul et même tableau Excel. Ce nouvel outil devrait être opérationnel pour 2024.

Dans l'idéal, ce bilan sera présenté aux partenaires comme un résumé de l'efficacité de la pré-CCAPEX dans la gestion des situations des ménages en impayés de loyer et comme potentiel facilitateur des passages en CCAPEX.

Dans le cas contraire, il mettra en lumière les améliorations à apporter à notre système de traitement de ces situations



Bilan qualitatif complété par la DDETS et transmis à la DIHAL (Novembre 2022)

Mission 1 : faciliter le relogement dans le parc social

(partenariats mis en place, actions proposées...)

- La chargée de mission a commencé un suivi fin des préconisations rendues par la CCAPEX pour les situations étudiées en 2022. Ce suivi régulier permettra d'en évaluer la portée, les effets, pour in fine donner plus de sens aux préconisations CCAPEX et mieux/plus vite réagir sur les situations (dont les relogements).

Mission 2 : renforcer l'inclusion des partenaires du parc privé dans des dispositifs de prévention des expulsions (agences immobilières, fédérations de bailleurs privés...)

- La chargée de mission a participé activement à la consolidation des liens avec l'UNPI 74. Elle les a rencontrés et a rédigé un état des lieux de leurs actions dans le cadre de la prévention des expulsions (mise à jour de la charte de prévention des expulsions).
- La chargée de mission a également élaboré des flyers à destination des locataires et des propriétaires qui pourront être remis aux agences immobilières. Rencontre à venir de la FNAIM.

Mission 3 : renforcer l'inclusion des collectivités du bloc communal dans les dispositifs de prévention des expulsions

- La chargée de mission a pu rencontrer la présidente de l'association des maires de Haute-Savoie. De cette rencontre est née le projet d'une présentation (Webinaire) de la prévention des expulsions aux maires de département. Une rencontre va donc être organisée entre la DDETS, le CD et l'association pour présenter les actions mises en œuvre en matière de prévention des expulsions et évoquer des perspectives de travail en collaboration.

Mission 4 : Entretenir et élargir un réseau d'acteurs sensibilisés à la PEX sur le territoire (pour les professionnels de l'accompagnement social, les acteurs de la PEX, le grand public, etc --> création de formations adaptées, outils de communication, réunions d'information, partage de connaissances, identification des partenaires...)

- Il a été demandé à la chargée de mission de mettre à jour la charte de prévention des expulsions de la Haute-Savoie, signée en 2020. Dans ce contexte, elle put entretenir les liens avec les partenaires du territoire et renouer avec certains partenaires plus distants, notamment la justice. Réalisation d'un état des lieux des acteurs de la PEX et de fiches techniques PEX par partenaire.
- Projet d'une journée de sensibilisation partenariale sur la PEX en 2023 avec intervention du réseau justice, de mettre en place des listes de diffusion pour informer les partenaires des actualités en matière de PEX.

Mission 5 : accompagner la mise en place du diagnostic social et financier

- La mise en place du nouveau DSF fait encore l'objet de groupes de travail au niveau départemental. La chargée de mission va jouer un rôle clé entre le CD et l'ADIL.

L'ADIL, au même titre que l'UDAF, apporte une offre de service complémentaire à l'EMPEX, la CCAPEX, au dispositif EMIL. Il s'agit d'un élément supplémentaire offert aux partenaires pour développer les modalités d'action permettant d'éviter les expulsions locatives. La chargée de mission n'est pas en lien direct avec les locataires concernés par une procédure d'expulsion contrairement à l'EMPEX (UDAF 74). En revanche, elle permet une meilleure communication entre les acteurs de la prévention et renforce l'impact de l'ADIL sur le territoire. Elle œuvre à plus de coordination et facilite les relations entre les partenaires. Elle permet la mise en place de lieux d'échanges supplémentaires et nous fait gagner du temps dans le déploiement des dispositifs (charte de prévention).



Ilona STOURATIS
chargée de mission PEX

"En tant que chargée de mission prévention des expulsions locatives (PEX), je coordonne les communications et les actions entre les différents acteurs du réseau PEX. Ce dernier est similaire à une toile d'araignée dont les fils sont parfois un peu éloignés, mon travail permet aux partenaires de mieux collaborer."



OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

Le contexte réglementaire

Les unités urbaines soumises à la taxe sur les logements vacants (TLV) doivent être dotées d'un OLL.

Sur notre territoire, cette obligation porte sur :

3 UU

12 EPCI

52 communes en Haute Savoie et 6 communes dans l'Ain, situées dans unités urbaines d'Annecy, du Genevois (l'UU du Genevois intègre les 6 communes de l'Ain) et de Thonon-les-Bains.

UU Annemasse :

CA Annemasse, CC Arve et Salève, CC de la Vallée Verte, CC des Quatre Rivières, CC Faucigny Glières, CC du Genevois, CC du Pays de Gex

UU Annecy :

CA du Grand Annecy, CC Fier et Usse, CC des sources du lac d'Annecy

UU Thonon :

CA Thonon agglomération, CC Pays d'Evian vallée d'Abondance

Point d'étape

2019 : étude de préfiguration d'un OLL

2021 : relance de l'OLL à la demande du Grand Annecy

1er semestre 2022 : Réunions de travail Etat/Adil/ Communautés d'agglomérations et EPCI concernés par le zonage

9 septembre 2022 : COPIL

Décembre 2022 : début de la collecte 2022

2023 : fin de la collecte 2022 et collecte 2023

Gouvernance

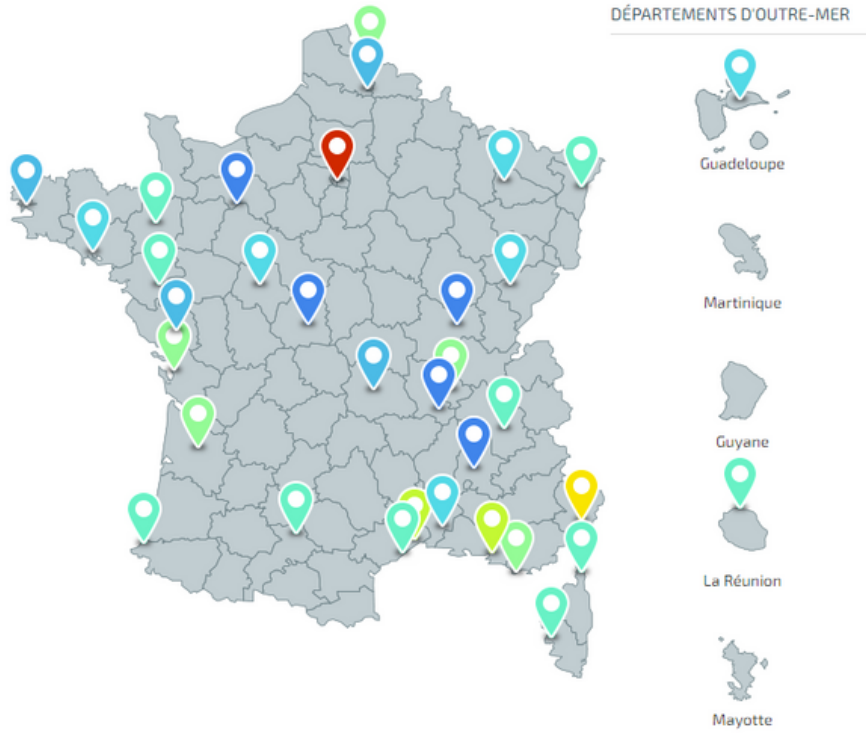
- PLS.ADIL 74
- Préfet représenté par la DDT 74
- DDT 01
- Conseil Départemental Haute Savoie
- CAF de la Haute-Savoie
- Action Logement
- FNAIM Savoie Mont Blanc et UNPI
- Communauté d'Agglomération d'Annecy
- Communauté d'Agglomération d'Annemasse
- Communauté d'Agglomération de Thonon
- EPCI concernés par le zonage
- Représentants des bailleurs et associations
- Représentatives des locataires siégeant à la commission nationale de concertation en matière locative
- Personnalités qualifiées dans le domaine du logement ou de la statistique
 - > Comité de pilotage et Comité technique



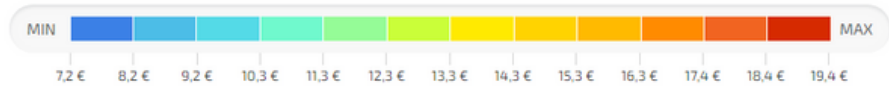
Le réseau des observatoires locaux des loyers

En 2022, 32 observatoires locaux couvrant 53 agglomérations réunis dans un réseau soutenu par le ministère de la cohésion des territoires et animé par l'ANIL.

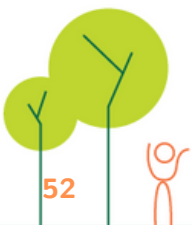
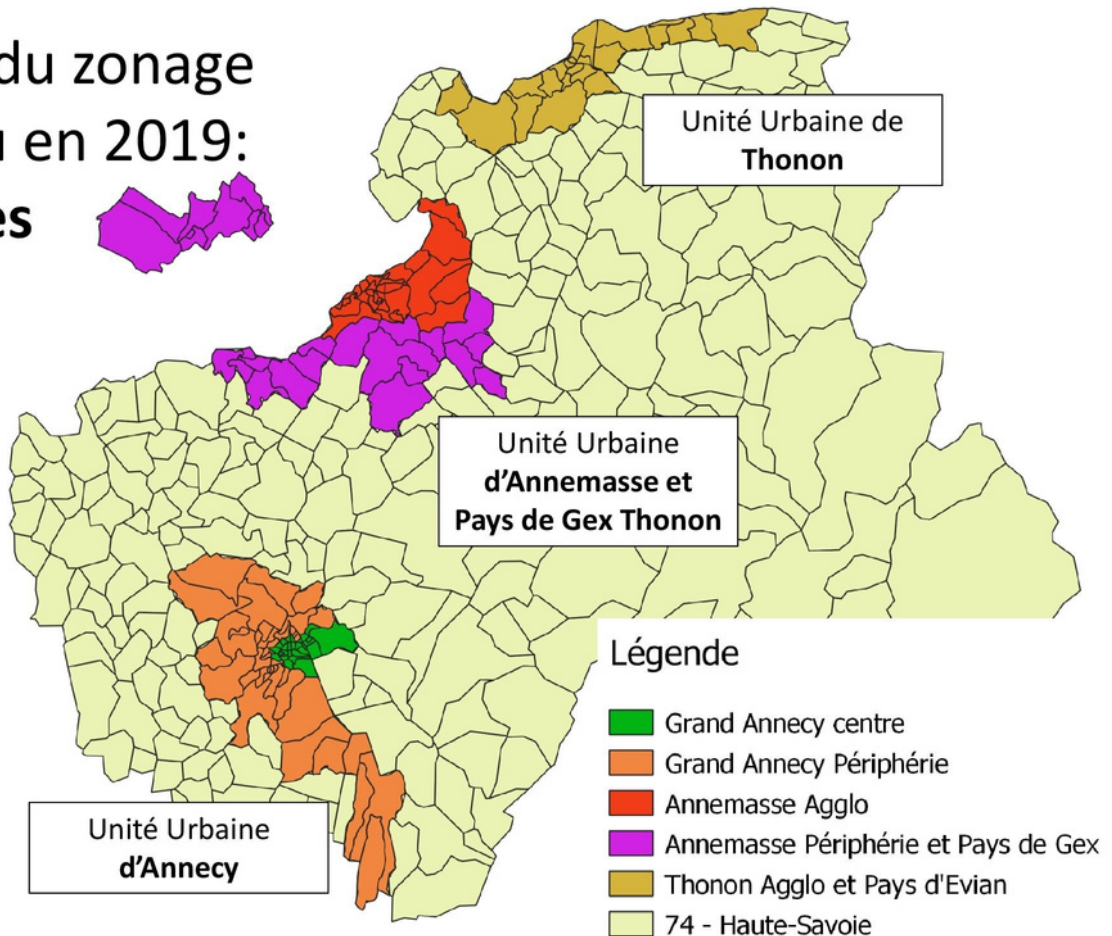
Appui technique de l'ANIL pour la méthode de collecte et le traitement des données.



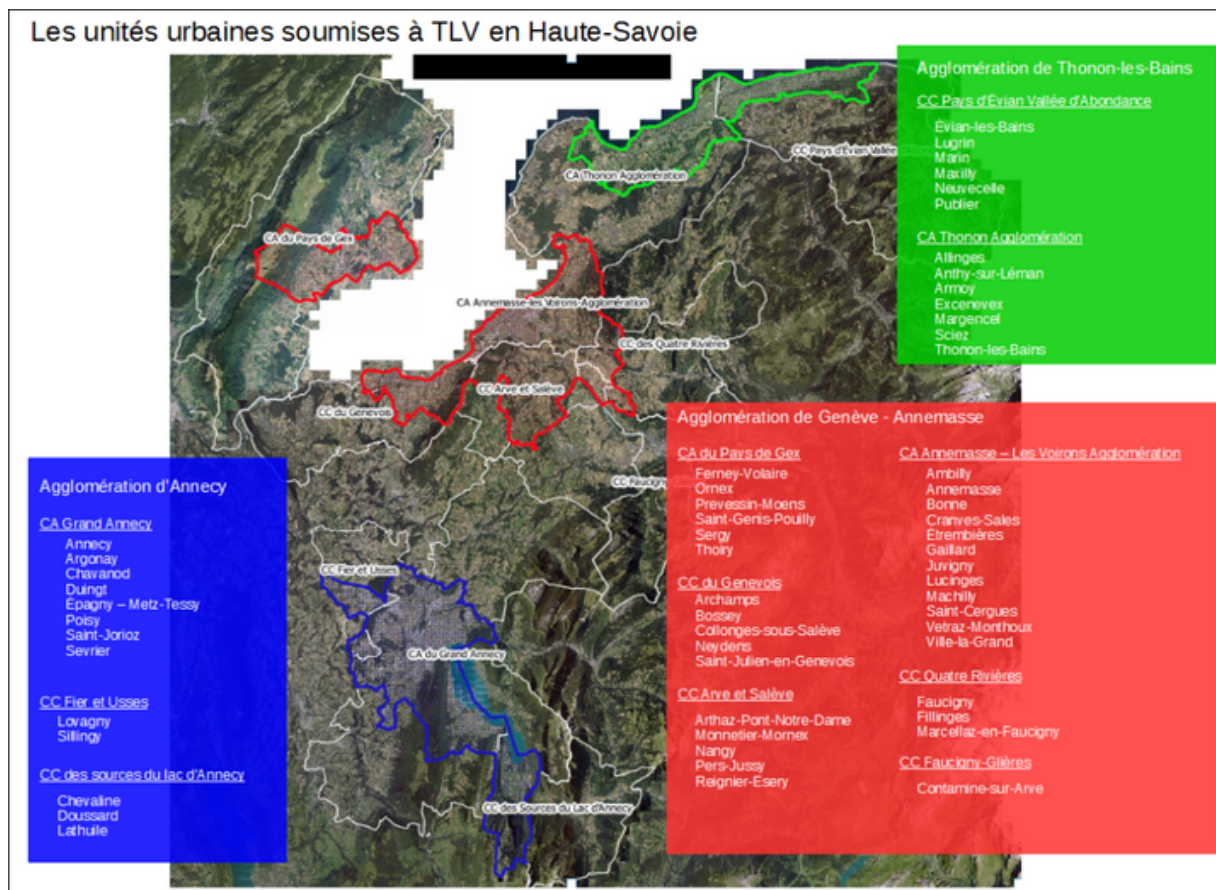
ENSEMBLE DES LOYERS DU PARC PRIVÉ, MENSUEL AU M²



Carte du zonage retenu en 2019: 5 zones



Les unités urbaines soumises à TLV en Haute-Savoie



BUDGET OLL	BP 2022	BP 2023
Collecte 2022 (coût du prestataire et participation aux charges de structure et personnel ADIL)		
Cout total	111 795 €	
Lissage sur 2 années (111 795 euros /7)	15 971 €	95 824 €
Collecte 2023 (Embauche d'un chargé de mission+ cout des prestataires + participation aux charges de structure et personnel ADIL)		
Cout total	156 800 €	
Lissage sur 2 années (156 000 euros /12*9)		117 600 €
Total inscrit au BP 2023		213 424 €

Financement :

Etat : 60%, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, CD74, CGLLS, CAF.





ACTIONS DE PARTENARIAT

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD)

Co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental

- Membre du Comité Responsable
- Participation aux travaux d'élaboration du Plan 2020-2024
- Participation au groupe d'animation restreint (travail sur un « kit logement »).



HABITAT INDIGNE
Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
Cellule de Veille Annemasse Agglo et Grand Annecy, Rumilly Terre de Savoie

· Membre associé

· Le Pôle examine et traite les signalements faits auprès de l'ARS.

PREVENTION DES EXPULSIONS
L'ADIL participe à la Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)

L'ADIL est l'antenne départementale de prévention des expulsions





Charte de prévention des expulsions locatives

Présence de l'ADIL aux commissions de surendettement.

14 juin 2022 : présentation de la procédure d'expulsion aux PMS (Centre médico-social)

Membre
Une chargée de mission (Ilona STOURAITIS) : l'ADIL prépare les commissions et assure notamment la coordination avec les acteurs.
Présence d'une conseillère juriste.

- Textes de référence :
- -Décret n° 2017-923 du 9 mai 2017 relatif au document d'information en vue de l'audience délivré aux locataires assignés aux fins de constat ou de prononcé de la résiliation du contrat de bail.
 - -Décret n°2015-1384 du 30 octobre 2015 : CCAPEX
 - un rôle de coordination, d'évaluation et de pilotage de la politique départementale en matière de prévention des expulsions locatives ;
 - un rôle de traitement des situations individuelles des ménages menacés d'expulsion.
- Instruction du 22 mars 2017 relative à la mise en œuvre du plan interministériel pour la prévention des expulsions locatives.
- Décret n° 2016-393 du 31 mars 2016 relatif à la charte pour la prévention de l'expulsion.
- La charte est entrée en vigueur le 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans.

	<p>En Raison de la crise sanitaire, la présence de l'ADIL en entreprise pour rencontrer les salariés a été réduite. Mais l'ADIL a été présente dans des forums d'entreprise notamment sur le site SMR en oct 2022.</p> <p>L'ADIL a participé également à l'accompagnement des élèves instituteurs au lycée professionnel Tom Morel de Cran-Gevrier.</p>
<p>CAF</p> 	<p>L'ADIL et la CAF ont une convention précisant les actions de l'ADIL en lien avec la CAF (entretiens, information...). Une nouvelle convention sera signée en 2023.</p> 
<p>USH 74</p> 	<p>Participation au groupe de travail « gestion locative » qui permet d'échanger avec les bailleurs sociaux sur l'application PLS et les évolutions du SNE (système national d'enregistrement des demandes de logement social).</p>
<p>Annemasse AGGLO</p>	<p>Mise en place d'ateliers sur les rapports locatifs, à l'intention des ménages, le 19 Mai sur le congé locatif et le 29 septembre la réévaluation des loyers.</p>
<p>Annecy, Thonon, Rumilly, genevois...</p>	<p>Participation aux réunions sur le logement, l'enregistrement de la demande, les PLH, PLUi...</p>



Corinne SOTO
Assistante de direction

"Au sein de PLS.ADIL 74 depuis plus de 25 ans, mon poste consiste entres autres à gérer l'accueil téléphonique et physique, assurer le secrétariat, préparer les diverses réunions (planification, invitations...), centraliser les factures, gérer les éléments de paie (absences, congés...), préparer les demandes de subventions et effectuer toutes les tâches administratives pour décharger la Direction..."



REPRESENTATION DANS LES INSTANCES STATUTAIRES

<p>USH74 Association des organismes de logement social en Haute-Savoie</p> 	<p>PLS.ADIL 74 est membre invité au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.</p>
<p>SOLIHA Acteur de l'économie sociale et solidaire, SOLIHA est le premier mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat</p> 	<p>PLS.ADIL 74 est membre du Conseil d'Administration, avec voix délibérative.</p>
<p>AATES Association qui gère des logements temporaires et d'insertion ; elle accueille de nombreux publics : jeunes en formation, personnes dans la précarité, étudiants, travailleurs saisonniers, actifs en mobilité professionnelle, migrants...</p> 	<p>PLS.ADIL 74 est membre du Conseil d'Administration, avec voix délibérative.</p>

ACTIONS DE COMMUNICATION AUPRES DES PARTENAIRES ET DU GRAND PUBLIC

L'INFORMATION DES PARTENAIRES

INFO LOGEMENT

INFORMATION LOGEMENT –septembre 2021



REVUE HABITAT ACTUALITE BIMESTRIELLE



COMMUNIQUES DE PRESSE

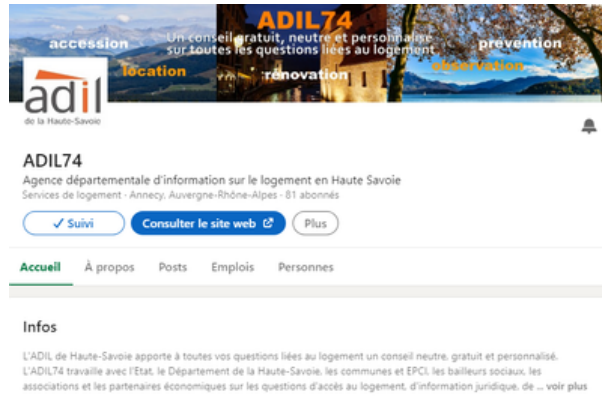


SITE INTERNET

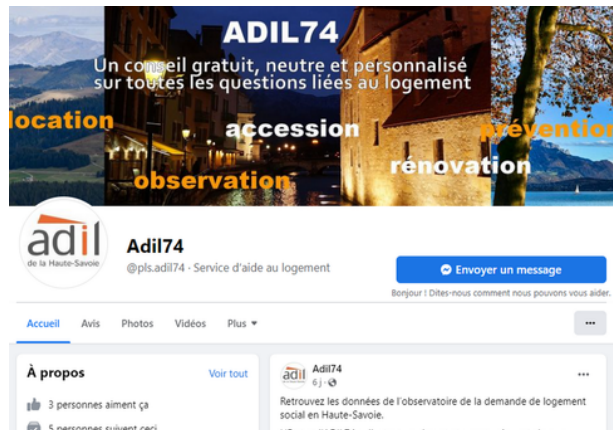
www.adil74.org



Linkedin



Facekook



Guides

Guides pratiques



FICHES TECHNIQUES GRAND PUBLIC


Environ 50 fiches techniques sont mises à jour suivant l'actualité + création éventuelle de nouvelles fiches en fonction de l'actualité. Remises au public.



DEPLIANTS ANIL (quelques exemples)



CHARTRE DE COORDINATION DES ADIL



Charte de coordination des ADIL de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Entre les ADIL de la région Auvergne-Rhône-Alpes signataires de la présente charte, il est convenu et arrêté ce qui suit.

Préambule

Créées à l'initiative des départements et de l'État, les ADIL, Agences Départementales d'Information sur le Logement, sont agréées dans le cadre de l'article L. 366-1 du Code de la construction et de l'habitation, lequel définit leurs missions, notamment celle « d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accèsion à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. »

Les ADIL de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont au nombre de 9 (les 3 départements non pourvus disposent d'une ADIL référente au sein du réseau). Elles assurent une mission d'intérêt général d'information sur le logement pour les particuliers. Elles bénéficient d'un agrément du ministère en charge du logement et leur action est coordonnée par l'ANIL, Agence Nationale pour l'Information sur le Logement. De plus, selon les besoins des territoires, elles ont engagé des missions spécifiques en direction des particuliers, des professionnels ou des pouvoirs publics.

Dans le respect de leur ancrage et de leurs spécificités territoriales, les ADIL Auvergne-Rhône-Alpes ont souhaité renforcer leur coordination au niveau régional.

OUTIL DE COMMUNICATION : PLAQUETTE DES ADIL AURA

Des réunions régulières et des échanges quotidiens entre les directeurs des ADIL de Rhône Alpes, notamment :

- le 2 février en visio sur l'étude HLM, le pôle habitat LCAFFB et le travail avec les parlementaires.
- le 15 avril à Lyon sur l'investissement locatif, l'étude HLM et les missions PEX.



9 ADIL présentes
sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes

14 centres - 70 permanences - 77 collaborateurs

ADIL de l'Ain	ADIL de l'Allier	ADIL de la Drôme	ADIL de l'Isère	ADIL Loire Haute-Loire
34 rue Général Delestraint 01000 Bourg en Bresse Tel 04 74 21 82 77 www.adil01.org	4, rue Refembre 03000 Moulins Tel 04 70 20 44 10 www.adil03.org	44 rue Faventines 26010 Valence Tel 04 75 79 04 04 www.adil.dromenet.org	2 bd Maréchal Joffre 38000 Grenoble Tel 04 76 53 37 30 www.adil38.org	20 rue Balaj 42000 Saint-Etienne Tel 04 77 95 13 32 www.adil42-43.org



ADIL du Puy-de-Dôme	ADIL de la Savoie	ADIL de Haute-Savoie	ADIL Département du Rhône Métropole de Lyon
129 av de la République 63100 Clermont-Ferrand Tel 04 73 42 30 75 www.adil63.org	Bâtiment Évolution 25 Rue Jean Pellerin 73000 Chambéry Tel 04 79 69 90 20 www.adil73.org	4 avenue de Chambéry 74000 Annecy Tel 04 50 45 79 72 www.adil74.org	9 rue Vauban 69006 Lyon Tel 04 78 52 84 84 www.adil69.org



Les ADIL un service gratuit...
...pour mieux se loger en AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



“ Les conseillers des ADIL répondent aux questions liées au logement gratuitement et en toute objectivité. ”



RESEAU ANIL/ADIL

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) a été créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour contribuer à l'accès de tous à l'information, sur l'ensemble des thématiques liées au logement.

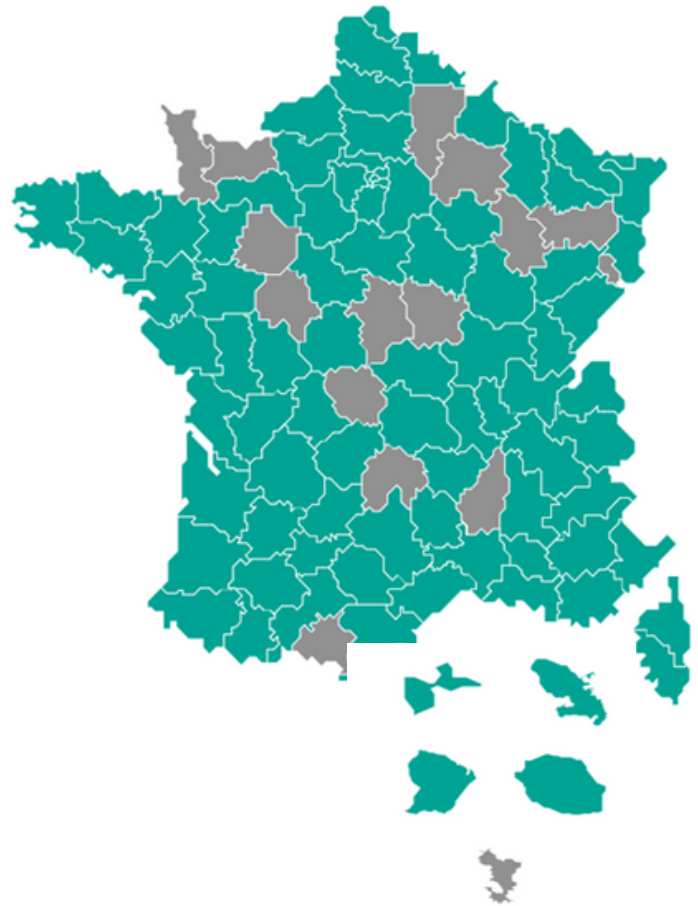
Centre de ressources des ADIL, l'ANIL a pour mission de susciter la création des Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL) et d'apporter un appui permanent à leur fonctionnement en matière de documentation, d'information, de formation et d'études.

L'ANIL regroupe les principaux acteurs publics et privés du logement dont la diversité garantit l'indépendance et la neutralité : le ministère en charge du Logement, les associations de collectivités locales, Action Logement, l'Union Sociale pour l'Habitat, la CGLLS, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Centrale Mutualité Sociale Agricole, les agences de l'État et d'autres organismes d'intérêt général en lien avec le logement, les représentants des professionnels du logement ou concourant au logement et les associations familiales et d'utilisateurs.

L'ANIL, association loi 1901, est présidée depuis le 9 décembre 2021 par Sophie PANTEL, présidente du Conseil départemental de la Lozère ; Elle succède à Nathalie SARRABEZOLLES qui avait été élue à ce poste le 12 décembre 2018.

Les chiffres-clés du réseau

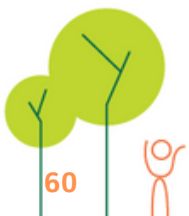
- 85 départements pourvus d'une ADIL.
- Les ADIL sont présentes à travers 122 centres d'information sur l'habitat.
- Elles assurent plus de 1 200 permanences au plus près des habitants, en mairie ou dans d'autres lieux d'accueil.
- 920 000 consultations



Créées à l'initiative du département, les ADIL sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH, qui définit leurs missions :

« A l'initiative conjointe (L. n°2015-991 du 7 août 2015, art. 46) « d'un ou 5 [de] plusieurs départements, d'une métropole » et de l'Etat, il peut être créé une association (Abrogé par L. 2015-991 du 7 août 2015, art. 46) « départementale » publics de coopération intercommunale compétents et tout organisme concerné par le logement. ((L. n° 2015-991 du 7 août 2015, art. 46) Cette association est départementale, interdépartementale, métropolitaine ou départementale-métropolitaine.

« Cette association » d'information sur le logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adoptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial... ».



OUTILS DE L'ANIL MIS A LA DISPOSITION DU RESEAU

• « Louer, acheter, construire, faire des travaux... Frappez à la bonne porte »



• Habitat Actualité, publication bimestrielle de l'ANIL, diffusée par messagerie et consultable sur le site internet de l'ADIL



• Indicateur des taux



NUMÉROS NATIONAUX

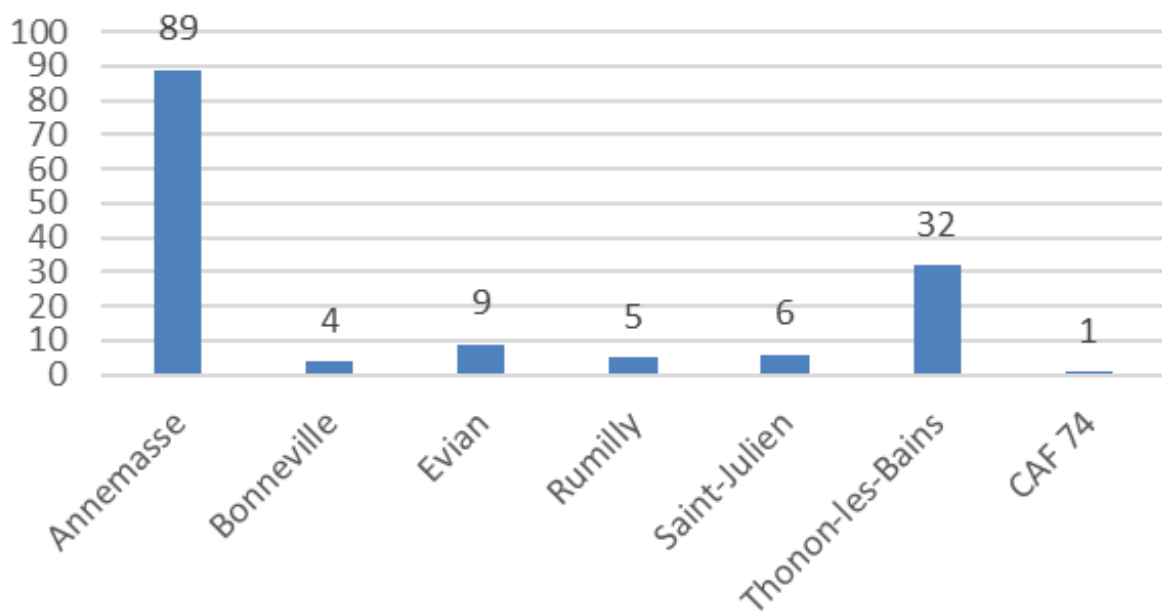
Prévention des expulsions	0 805 160 075
Solibail, intermédiation locative	0 820 167 500
Accession à la propriété	0 806 120 120
Encadrement des loyers	0 805 160 111
Guichet unique pour la Rénovation Energétique de l'Habitat	0 808 800 700
Habitat indigne « info logement indigne »	0 806 706 806



LIEUX DES PERMANENCES 2022

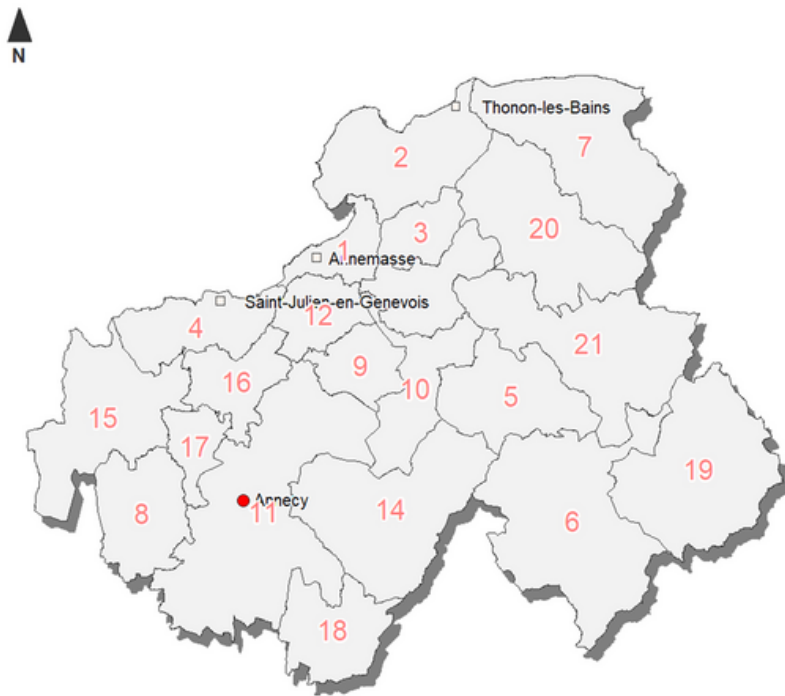
ANNEMASSE	Le 2ème mardi Le 4èm vendredi	de 9h à 12h – Maison de l’Habitat – 15 avenue Emile Zola
BONNEVILLE	Le 2ème mercredi	de 14h à 17h – Sc’Art à B – 137 avenue Pierre Mendès-France
EVIAN-LES-BAINS	Le 3ème jeudi	de 10h à 12h – Maison des Acteurs Economiques – 29 rue Nationale
RUMILLY	Le 4ème jeudi	de 9h à 12h – Maison de l’Emploi et de la Solidarité – 25 rue Charles de Gaulle
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Le 1er vendredi	de 9h30 à 12h – Espace Jules Ferry – 2 avenue de Genève
THONON-LES-BAINS	Le 3ème jeudi	de 14h à 16h30 – Château de Sonnaz (à côté de la Mairie

Permanences 2022 : 146 consultations

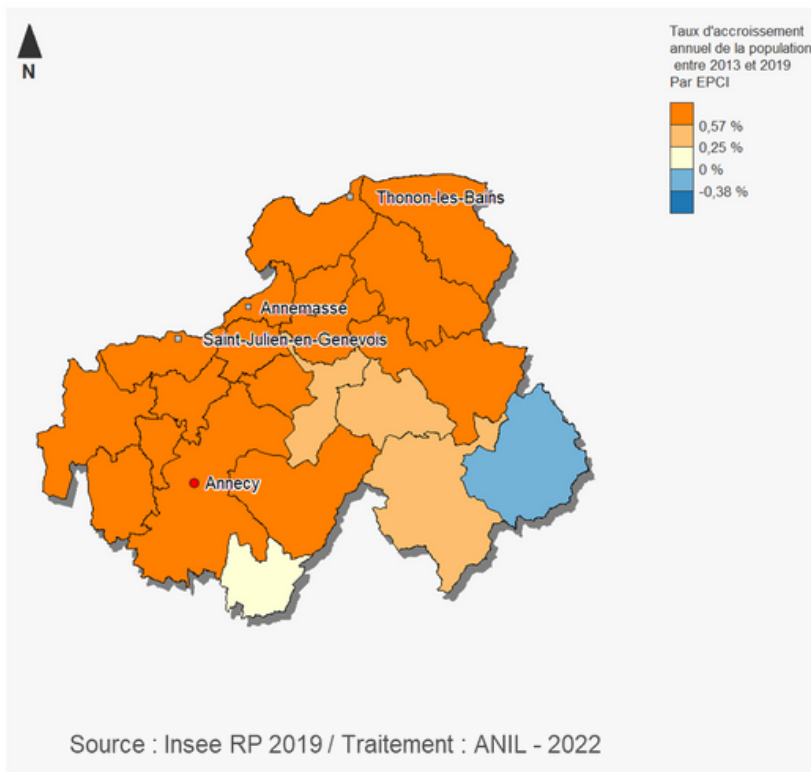


Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie



N°	EPCI
1	CA <u>Annemasse-Les Voirons</u> Agglomération
2	CA Thonon Agglomération
3	CC de la Vallée Verte
4	CC du Genevois
5	CC Cluses-Arve et Montagnes
6	CC Pays du Mont-Blanc
7	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance
8	CC Rumilly Terre de Savoie
9	CC du Pays Rochois
10	CC Faucigny-Glières
11	CA du Grand Annecy
12	CC Arve et Salève
13	CC des Quatre Rivières
14	CC des Vallées de Thônes
15	CC Usses et Rhône
16	CC du Pays de Cruseilles
17	CC Fier et Usses
18	CC des sources du lac d'Annecy
19	CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
20	CC du Haut-Chablais
21	CC des <u>Montagnes du Giffre</u>



21 EPCI

Une croissance de population soutenue mais qui ralentit



Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

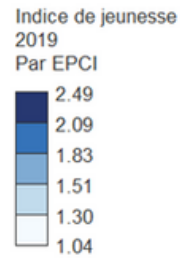
Zone géographique	Population		Taux de croissance annuel moyen	
	2019	2013	2013-2019	1999-2013
Département				
Haute-Savoie	826 094	769 677	+ 1.19 %	+ 1.35 %
EPCI				
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	90 562	86 455	+ 0.78 %	+ 1.42 %
CA Thonon Agglomération	90 531	83 478	+ 1.36 %	+ 1.7 %
CC de la Vallée Verte	8 157	7 360	+ 1.73 %	+ 1.8 %
CC du Genevois	48 312	39 787	+ 3.29 %	+ 2.97 %
CC Cluses-Arve et Montagnes	46 162	44 810	+ 0.5 %	+ 0.7 %
CC Pays du Mont-Blanc	45 179	44 127	+ 0.39 %	+ 0.36 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	41 642	38 111	+ 1.49 %	+ 1.51 %
CC Rumilly Terre de Savoie	32 106	29 399	+ 1.48 %	+ 1.73 %
CC du Pays Rochois	28 369	26 059	+ 1.43 %	+ 1.79 %
CC Faucigny-Glières	27 181	26 586	+ 0.37 %	+ 1.15 %
CA du Grand Annecy	207 301	192 436	+ 1.25 %	+ 1.09 %
CC Arve et Salève	20 074	18 562	+ 1.31 %	+ 2.14 %
CC des Quatre Rivières	19 532	18 100	+ 1.28 %	+ 1.53 %
CC des Vallées de Thônes	18 555	17 891	+ 0.61 %	+ 1 %
CC Usse et Rhône	17 451	15 677	+ 1.8 %	+ 2.08 %
CC du Pays de Cruseilles	16 138	14 107	+ 2.27 %	+ 2.56 %
CC Fier et Usse	15 624	14 448	+ 1.31 %	+ 2.12 %
CC des sources du lac d'Annecy	15 145	15 048	+ 0.11 %	+ 0.89 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	13 110	13 174	-0.08 %	-0.24 %
CC du Haut-Chablais	12 821	12 379	+ 0.59 %	+ 0.92 %
CC des Montagnes du Giffre	12 142	11 683	+ 0.64 %	+ 0.77 %
Communes				
Annecy	130 721	121 809	+ 1.18 %	+ 0.76 %
Thonon-les-Bains	35 826	34 610	+ 0.58 %	+ 1.08 %
Saint-Julien-en-Genevois	15 873	12 561	+ 3.98 %	+ 2.8 %
Annemasse	36 582	34 261	+ 1.1 %	+ 1.48 %

Source : Insee RP 2019 / Traitement : ANIL - 2022

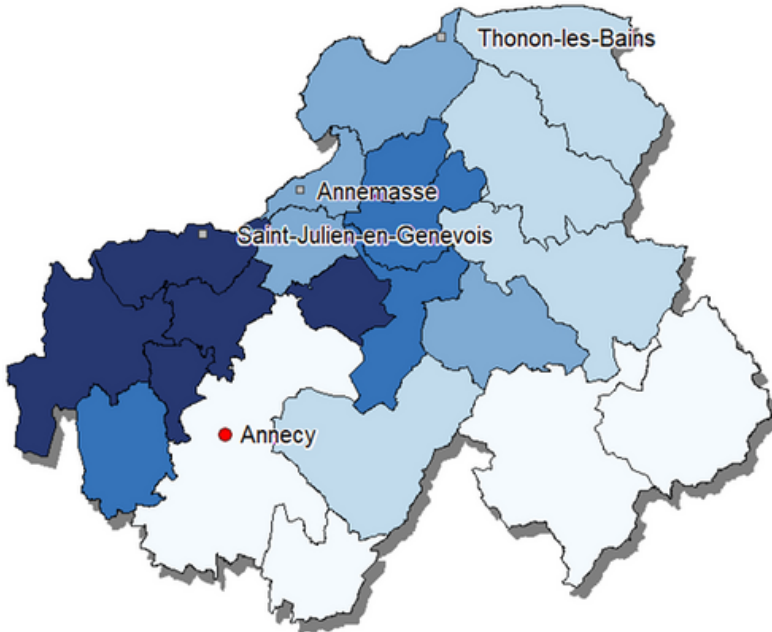


Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie



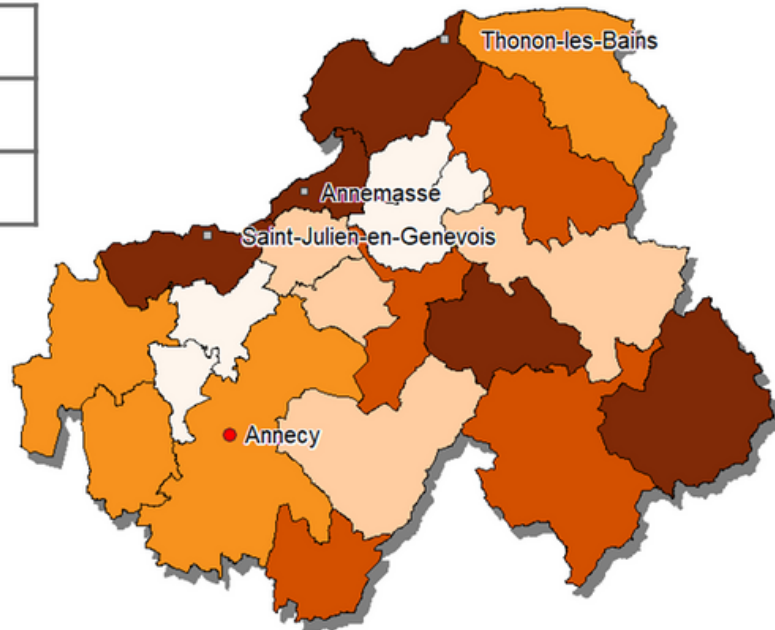
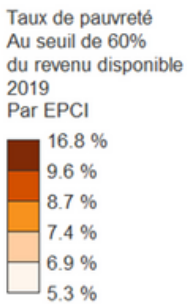
Une population jeune



Valeurs références :	
France	Haute-Savoie
1.29	1.56

Un taux de pauvreté plus faible que la moyenne mais encore important

Valeurs références :	
France	Haute-Savoie
14.5 %	9.4 %



Source : Insee RP 2019 / Traitement : ANIL - 2022



Portrait de territoire 2022

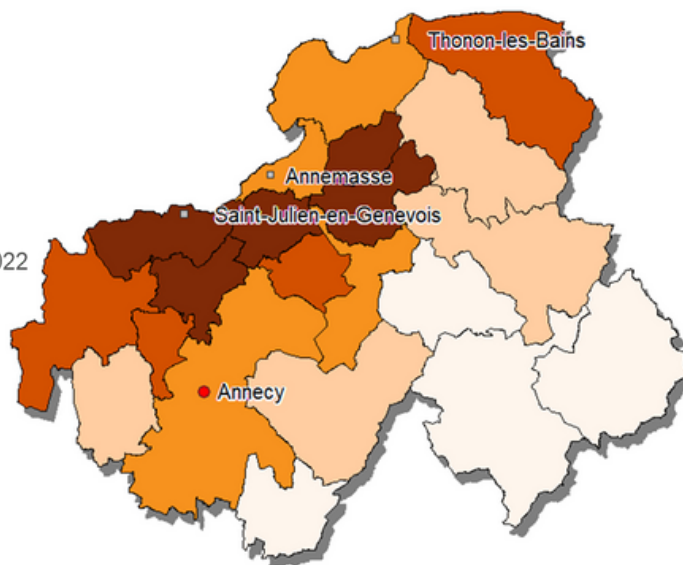
Haute-Savoie

Revenu disponible annuel médian
Exprimé en unités de consommation
2019
Par EPCI

- 38 140 €
- 29 340 €
- 27 860 €
- 25 520 €
- 24 110 €
- 22 700 €

Revenu médian annuel (par unité de consommation)

Source : Insee RP 2019 / Traitement : ANIL - 2022



Zone géographique	Actifs occupés	Catégorie socio-professionnelle					
		Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
Département							
Haute-Savoie	421 480	0.7 %	7.2 %	15.1 %	28 %	27.5 %	21.6 %
EPCI							
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	46 514	0.2 %	5.3 %	12.3 %	25.1 %	34.8 %	22.3 %
CA du Grand Annecy	102 939	0.4 %	6.8 %	20.3 %	29.6 %	25.8 %	17 %
CA Thonon Agglomération	44 826	0.6 %	6.6 %	14.1 %	27.6 %	30.9 %	20.2 %
CC Arve et Salève	10 395	1.2 %	6.3 %	15.3 %	30.4 %	27.3 %	19.5 %
CC Cluses-Arve et Montagnes	23 359	0.1 %	7.2 %	8.4 %	24.7 %	22.2 %	37.4 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	6 835	0.3 %	12.6 %	11.9 %	30.3 %	30.7 %	14.2 %
CC de la Vallée Verte	4 343	2.2 %	6.7 %	14.3 %	30.9 %	24.1 %	21.8 %
CC des Montagnes du Giffre	6 334	0.9 %	11.3 %	14.2 %	27.9 %	24.7 %	21.1 %
CC des Quatre Rivières	10 294	0.5 %	7.2 %	13.1 %	29 %	26 %	24.3 %
CC des sources du lac d'Annecy	7 043	0.8 %	8.1 %	10.7 %	26.8 %	26.7 %	26.9 %
CC des Vallées de Thônes	9 917	2.7 %	12.9 %	14.4 %	24.6 %	23.7 %	21.7 %
CC du Genevois	26 363	0.6 %	5.6 %	20 %	27.3 %	29 %	17.4 %
CC du Haut-Chablais	6 932	0.4 %	17.7 %	8.9 %	27.3 %	24.1 %	21.6 %
CC du Pays de Cruseilles	8 987	2 %	5.4 %	20.1 %	32.4 %	22.9 %	17.2 %
CC du Pays Rochois	14 939	0.5 %	6.3 %	14.8 %	30.8 %	24.5 %	23.2 %
CC Faucigny-Glières	13 916	0.4 %	5.8 %	12 %	26.2 %	24.7 %	30.9 %
CC Fier et Usse	8 413	1 %	6.6 %	15.7 %	30.9 %	26 %	19.9 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	21 360	0.6 %	6.5 %	12.9 %	28.3 %	28.7 %	23 %
CC Pays du Mont-Blanc	22 676	1 %	10.2 %	11.6 %	26.5 %	28.5 %	22.2 %
CC Rumilly Terre de Savoie	15 920	1.3 %	7.1 %	11.2 %	27.5 %	25.3 %	27.7 %
CC Usse et Rhône	9 152	1.7 %	6.9 %	11.4 %	28.4 %	26.5 %	25.1 %
Communes							
Annecy	64 019	0.1 %	5.6 %	19.8 %	29.1 %	27.7 %	17.7 %
Thonon-les-Bains	16 552	0.1 %	5.1 %	12.5 %	27.6 %	32.5 %	22.2 %
Saint-Julien-en-Genevois	8 464	0.2 %	5 %	20.7 %	22.8 %	32.7 %	18.6 %
Annemasse	18 862	0 %	4.7 %	9.7 %	21.7 %	37.8 %	26.1 %

Catégories socio-professionnelles par EPCI



Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

Caractéristiques du parc de logements



Parc de logements (%)

Zone géographique	Total	Répartition du parc			Variation relative entre 2008 et 2019		
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Département							
Haute-Savoie	525 404	69.7 %	23.9 %	6.4 %	20.9 %	17.7 %	40.5 %
EPCI							
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	49 322	85.6 %	6 %	8.3 %	18.3 %	124 %	52.2 %
CA du Grand Anancy	110 635	86.4 %	7.4 %	6.2 %	19.9 %	55.3 %	27.8 %
CA Thonon Agglomération	48 982	81.4 %	10 %	8.6 %	22.2 %	29.5 %	64 %
CC Arve et Salève	9 744	86.1 %	6 %	7.9 %	31.6 %	13.3 %	29.4 %
CC Cluses-Arve et Montagnes	29 381	66.3 %	26 %	7.7 %	11.7 %	16.7 %	62.6 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	19 891	30.8 %	67 %	2.2 %	0.3 %	14 %	5.7 %
CC de la Vallée Verte	5 066	67.2 %	26.2 %	6.6 %	26.3 %	-4 %	37.3 %
CC des Montagnes du Giffre	15 773	34.1 %	61.7 %	4.2 %	15.2 %	15.6 %	36.4 %
CC des Quatre Rivières	10 401	76.3 %	15.4 %	8.3 %	21.2 %	6.6 %	49.4 %
CC des sources du lac d'Annecy	8 837	78 %	14.1 %	8 %	13.7 %	52.2 %	20.9 %
CC des Vallées de Thônes	21 969	37.3 %	59.3 %	3.4 %	15.3 %	12.6 %	13.4 %
CC du Genevois	25 473	83.7 %	9 %	7.3 %	47.2 %	38.5 %	63.4 %
CC du Haut-Chablais	22 964	24.8 %	72 %	3.2 %	17.8 %	16.1 %	14.3 %
CC du Pays de Cruseilles	7 527	87.6 %	6.3 %	6.1 %	43.4 %	3.5 %	10.3 %
CC du Pays Rochois	13 735	86.7 %	3.5 %	9.8 %	27.3 %	-1.4 %	78.4 %
CC Faucigny-Glières	13 934	82.5 %	8.6 %	8.9 %	17 %	15.5 %	47.7 %
CC Fier et Ussets	6 770	92 %	2.4 %	5.5 %	32.8 %	24.1 %	98.4 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	34 353	53.6 %	40.4 %	6 %	21.4 %	17.9 %	36 %
CC Pays du Mont-Blanc	47 913	43.9 %	52.2 %	3.9 %	10.5 %	8.7 %	12.2 %
CC Rumilly Terre de Savoie	14 343	90.9 %	2.7 %	6.4 %	26.4 %	-1.5 %	41.6 %
CC Ussets et Rhône	8 413	83.7 %	8 %	8.3 %	25.7 %	-14 %	54.1 %
Communes							
Annecy	72 747	87.5 %	6.1 %	6.5 %	16.6 %	98.9 %	30.5 %
Thonon-les-Bains	20 791	81.8 %	8.1 %	10.1 %	12.7 %	36.9 %	42.3 %
Saint-Julien-en-Genevois	8 573	84.6 %	7.2 %	8.2 %	36 %	156.5 %	54.1 %
Annemasse	19 672	88 %	4 %	8.1 %	18.2 %	175.3 %	40.4 %



Portrait de territoire 2022

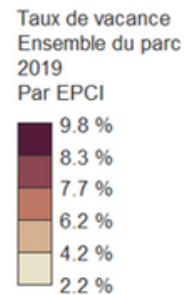
Haute-Savoie



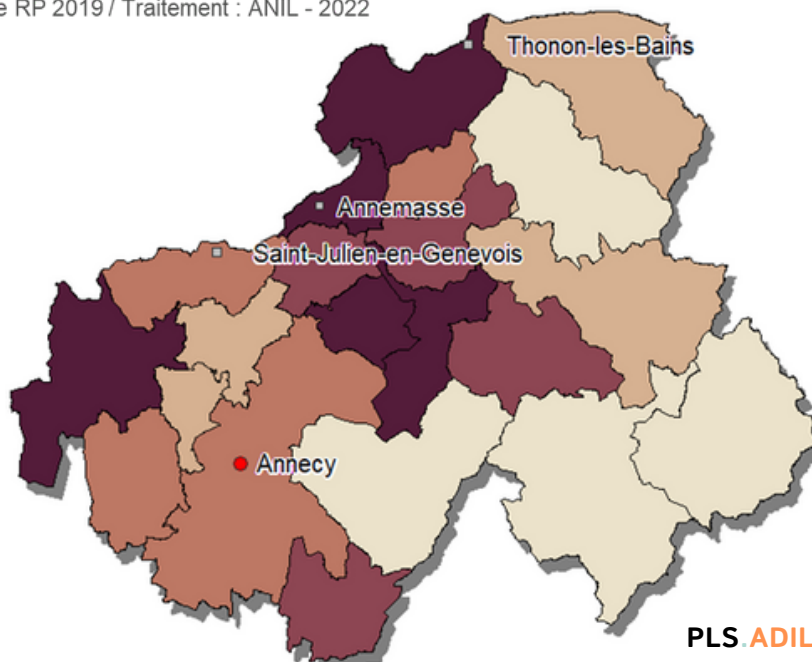
Évolution du taux de vacance

Zone géographique	Taux de vacance dans l'ensemble du parc			
	1999	2008	2013	2019
Département				
Haute-Savoie	5.3 %	5.5 %	5.8 %	6.4 %
EPCI				
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	8.6 %	6.8 %	6.7 %	8.3 %
CA du Grand Annecy	5.5 %	5.9 %	5.7 %	6.2 %
CA Thonon Agglomération	6.5 %	6.6 %	6.4 %	8.6 %
CC Arve et Salève	4.1 %	8 %	6.2 %	7.9 %
CC Cluses-Arve et Montagnes	4.8 %	5.5 %	6.8 %	7.7 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	4 %	2.3 %	3 %	2.2 %
CC de la Vallée Verte	3.9 %	5.6 %	6.5 %	6.6 %
CC des Montagnes du Giffre	3.5 %	3.6 %	4.5 %	4.2 %
CC des Quatre Rivières	4.5 %	6.7 %	6.2 %	8.3 %
CC des sources du lac d'Annecy	6.3 %	7.8 %	7.6 %	8 %
CC des Vallées de Thônes	2.8 %	3.4 %	3.5 %	3.4 %
CC du Genevois	8.2 %	6.6 %	7 %	7.3 %
CC du Haut-Chablais	2.9 %	3.2 %	3.2 %	3.2 %
CC du Pays de Cruseilles	4.4 %	7.6 %	6.5 %	6.1 %
CC du Pays Rochois	5.7 %	7.1 %	7.1 %	9.8 %
CC Faucigny-Glières	5.7 %	7.2 %	7.6 %	8.9 %
CC Fier et Usse	3.6 %	3.8 %	5.2 %	5.5 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	5.8 %	5.3 %	5.9 %	6 %
CC Pays du Mont-Blanc	3.6 %	3.9 %	5.1 %	3.9 %
CC Rumilly Terre de Savoie	4.7 %	5.7 %	5.9 %	6.4 %
CC Usse et Rhône	5.5 %	6.6 %	7.8 %	8.3 %
Communes				
Annecy	6.8 %	6 %	5.9 %	6.5 %
Thonon-les-Bains	8 %	8.3 %	7 %	10.1 %
Saint-Julien-en-Genevois	11.5 %	7.6 %	8.2 %	8.2 %
Annemasse	9.4 %	7 %	6.6 %	8.1 %

Valeurs références :	
France	Haute-Savoie
8.2 %	6.4 %



Source : Insee RP 2019 / Traitement : ANIL - 2022



Taux de vacance



Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie



Parc de logements par statut d'occupation

Zone géographique	Propriétaire occupant	Locataire parc privé	Locataire parc social	Logé à titre gratuit
Département				
Haute-Savoie	220 208	136 214	42 828	9 859
EPCI				
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	19 892	21 492	6 582	859
CA du Grand Annecy	54 641	38 723	12 848	2 269
CA Thonon Agglomération	24 516	14 345	4 559	1 006
CC Arve et Salève	5 640	2 541	548	212
CC Cluses-Arve et Montagnes	11 079	7 870	3 156	515
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	3 360	2 373	778	388
CC de la Vallée Verte	2 454	837	193	111
CC des Montagnes du Giffre	3 780	1 367	248	235
CC des Quatre Rivières	5 751	1 947	468	241
CC des sources du lac d'Annecy	4 604	2 106	821	180
CC des Vallées de Thônes	5 400	2 478	414	312
CC du Genevois	12 403	8 399	2 624	518
CC du Haut-Chablais	3 988	1 413	287	307
CC du Pays de Cruseilles	4 688	1 765	430	140
CC du Pays Rochois	7 732	3 893	1 067	288
CC Faucigny-Glières	6 800	4 355	1 452	336
CC Fier et Usse	4 544	1 600	602	85
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	11 693	6 118	1 965	587
CC Pays du Mont-Blanc	13 052	7 157	2 049	822
CC Rumilly Terre de Savoie	8 921	3 854	1 367	263
CC Usse et Rhône	5 271	1 582	374	185
Communes				
Annecy	31 631	30 451	10 453	1 540
Thonon-les-Bains	8 306	8 320	3 023	378
Saint-Julien-en-Genevois	3 094	3 977	1 573	183
Annemasse	6 091	10 874	3 759	344

Source : Insee RP 2019 / Traitement : ANIL - 2022



Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie



Parc de logements par époque de construction (%)

Zone géographique	Résidences principales	Epoque de construction					
		Avant 1919	1919-1945	1946-1970	1971-1990	1991-2005	Après 2005
Département							
Haute-Savoie	366 281	6.4 %	3.8 %	17.2 %	30.3 %	20.8 %	17.8 %
EPCI							
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	42 243	2.1 %	3.7 %	19.3 %	34.5 %	17.4 %	19.1 %
CA du Grand Annecy	95 633	4.5 %	3.4 %	21.2 %	31.7 %	20.5 %	15 %
CA Thonon Agglomération	39 866	5.3 %	4.3 %	15.8 %	30.1 %	20.9 %	20.3 %
CC Arve et Salève	8 393	8.7 %	3.6 %	7.4 %	26.3 %	23.1 %	24.8 %
CC Cluses-Arve et Montagnes	19 465	4.1 %	3.1 %	24.8 %	30.3 %	20.4 %	14.2 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	6 121	9.8 %	5.6 %	23 %	32.3 %	18.4 %	9.3 %
CC de la Vallée Verte	3 402	14.5 %	3.7 %	10.8 %	34.7 %	19.7 %	12.8 %
CC des Montagnes du Giffre	5 382	17 %	4.8 %	14.1 %	28.5 %	18.7 %	14.2 %
CC des Quatre Rivières	7 938	11.9 %	3.6 %	12.8 %	29.9 %	23.2 %	16.8 %
CC des sources du lac d'Annecy	6 890	10.4 %	5 %	16.8 %	29.9 %	20.8 %	14.1 %
CC des Vallées de Thônes	8 190	11.4 %	3.3 %	14.4 %	31 %	22.5 %	13.9 %
CC du Genevois	21 321	5.8 %	2.5 %	8.4 %	25.3 %	22.4 %	29.1 %
CC du Haut-Chablais	5 706	12 %	4.2 %	14.9 %	31.9 %	20.6 %	12.9 %
CC du Pays de Cruseilles	6 593	10.6 %	2.8 %	7.5 %	23.4 %	25.1 %	24.7 %
CC du Pays Rochois	11 913	7.5 %	3.6 %	11.3 %	25 %	27.5 %	22.2 %
CC Faucigny-Glières	11 492	7.6 %	4.2 %	15.7 %	28 %	22.2 %	19.4 %
CC Fier et Usses	6 230	6.7 %	2 %	6.1 %	30.2 %	25.9 %	24.9 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	18 398	8.9 %	5.2 %	17.1 %	28.6 %	20.4 %	16.7 %
CC Pays du Mont-Blanc	21 031	6.4 %	5.1 %	22.2 %	33.6 %	18.3 %	12.1 %
CC Rumilly Terre de Savoie	13 038	9.2 %	3.9 %	12.3 %	27.9 %	22.5 %	20.6 %
CC Usses et Rhône	7 038	15.8 %	5.5 %	10.5 %	21.4 %	23.1 %	20.6 %
Communes							
Annecy	63 622	3.1 %	3.6 %	26.5 %	33.4 %	17.6 %	12.9 %
Thonon-les-Bains	17 004	2.6 %	5.5 %	24.3 %	32.5 %	15.8 %	17.1 %
Saint-Julien-en-Genevois	7 254	3.5 %	1.8 %	10.2 %	30.5 %	21.4 %	25.7 %
Annemasse	17 309	1.1 %	3.2 %	23.3 %	34.9 %	16.1 %	18.7 %

Source : Insee RP 2019 / Traitement : ANIL - 2022



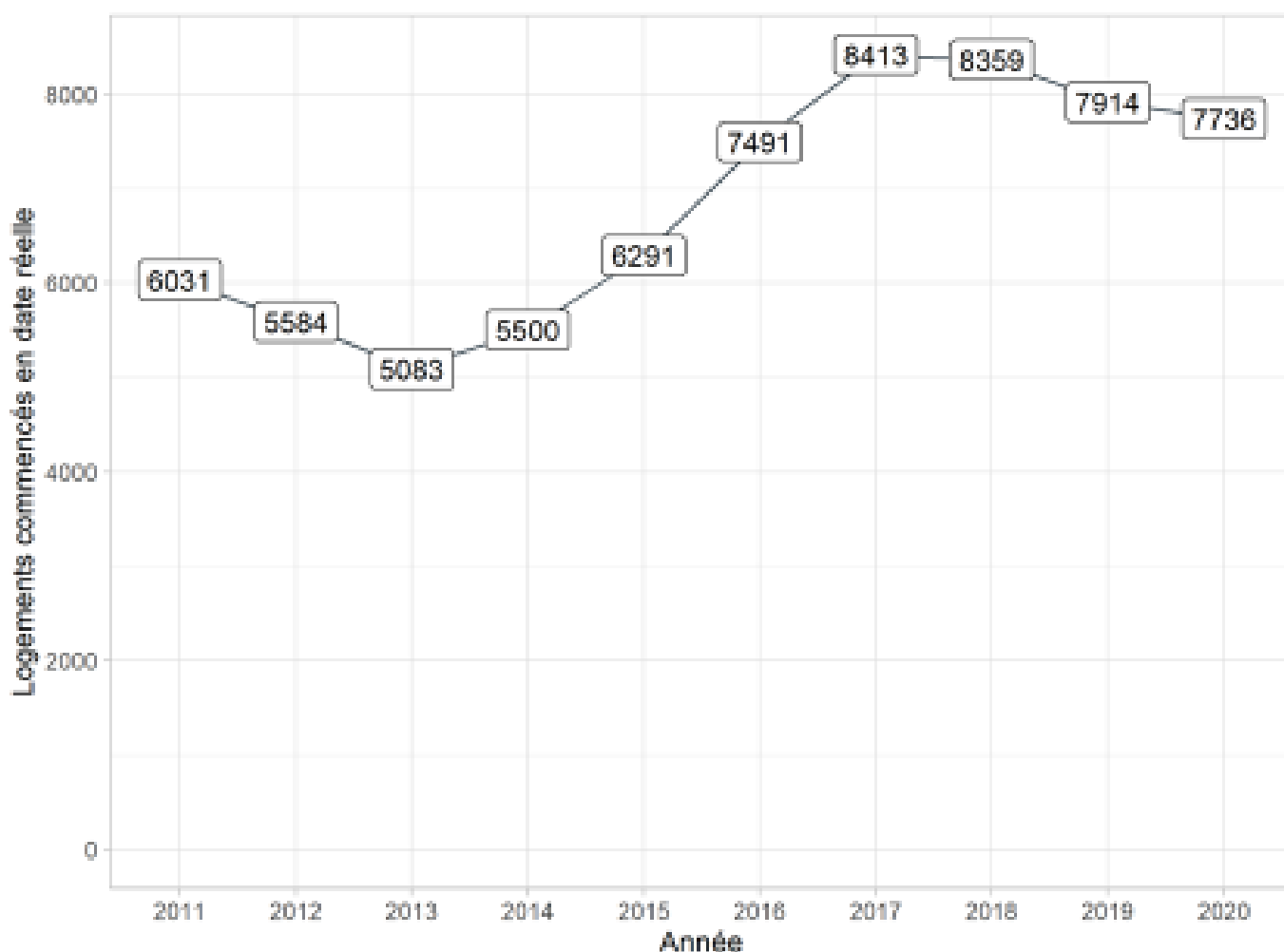
Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

Construction neuve



Évolution des logements commencés Département

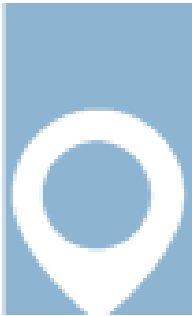


Source : Sit@del2 2020 / Traitement : ANIL - 2022



Portrait de territoire 2022 Haute-Savoie

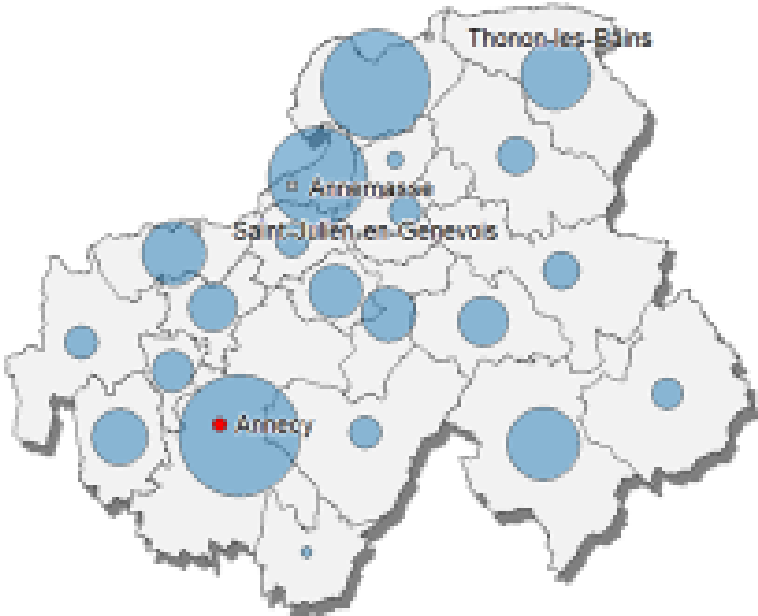
Construction neuve



Carte n°8 : Nombre de logements commencés par EPCI sur 5 ans (2016-2020)



Nombre de logements commencés
2016 et 2020
Par EPCI



Source : Sit@del2 2020 / Traitement : ANIL - 2022



Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

Parc social



Caractéristiques du parc locatif social

Zone géographique	Ensemble	Type d'habitat	Nombre de pièces			
	Nombre de logements	Part de logements collectifs	Part de T1 & T2	Part de T3	Part de T4	Part de T5 et plus
Département						
Haute-Savoie	49 115	96.6 %	29 %	38 %	26.6 %	6.4 %
EPCI						
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	7 794	99.6 %	28.7 %	40.3 %	24.9 %	6.1 %
CA du Grand Annecy	14 872	95.2 %	33.1 %	35.8 %	24.7 %	6.4 %
CA Thonon Agglomération	5 433	94.7 %	26.3 %	40 %	27.7 %	5.9 %
CC Arve et Salève	629	99.5 %	33.1 %	40.9 %	22.7 %	3.3 %
CC Cluses-Arve et Montagnes	3 442	96.3 %	28.6 %	39 %	27.4 %	4.9 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	909	98.2 %	25.4 %	41.4 %	27 %	6.3 %
CC de la Vallée Verte	175	98.9 %	17.7 %	40.6 %	36.6 %	5.1 %
CC des Montagnes du Giffre	300	93.7 %	23.3 %	36 %	31.7 %	9 %
CC des Quatre Rivières	495	93.9 %	23.6 %	39.2 %	31.9 %	5.3 %
CC des sources du lac d'Annecy	915	95.5 %	15.6 %	35.8 %	35.7 %	12.8 %
CC des Vallées de Thônes	459	98.5 %	36.4 %	33.3 %	24 %	6.3 %
CC du Genevois	2 636	97.9 %	31 %	38.1 %	25.9 %	5 %
CC du Haut-Chablais	345	96.5 %	40.6 %	30.7 %	23.5 %	5.2 %
CC du Pays de Cruseilles	487	98.8 %	32 %	41.1 %	24.2 %	2.7 %
CC du Pays Rochois	1 428	95.7 %	26.4 %	41.9 %	24.4 %	7.2 %
CC Faucigny-Glières	1 762	98.2 %	20.3 %	36.5 %	35.9 %	7.3 %
CC Fier et Ussets	675	91.3 %	25.5 %	37.5 %	28.3 %	8.7 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	2 334	98 %	27.3 %	36 %	29.5 %	7.2 %
CC Pays du Mont-Blanc	2 052	99 %	27.7 %	37.9 %	26.4 %	8 %
CC Rumilly Terre de Savoie	1 551	96 %	22.6 %	39.7 %	28.9 %	8.8 %
CC Ussets et Rhône	422	93.1 %	25.6 %	36 %	30.8 %	7.6 %
Communes						
Annecy	12 149	94.5 %	33.1 %	34.6 %	25.4 %	6.9 %
Thonon-les-Bains	3 621	96.9 %	23.9 %	40.7 %	28.9 %	6.4 %
Saint-Julien-en-Genevois	1 348	99.9 %	27 %	35.2 %	32.2 %	5.6 %
Annemasse	4 140	99.7 %	25 %	40.6 %	27.5 %	6.9 %

Source : RPLS 2020 / Traitement : ANIL - 2022



Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

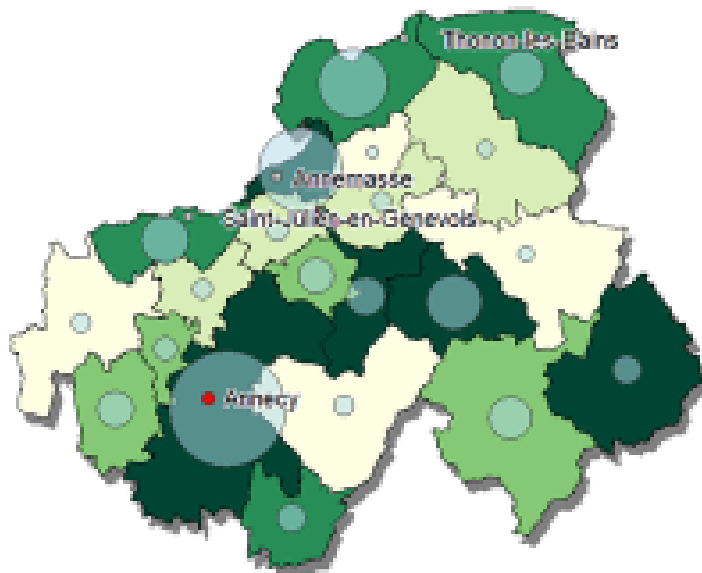
Parc social



Carte n°9 : Nombre de logements locatifs sociaux par EPCI



Taux de logements sociaux
2020
Sur l'ensemble des résidences principales



Valeurs références :	
France	Haute-Savoie
17.2 %	13.4 %

Nombre de logements
locatifs sociaux
2020
Par EPCI



Source : RPLS 2020 / Traitement : ANIL - 2022



Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

Parc social



Mobilité, loyer, vacance

Zone géographique	Taux		Loyers		
	Taux de mobilité	Taux de vacance	Loyer moyen, ensemble du parc	Loyers inférieurs au 1er quartile	Loyers supérieurs au 3ème quartile
Département					
Haute-Savoie	7.9 %	1.6 %	4.7 € / m ²	22 %	69.3 %
EPCI					
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	6.8 %	1.2 %	5 € / m ²	18.1 %	62.7 %
CA du Grand Annecy	6.9 %	1 %	4.9 € / m ²	20.9 %	61 %
CA Thonon Agglomération	9.3 %	1.4 %	4.2 € / m ²	39.1 %	76 %
CC Arve et Salève	8.5 %	5.1 %	5.1 € / m ²	15.2 %	61.4 %
CC Cluses-Arve et Montagnes	7.4 %	1.9 %	5 € / m ²	8.7 %	82.4 %
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	7.8 %	1.5 %	4.8 € / m ²	25.4 %	74.6 %
CC de la Vallée Verte	10 %	4.6 %	3.9 € / m ²	31.4 %	86.3 %
CC des Montagnes du Giffre	9.5 %	5 %	4.7 € / m ²	19.3 %	86.7 %
CC des Quatre Rivières	10.3 %	2 %	4.5 € / m ²	23.8 %	83.4 %
CC des sources du lac d'Annecy	8.3 %	2 %	3.6 € / m ²	58.1 %	89.8 %
CC des Vallées de Thônes	9.3 %	0.4 %	5 € / m ²	17.6 %	74.9 %
CC du Genevois	8.6 %	1.1 %	5.7 € / m ²	1.5 %	51.4 %
CC du Haut-Chablais	18.8 %	2.6 %	4.4 € / m ²	25.5 %	74.2 %
CC du Pays de Cruseilles	11 %	2.7 %	4.7 € / m ²	24 %	69.8 %
CC du Pays Rochois	8.8 %	0.6 %	4.6 € / m ²	26.9 %	81.6 %
CC Faucigny-Glières	6.8 %	2 %	4.6 € / m ²	21.5 %	76.3 %
CC Fier et Usse	8.3 %	1.8 %	4.7 € / m ²	21 %	77.8 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	9 %	4.4 %	4.8 € / m ²	15.2 %	70.3 %
CC Pays du Mont-Blanc	8.7 %	2.2 %	4.3 € / m ²	31.7 %	85.3 %
CC Rumilly Terre de Savoie	9.3 %	2 %	4.4 € / m ²	31.4 %	83.2 %
CC Usse et Rhône	7 %	3.3 %	4.8 € / m ²	12.8 %	83.4 %
Communes					
Annecy	6.5 %	0.9 %	4.8 € / m ²	23.1 %	60.6 %
Thonon-les-Bains	9 %	1.8 %	3.8 € / m ²	48.9 %	78.5 %
Saint-Julien-en-Genevois	6.8 %	1.2 %	5.8 € / m ²	0.5 %	53.3 %
Annemasse	6.1 %	1 %	5 € / m ²	22.9 %	65.2 %

Source : RPLS 2020 / Traitement : ANIL - 2022



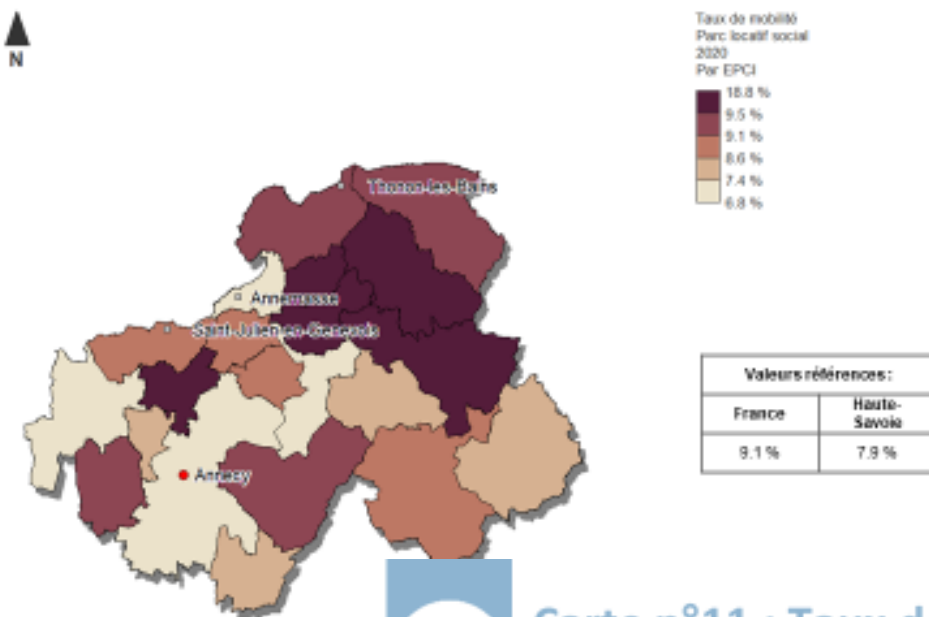
Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

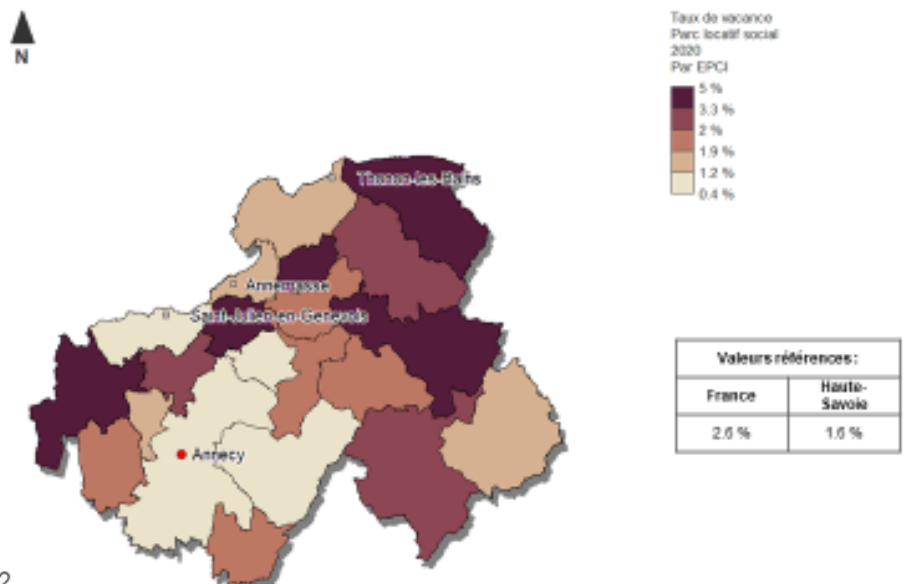
Parc social



Carte n°10 : Taux de mobilité dans le parc locatif social par EPCI



Carte n°11 : Taux de vacance dans le parc locatif social par EPCI





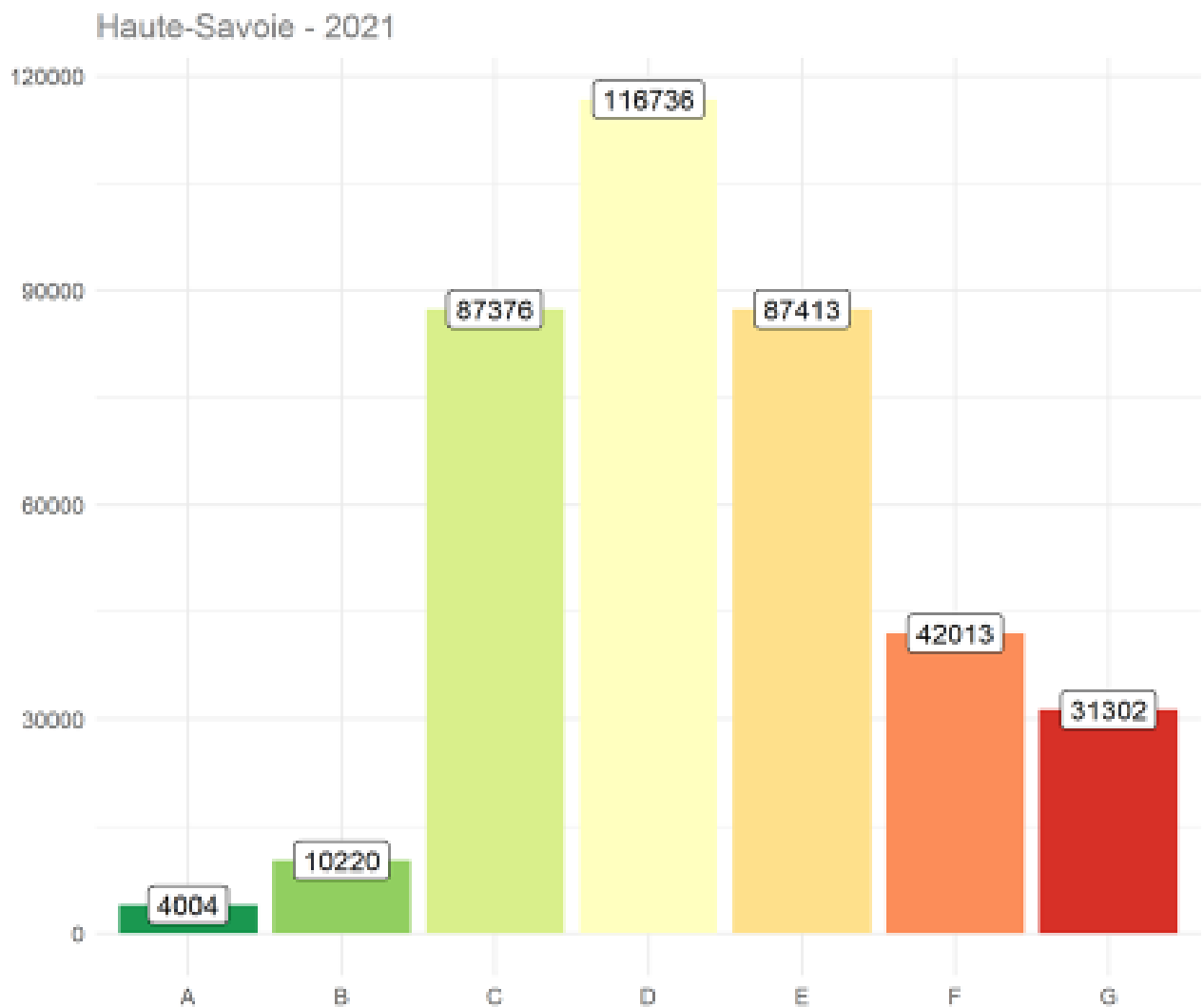
Portrait de territoire 2022

Haute-Savoie

Performance énergétique



Répartition des résidences principales par classe énergétiques (DPE)



Fidéli 2020 ; base des DPE décembre 2021-mars 2022 de l'Ademe. Calculs SDES

FINANCEMENT DU RESEAU ET DE PLS.ADIL 74

Le financement du réseau est assuré au plan national par l'Etat, ACTION LOGEMENT et la CGLLS .

FINANCEMENTS NATIONAUX

ETAT : convention annuelle

L'enveloppe nationale est répartie selon les critères prévus par la note technique du 14 juin 2017 relative au financement des associations d'information sur le logement et aux modalités de présentation des demandes de subvention.

Chaque ADIL bénéficie d'un montant fixe de 24 000 € auquel s'ajoute un montant déterminé en fonction de différents critères liés au département : nombre de ménages à hauteur de 60 %, nombre de bénéficiaires du PTZ en moyenne sur les cinq dernières années à hauteur de 10 % et nombre de bénéficiaires du RSA socle à hauteur de 30 %. 10 % de la part variable est répartie selon un indicateur synthétique lié à l'activité (consultations en face à face, sur l'accession à la propriété, aux publics en difficulté, participation à des instances et à des études du réseau, diffusion d'offres).

Des ADIL disposent de ressources complémentaires de la part de l'État, en particulier pour les observatoires locaux des loyers.

ACTION LOGEMENT : Avenant à la convention du 26 février 2015 pour le financement du réseau 2018 -2022

Action Logement finance sous forme de subvention l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et les Agences Départementales pour l'Information sur le Logement (ADIL) en contrepartie d'actions et d'informations en faveur du réseau Action Logement définies dans une convention.

L'enveloppe allouée est de 9 millions d'euros pour le réseau.

Dans le cadre de la convention signée en 2015, de nouveaux critères de répartition ont été définis. Ceci s'est traduit par une baisse très importante du montant octroyé à PLS.ADIL 74 à partir de 2015 (- 57 % de la subvention d'ici à 2024, la baisse étant plafonnée chaque année à concurrence de 9 %).

Le montant versé ne peut excéder 30 % de l'ensemble des ressources.

CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT SOCIAL (CGLLS) : Convention pluriannuelle

Depuis la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) de décembre 2000, la CGLLS apporte un financement direct aux ADIL.

Chaque ADIL perçoit un montant minimum de 5 441 € auquel s'ajoute une part variable en fonction du nombre de logements sociaux dans le département (montant par logement fonction décroissante du nombre de logements par tranche). Un financement complémentaire est accordé aux ADIL menant une activité d'observation selon les critères définis par la convention.



DOCUMENTS FINANCIERS 2022

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2022



Experts-Comptables

PLS ADIL 74 (ASSOCIATION)

4 AVENUE DE CHAMBERY

74000 ANNECY

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Activité : ASSOCIATION

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à CHAVANOD
Le 31/05/2023

C.P.S.
21 RUE ANDROMEDE
PARC ALTAIS
74650 CHAVANOD

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

PLS ADIL 74 (ASSOCIATION)
4 AVENUE DE CHAMBERY
74000 ANNECY

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

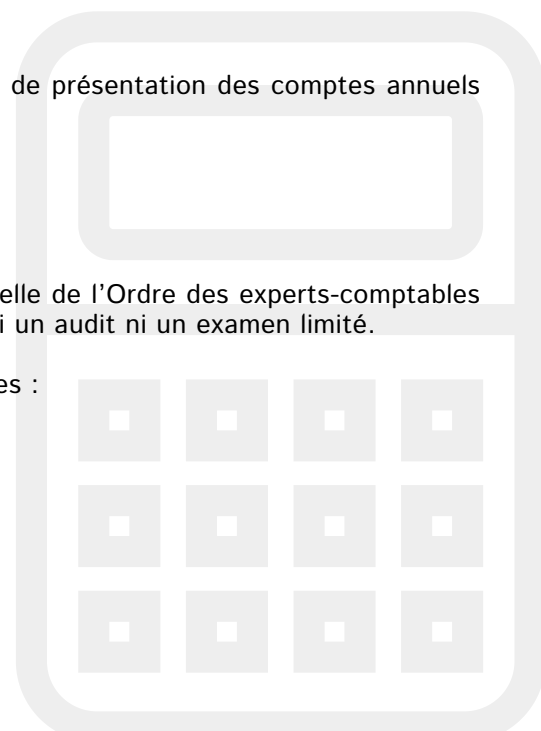
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- 8- Total du bilan, **1 185 408** Euros
- Chiffre d'affaires HT, **687 812** Euros
- Résultat net comptable, **62 162** Euros

Fait à CHAVANOD
Le 28/05/2023

Jean Marc STEDILE
EXPERT COMPTABLE



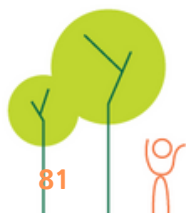
DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES			76.78	100.00
20530000 LOGICIEL DE BUREAU	2 441.44	2 441.44		
20550000 LOGICIEL FICHIER PLS 2011	114 521.45	114 521.45		
28053000 AMORT. / LOGICIELS INFORM.	2 441.44	2 364.66	76.78	3.25
28055000 AMORT. / LOGICIEL GESTION	114 521.45	114 521.45		
CONSTRUCTIONS	166 433.79	175 077.79	8 644.00	4.94
21315000 BUREAUX 4 AVENUE CHAMBERY	432 139.50	432 139.50		
28131500 AMORT. / BUREAUX	265 705.71	257 061.71	8 644.00	3.36
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 301.67	9 845.69	4 455.98	45.26
21810000 AGENC. & AMENAG & INSTAL.	66 600.15	66 600.15		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	33 857.00	33 857.00		
21831000 MAT. BUREAU	7 000.24	7 000.24		
21832000 MAT. INFORMATIQUE	51 594.01	40 233.44	11 360.57	28.24
21840000 MOBILIER DE BUREAU	24 064.18	24 064.18		
28181000 AMORT. / AGENC. & INSTAL.	66 600.15	65 824.82	775.33	1.18
28182000 AMORT. DU MAT. DE TRANSPORT	33 857.00	33 857.00		
28183100 AMORT. MAT. BUREAU	7 000.24	6 762.71	237.53	3.51
28183200 AMORT. MAT INFORMATIQUE	37 292.34	31 434.32	5 858.02	18.64
28184000 AMORT. MOBILIER BUREAU	24 064.18	24 030.47	33.71	0.14
PRETS	5 308.65	5 308.65		
27480000 PRET AMALLIA 1%	5 308.65	5 308.65		
Total II	186 044.11	190 308.91	4 264.80	2.24
AUTRES CREANCES	15 204.61	2 675.95	12 528.66	468.19
40100000 FOURNISSEURS		1 383.60	1 383.60	100.00
42550000 PERSON. AVANCE CHEQUE TABLE	1 207.50	757.50	450.00	59.41
44170000 SUBVENTION EXPLOIT. A RECEVOIR	13 997.11		13 997.11	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR		534.85	534.85	100.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 060.00	5 060.00		
50810000 VMP PARTS CE	5 060.00	5 060.00		
DISPONIBILITES	944 811.62	919 461.32	25 350.30	2.76
51210000 BPA COMPTE COURANT	8 951.67	9 730.71	779.04	8.01
51220000 BPA LIVRET	68 704.74	88 627.38	19 922.64	22.48
51230000 CADS LIVRET	718 662.18	676 055.20	42 606.98	6.30
51240000 CADS COMPTE COURANT	13 788.83	12 501.35	1 287.48	10.30
51250000 CERA COMPTE COURANT	3 729.25	3 931.45	202.20	5.14
51260000 CERA CSL ASSOCIATIS	38 141.82	37 041.24	1 100.58	2.97
51270000 CERA LIVRET A	92 833.13	91 573.99	1 259.14	1.37
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	34 288.30	7 102.81	27 185.49	382.74
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	34 288.30	7 102.81	27 185.49	382.74
Total III	999 364.53	934 300.08	65 064.45	6.96
TOTAL GENERAL	1 185 408.64	1 124 608.99	60 799.65	5.41



DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
AUTRES RESERVES	803 677.46	751 602.41	52 075.05	6.93
10683200 RESERVES C.D.I.H	658 319.11	624 470.33	33 848.78	5.42
10683300 RESERVE FICHER.HLM	145 358.35	127 132.08	18 226.27	14.34
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	62 161.62	52 075.05	10 086.57	19.37
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 304.09	18 417.17	1 113.08	6.04
13181000 SUBVENTION EQUIPEMENT BUREAU	55 653.91	55 653.91		
13918100 SUBV. EQ. BUREAUX INSCR/RESULT	38 349.82	37 236.74	1 113.08	2.99
Total I	883 143.17	822 094.63	61 048.54	7.43
PROVISIONS POUR CHARGES	103 413.36	179 602.14	76 188.78	42.42
15300000 PROV. / INDEMN DEPART RETRAITE	103 413.36	179 602.14	76 188.78	42.42
Total III	103 413.36	179 602.14	76 188.78	42.42
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	19 562.76	9 743.72	10 209.04	104.78
40100000 FOURNISSEURS	4 607.45	5 258.51	651.06	12.38
40810000 FOURN.-FACTURES NON PARVENUES	15 345.31	4 485.21	10 860.10	242.13
DETTES FISCALES ET SOCIALES	65 865.90	62 930.50	2 935.40	4.66
42700000 PERSONNEL OPPOSITIONS	74.42	176.45	102.03	57.82
42820000 DETTES PROV. POUR CONGES PAYES	21 894.42	25 066.02	3 171.60	12.65
42860000 DETTES PROV. POUR PRIMES	6 332.41	5 137.22	1 195.19	23.27
43100000 URSSAF	11 136.41	7 904.29	3 232.12	40.89
43718000 MEDERIC RETRAITE	3 515.96	2 087.85	1 428.11	68.40
43718500 MEDERIC PREVOYANCE	2 515.45	2 612.05	96.60	3.70
43720000 HARMONIE MUTUELLE	1 564.58	1 156.68	407.90	35.26
43790000 UNIFORMATION	661.11	1 435.00	773.89	53.93
43820000 CHARGES A PAYER / CONGES PAYES	8 288.54	9 234.12	945.58	10.24
43860000 CHARGES A PAYER / PRIMES	2 278.95	1 807.93	471.02	26.05
44210000 PAS	1 365.78	930.70	435.08	46.75
44450000 IS ORG. SANS BUT LUCRATIF	552.00	117.00	435.00	371.79
44711000 ETAT TAXE SUR SALAIRES	2 504.50	1 825.05	679.45	37.23
44820000 ETAT CHARGES SUR CONGES	2 509.85	2 869.98	360.13	12.55
44860000 ETAT CHARGES A PAYER PRIMES	671.52	570.16	101.36	17.78
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	113 033.45	50 238.00	62 795.45	125.00
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	113 033.45	50 238.00	62 795.45	125.00
Total IV	198 852.11	122 912.22	75 939.89	61.78
TOTAL GENERAL	1 185 408.64	1 124 608.99	60 799.65	5.41



DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	85 422.06	31 260.00	54 162.06	173.26
7060000 MISSION CONVENTIONNEE FICHER	31 260.00	31 260.00		
7061000 MISSION CONVENTIONNEE PEX	37 500.00		37 500.00	
7062000 MISSION CONVENTIONNEE OLL	16 662.06		16 662.06	
Chiffre d'affaires NET	85 422.06	31 260.00	54 162.06	173.26
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	314 985.33	347 360.32	32 374.99	9.32
7402000 SUBV. EXPLOITATION CDIH	265 906.81	306 880.32	40 973.51	13.35
7403000 SUBV. EXPLOITATION FICH	49 078.52	40 480.00	8 598.52	21.24
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	76 606.39	38 945.00	37 661.39	96.70
7815000 REPRISE/PROVISION ID RETRAITE	76 606.39	38 945.00	37 661.39	96.70
AUTRES PRODUITS	194 783.43	193 546.54	1 236.89	0.64
75602000 COTISATIONS CDIH	47 952.00	46 798.00	1 154.00	2.47
75603000 COTISATIONS FICH	146 742.00	146 742.00		
75800000 PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	89.43	6.54	82.89	NS
Total des Produits d'exploitation	671 797.21	611 111.86	60 685.35	9.93
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	126 061.43	101 074.43	24 987.00	24.72
60611000 ELECTRICITE	5 360.05	5 347.50	12.55	0.23
60612200 EAU 1ER ETAGE CPT 217725	202.85	73.76	129.09	175.01
60612300 EAU 4EME ETAGE CPT 217967	66.80	32.45	34.35	105.86
60615100 CARBURANT VEHICULE DIRECTION	70.05	84.35	14.30	16.95
60615200 CARBURANT VEHICULE CDIH	74.67		74.67	
60631000 FOURNITURES D'ENTRETIEN	59.80	50.55	9.25	18.30
60632000 FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	812.55	1 546.28	733.73	47.45
60641000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 683.85	1 252.67	431.18	34.42
60645000 COPIES PHOTOCOPIEURS	968.08	661.27	306.81	46.40
60648000 FORMULAIRES HLM	2 925.60	2 635.20	290.40	11.02
61311000 LOCATIONS SALLE	180.00		180.00	
61351000 LOCATION PHOTOCOPIEUR C454e58	2 347.20	2 347.20		
61354000 ABONNEMENT SERVEUR	6 524.79	5 541.97	982.82	17.73
61400000 CHARGES LOCATIVES COPROPRIETE	3 133.88	6 454.27	3 320.39	51.44
61527000 ENTRETIEN & REPARATION LOCAUX	774.00	1 818.84	1 044.84	57.45
61528000 CONTROLE SECURITE PERIODIQUES	210.00	210.00		
61551000 ENTR/REPAR MAT BUREAU TELECOM		820.56	820.56	100.00
61552000 ENTR/REPAR MATERIEL REPRO	33.55		33.55	
61556100 ENTR/REP VEHICULE DIRECTION		280.63	280.63	100.00
61556200 ENTRETIEN REP. VEHICULE CDIH	90.00		90.00	
61557000 ENTR/REPAR EXTINCTEURS EQUIP.	462.65		462.65	
61560000 MAINTENANCE EVOLUTIONS FICHER	13 827.00	21 369.00	7 542.00	35.29
61561000 MAINTENANCE LOGICIELS SYSTEME	841.46		841.46	
61610000 ASSUR. MULTIRISQUE COMMERCE	1 409.07	1 366.68	42.39	3.10
61681000 ASSUR. TRISQUES INFORMATIQUE	634.69	487.62	147.07	30.16
61682100 ASSUR. AUTO VEHICULE DIRECTION	720.14	689.69	30.45	4.42
61682200 ASSUR. AUTO VEHICULE CDIH	1 141.95	1 092.23	49.72	4.55
61688000 ASSURANCE RC	1 238.41	1 104.62	133.79	12.11
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	439.55	1 551.39	1 111.84	71.67
61830000 DOCUMENTATION JURIDIQUE PRO	3 540.47	1 920.47	1 620.00	84.35
61880000 DEPENSES FORMATION PERSONNEL		200.00	200.00	100.00
62261000 HONORAIRES CAC	2 838.00	2 970.00	132.00	4.44
62262000 HONORAIRES COMPTABLES	7 652.28	7 545.24	107.04	1.42



DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
62263000 HONORAIRES TECHNIQUES	30 868.71				30 868.71	
62380000 CADEAUX EVENEMENTS PERSONNEL			50.00		50.00	100.00
62511000 VOYAGES DEPLAC. DIRECTION	1 813.78				1 813.78	
62512100 VOYAGES DEPLAC. P. DUBOST	67.20		160.93		93.73	58.24
62512300 VOYAGES DEPLAC. N. RAMOS	323.68		217.06		106.62	49.12
62512400 VOYAGES DEPLAC. K. POUARD			44.70		44.70	100.00
62512500 DEPLACEMENT C. SOTO			302.61		302.61	100.00
62512600 VOYAGES DEPLAC. L. LOYNET	123.65				123.65	
62512700 VOYAGE & DEPLAC. I. STOURAITIS	15.75				15.75	
62513000 VOYAGES & DEPL. RESP. FICHIE	300.33		251.15		49.18	19.58
62518000 VOYAGES DEPLAC. DIVERS	471.78		406.85		64.93	15.96
62571000 RECEPTION AG	71.30		9.59		61.71	643.48
62572000 RECEPTION CA	10.10		31.56		21.46	68.00
62575000 RECEPTION INVITATIONS AUTRES	348.86		70.65		278.21	393.79
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	1 096.59		660.50		436.09	66.02
62630000 TELEC. SOLUTIONS BIV FIBRE	2 633.26		4 680.04		2 046.78	43.73
62634000 LIGNE VOIP PEOPLEPHONE	1 096.31				1 096.31	
62651000 TELEPHONE PORTABLE DIRECTION	209.54		207.94		1.60	0.77
62652000 TELEPHONE PORTABLE CDIH	900.63		618.82		281.81	45.54
62653000 TELEPHONE PORTABLE FICHIER	54.44		124.42		69.98	56.24
62678000 ADSL HT DEBIT INTERNET COMMUN	479.88		479.88			
62683000 HEBERGEMENT MUT. ADIL.ORG	291.84		240.00		51.84	21.60
62683500 HEBERGEMENT FICHIER	10.60		489.22		478.62	97.83
62692000 REDEVANCE NOM DOMAINE ADIL.ORG	129.81		178.42		48.61	27.24
62695000 LICENCES MESSAGERIE GOOGLE	1 648.30		580.30		1 068.00	184.04
62696000 LICENCE ZOOM	159.99		150.11		9.88	6.58
62698000 CERTIFICAT CRYPT AUTH SIG FICH	185.83		185.83			
62699000 DROIT FORFAITAIRE SCPA	45.60		45.60			
62780000 COMMISSIONS SERVICES BANCAIRES	577.69		462.18		115.51	24.99
62800000 DIVERS AUTRES CHARGES EXTERNES	12.00		14.50		2.50	17.24
62810000 COTISATION ANIL	265.00		2 924.00		2 659.00	90.94
62850000 PRESTATION PAIE	4 697.48		3 166.20		1 531.28	48.36
62860000 PRESTATIONS INFORMATIQUE	8 230.39		6 439.20		1 791.19	27.82
62870000 PRESTATIONS DESTR. DOCUMENTS	1 602.59		1 620.13		17.54	1.08
62882000 PRESTATIONS MENAGE BUREAUX 1°	7 056.13		6 807.60		248.53	3.65
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 092.00		16 848.40		4 243.60	25.19
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	13 608.50		10 603.05		3 005.45	28.35
63112000 TAXES/SAL. S/C.PAYES ACQUI	360.13		599.27		239.14	39.91
63116000 TAXE/SAL. S/PRIMES A PAYER	101.36		181.38		282.74	155.88
63130000 FORMATION PROFESSION. CONTINUE	2 691.27		2 103.00		588.27	27.97
63512000 TAXE FONCIERE	5 051.00		4 923.00		128.00	2.60
SALAIRES ET TRAITEMENTS	327 282.37		294 773.85		32 508.52	11.03
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	266 308.25		243 793.13		22 515.12	9.24
64112100 INDEMNITES DEPART RETRAITE	28 665.00		24 123.00		4 542.00	18.83
64120000 CONGES PAYES ACQUIS	3 171.60		4 272.61		1 101.01	25.77
64130000 PRIMES GRATIFICATIONS	34 285.53		32 416.34		1 869.19	5.77
64141000 ACTIVITE PARTIELLE			60.38		60.38	100.00
64160000 PRIMES A PAYER AU 31/12	1 195.19		1 346.39		2 541.58	188.77
CHARGES SOCIALES	134 686.19		116 844.03		17 842.16	15.27
64510000 COTISATIONS URSSAF	87 520.64		77 562.92		9 957.72	12.84
64512000 CHARGES S/ CONGES PAYES ACQUIS	945.58		1 781.36		835.78	46.92
64516000 CHARGES S/PRIMES A PAYER	471.02		556.91		1 027.93	184.58

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
64520000 COTISATIONS MUTUELLE NON CADRE	1 589.99				1 589.99	
64530000 COTISATIONS RETR. PREV CADRE	28 937.20		22 553.29		6 383.91	28.31
64535000 COT. RETR. & MUT. PREV NON CADRE	8 139.24		11 155.03		3 015.79	27.04
64710000 CHEQUES TABLE PART EMPLOYEUR	5 071.50		4 207.50		864.00	20.53
64711000 CHEQUES CADEAUX	1 700.00		2 000.00		300.00	15.00
64715000 PARTICIPATION TRANSPORT COMMUN	838.98		685.00		153.98	22.48
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 363.20		1 018.56		344.64	33.84
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	15 625.37		18 843.23		3 217.86	17.08
68111000 DOT/AMORTS IMMOS INCORPORELLES	76.78		270.00		193.22	71.56
68112000 DOT/AMORTS IMMOS CORPORELLES	15 548.59		18 573.23		3 024.64	16.28
DOTATIONS AUX PROVISIONS	417.61		12 611.59		12 193.98	96.69
68150000 DOT/PROV P/RISQUES CHARGES EXP	417.61		12 611.59		12 193.98	96.69
AUTRES CHARGES	50.58		3.27		47.31	NS
65160000 DROITS AUTEURS SACEM	42.93				42.93	
65800000 CHARGES DIV. GESTION COURANTE	7.65		3.27		4.38	133.94
Total des Charges d'exploitation	625 215.55		560 998.80		64 216.75	11.45
Résultat d'exploitation	46 581.66		50 113.06		3 531.40	7.05
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 099.96		965.91		2 134.05	220.94
76400000 REVENUS VMP PARTS CE	75.90		65.52		10.38	15.84
76810000 INTERETS COMPTES FINANCIERS	3 024.06		900.39		2 123.67	235.86
Total des Produits financiers	3 099.96		965.91		2 134.05	220.94
Résultat financier	3 099.96		965.91		2 134.05	220.94
Résultat courant avant impôts	49 681.62		51 078.97		1 397.35	2.74
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	11 801.92				11 801.92	
77200000 PRODUITS SUR EX. ANTERIEURS	11 801.92				11 801.92	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 113.08		1 113.08			
77700000 QUOTE PART SUBV. INVEST.	1 113.08		1 113.08			
Total des Produits exceptionnels	12 915.00		1 113.08		11 801.92	NS
Résultat exceptionnel	12 915.00		1 113.08		11 801.92	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	435.00		117.00		318.00	271.79
69510000 IS / REVENUS MOBILIERS	435.00		117.00		318.00	271.79
Total des produits	687 812.17		613 190.85		74 621.32	12.17
Total des charges	625 650.55		561 115.80		64 534.75	11.50
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	62 161.62		52 075.05		10 086.57	19.37



PRESENTATION DES COMPTES



Alain BENOISTON
Trésorier de l'ADIL74 et
Directeur d'Halpades

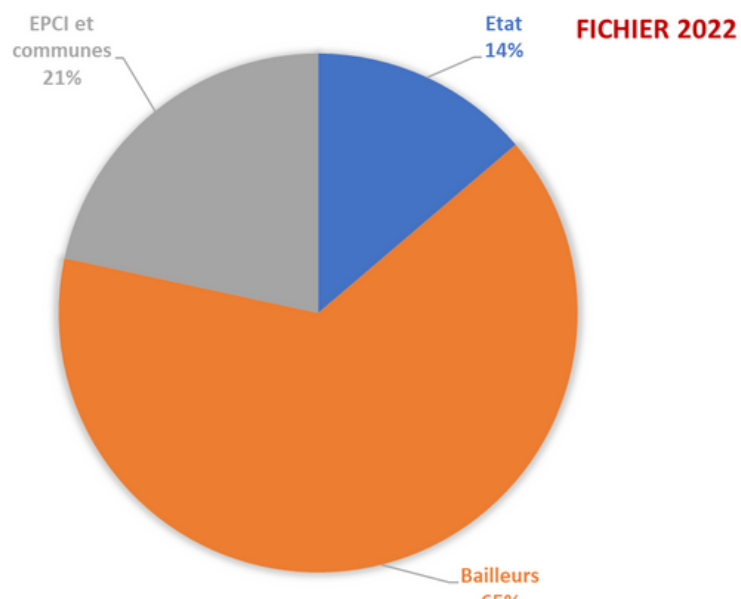
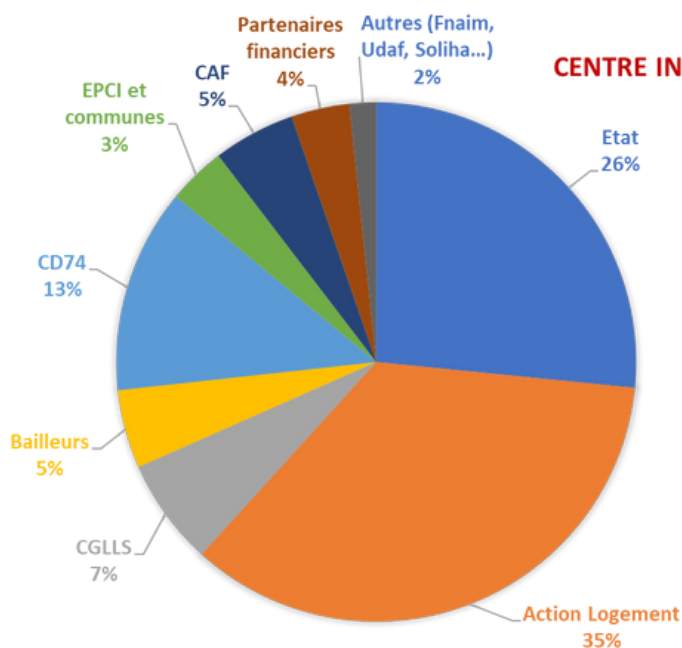
L'année 2022 a été marquée par de nouvelles missions, la Prévention des expulsions et la création de l'Observatoire Local des loyers qui ont fait augmenter les recettes et les dépenses sans pour autant déséquilibrer le budget, ces missions étant financées par nos partenaires.

Par ailleurs des remboursements d'indemnités maladies de l'exercice 2021 et surtout la modification des règles comptables des reprises de provisions pour retraite ont gonflé les recettes et les fonds propres, créant un excédent comptable inhabituel.

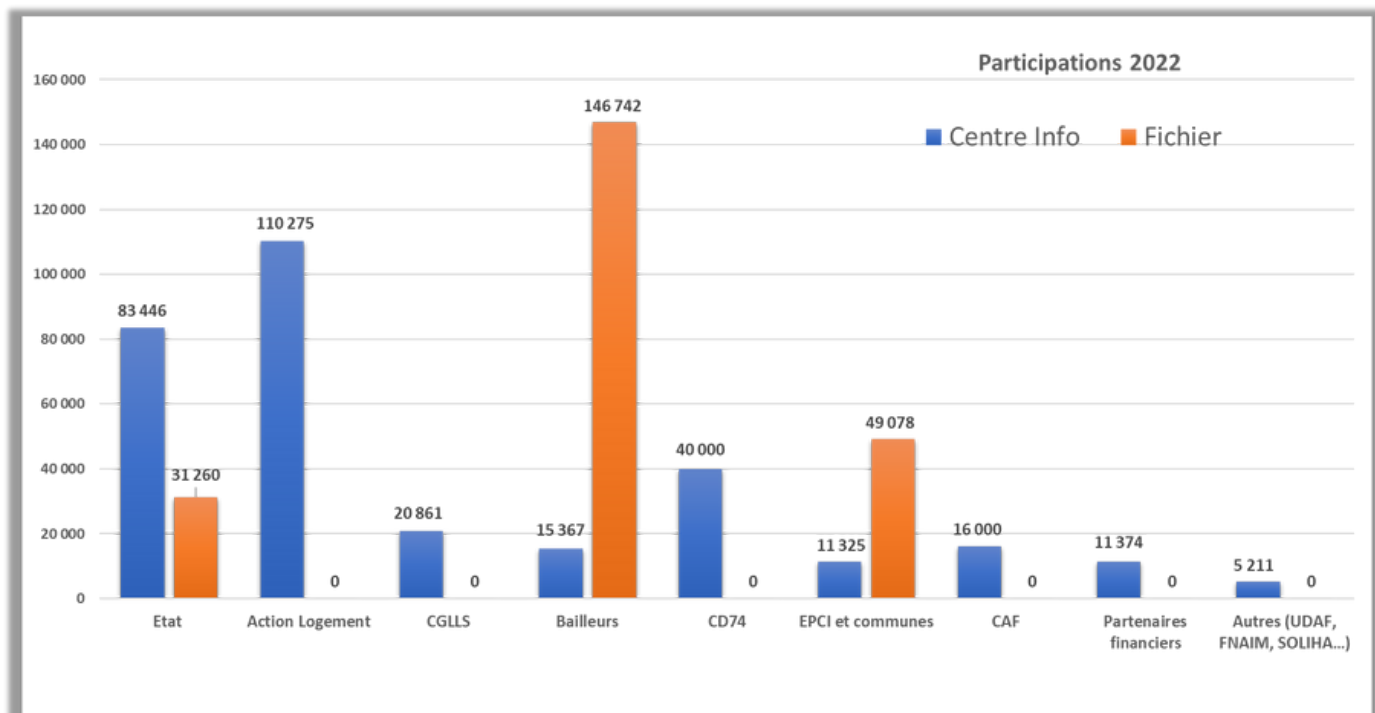
La comptabilité analytique montre comme les années précédentes, un financement important de PLS, notamment par les bailleurs, et un sous-financement du centre info.

La sécurisation des financements de l'ADIL par nos différents partenaires reste une priorité pour poursuivre la mission d'information de l'association.

REPARTITION DES PRODUITS ET PARTICIPATIONS



REPARTITION DES PRODUITS ET PARTICIPATIONS



	Participation 2022				Participation 2021	
	Centre Info	% /2021	Fichier	% /2021	Centre Info	Fichier
Etat	83 446	+5,1%	31 260	+0%	79 408	31 260
Action Logement	110 275	-9%	-		121 179	-
CGLLS	20 861	+0,1%	-		20 600	-
Bailleurs	15 367	+8%	146 742	+1,3%	14 213	146 742
CD74	40 000	-47%	-	-100%	75 000	5 000
EPCI et communes	11 325	+6%	49 078	+10%	10 691	40 480
CAF	16 000	+0%	-		16 000	-
Partenaires financiers	11 374	+0%	-		11 374	-
Autres (UDAF, FNAIM, SOLIHA...)	5 211	+0%	-		5 211	-
TOTAL	313 859	-11%	227 080	+3,5%	353 676	219 289

	REALISE 2022	REALIS2 2021
TOTAL DES PRODUITS	687 812	613 191
Produits d'exploitation	671 797	611 112
Centre Info	368 280	353 678
Logement social et gestionnaire SNE	249 355	218 482
OLL	16 662	0
Mission PEX	37 500	0
Reprise de provisions	76 606	38 945
Produits financiers	3 100	966
Produits autres	12 915	1 113



REPARTITION DES PRODUITS ET PARTICIPATIONS

- Les produits sont constitués de subventions/participations locales et nationales (Etat/Action Logement/CGLLS).
- Le total des produits s'établit à 687 812 € en 2022 (+ 10,8 % par rapport à l'exercice 2021). Cette augmentation résulte essentiellement des subventions de la mission PEX et de l'OLL.

ATTENTION : cette hausse est due pour la moitié à un changement de calcul des reprises de provisions pour retraites.

- En 2022, les produits d'exploitation s'établissent à 671 797 €, et se répartissent de la façon suivante : 368 280 € pour le Centre Info, 249 355 € pour le Fichier (missions logement social et gestionnaire SNE), 16 662 € pour l'OLL et 37 500 € pour la mission PEX.

A noter que pour PEX et l'OLL, la participation 2023 a été versée totalement (PEX) ou partiellement (OLL), mais proratisée sur 2022. Cela renforce artificiellement les fonds propres.

- L'augmentation de la subvention versée en 2022 par l'Etat (83 446 € contre 79 408 € en 2021) compense partiellement la baisse de la subvention Action logement reversée par l'ANIL en baisse de - 9 %/an jusqu'en 2024. Cette baisse est due à la création de nouveaux ADIL et à une modification des critères de répartition.

- La subvention du Conseil départemental a été baissée à 40 000 €. Elle devrait remonter en 2023. La participation de la CAF (16 000 €) fait l'objet d'une convention pluriannuelle qui s'arrête en 2022. Une nouvelle convention devra être signée. Les communes qui participent au Centre Info sont : Grand Annecy / Rumilly / Evian / Thonon / Bonneville / Annemasse Agglo.
- La mission de gestionnaire territorial du SNE fait l'objet d'une convention de prestation spécifique signée avec l'Etat (service de la DDETS) pour 31 260 €.

- La participation globale des organismes sociaux (Bailleurs/CGLLS/SACICAP) représente 27,2 % des produits d'exploitation (182 970 €). Le financement est affecté à 80 % aux missions liées au logement social (enregistrement des demandes, application PLS et mission de gestionnaire SNE). La participation des organismes bailleurs suit l'évolution de leur parc de logements (le coût par logement reste fixé à 3.08 €).

- La participation des EPCI/communes au titre de l'enregistrement des demandes de logement social reste liée à la décision annuelle des collectivités de reconduire ou pas la convention annuelle avec l'association (sur la base de 8 cts/habitant, sauf mission spécifique).



REPARTITION DES CHARGES

	REALISE 2022	REALISE 2021
TOTAL DES CHARGES	625 651	561 116
CENTRE INFO	395 027	376 860
FICHER (MISSION LOGEMENT SOCIAL et GESTIONNAIRE SNE)	184 661	184 256
PEX	31 220	0
OLL	14 743	0

PRINCIPAUX CHAPITRES	REALISE 2022	REALISE 2021
Achats	12 225	11 684
Services extérieurs	113 838	89 390
<i>Prestations diverses</i>	41 359	39 402
<i>Loyers et charges locatives</i>	12 186	14 343
<i>Entretien et réparations</i>	16 239	3 130
<i>Assurances</i>	5 144	4 741
<i>Documentation, colloques, séminaires</i>	7 526	3 672
<i>Autres services extérieurs</i>	31 383	24 102
Impôts et taxes	21 092	16 848
Charges de personnel	461 968	411 618
Dotations aux amortissements et provisions	16 043	31 455
Autres charges	50	120
TOTAL	625 216	561 116

En 2022, les charges sont en progression de + 11,5 % par rapport à l'exercice 2021. Cela est dû essentiellement aux 2 nouvelles missions, OLL et PEX, malgré l'absence d'une juriste sur une partie de l'année. Les charges d'exploitation sont constituées à 74 % de charges de personnel.

Le montant total des charges pour 2022 s'établit à **625 651€** et se répartit de la façon suivante :

- 63 % pour les missions du Centre Info (soit un montant de 395 027 € : + 4,8 % par rapport à 2021)
- 30 % pour les missions logement social et gestionnaire SNE (soit un montant de 184 661 € : + 0,2 % par rapport à 2021)
- 5 % pour la mission PEX (soit un montant de 31 220 €)
- 2 % pour la mission OLL (soit un montant de 14 743 €).
- Le chapitre des « services extérieurs » (113 838 €) est en hausse de 27 % par rapport à 2021, justifiée notamment par les évolutions informatiques engagées en 2021 et 2022 par le prestataire informatique WHM (serveur dématérialisé) et par la maintenance de l'application PLS réalisée par Sopra. Des honoraires de cabinet RH pour les recrutements ont été versés. La prestation paie et RH est aussi en hausse du fait des mouvements de personnel.
- Le chapitre des « Charges de personnel » (461 968 €) est en hausse de 12 % par rapport à 2021 du fait des nouvelles missions.





TOUTE L'EQUIPE DE L'ADIL74 REMERCIE
LES PARTENAIRES ET FINANCEURS
POUR L'EXCELLENTE COLLABORATION
AU SERVICE DU LOGEMENT EN
HAUTE-SAVOIE

